

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2017

Dossier complet le :

17/08/2017

N° d'enregistrement :

2017-0231

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire sous enseigne LIDL avec 120 places de stationnement après démolition des bâtiments existants (ancien bâtiment de l'EPSM Lille Métropole) - rue Albert de Mun sur la commune d'Armentières

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Etienne COULIER - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

| 3 | 4 | 3 | | 2 | 6 | 2 | | 6 | 2 | 2 | | 0 | 4 | 9 | 0 | 1 |

Forme juridique

521D

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 120 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente sous enseigne LIDL (1 274 m<sup>2</sup> de surface de vente et 1 962,5 m<sup>2</sup> de surface plancher) et démolition du bâtiment existant :

- Bâtiment de l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) en grande partie désaffecté (utilisé à environ 10% de sa surface)

Réalisation d'une aire de stationnement de 120 places (dont 3 PMR, 3 famille, 2 pour la recharge des véhicules électriques, 7 pour le covoiturage/autopartage). A noter que 105 places seront perméables (pavés joints drainants et evergreen).

Réfection total des extérieurs avec réalisation d'un parking et intégration d'une large surface d'espaces verts : plantation d'un minimum de 37 arbres sur 4 650 m<sup>2</sup> d'espaces verts soit 38,46% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Création par transfert d'un magasin LIDL pour bénéficier d'un meilleur positionnement (en entrée de commune et au plus proche de quartiers d'habitations), participer aux évolutions urbaines du secteur (création de logements à proximité et volonté municipale d'ouvrir cet espace sur la rue Albert Mun et le centre) et offrir une modernisation du site en construisant un bâtiment moderne en phase avec les attentes des consommateurs.

Ce projet participera à la dynamisation du secteur et à sa valorisation.

- Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012

- Optimisation de l'occupation des sols grâce au réaménagement total d'un espace occupé par un bâtiment ancien, peu valorisant, quasi inoccupé de l'EPSM et déjà largement imperméabilisé.

- Création de 120 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin (3 places PMR et 3 places famille, 2 places dédiées aux véhicules électriques, 7 places covoiturage/auto-partage). Au total, 105 places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.

- Plantation d'un minimum de 37 arbres sur 4650 m<sup>2</sup> d'espaces verts soit 38,46% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

- Engagement de l'enseigne en matière d'environnement et d'éco responsabilité grâce aux innovations techniques déployées sur le bâtiment.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

1 - Démolition de la construction existante avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.

2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.

3 - Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.

Le niveau fini sera proche du niveau existant.

Les accès rue Albert Mun seront aménagés et sécurisés pour l'entrée et la sortie des véhicules légers et des véhicules de livraison. Les aménagements consentis ont été souhaités et étudiés par la MEL et la Municipalité afin qu'ils soient adaptés non seulement au projet LIDL mais aussi au projet de Cottage social des Flandres situé juste en face du site.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 1 962,5 m<sup>2</sup>.

Situé le long de la rue Albert Mun, voie d'entrée Sud d'Armentières, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants à proximité.

Les véhicules légers pourront rejoindre l'aire de stationnement depuis la rue Albert Mun.

Les poids lourds pourront rejoindre l'aire de livraison depuis cette même rue, mais pas de cisaillement possible, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à un arrêt de la ligne 79 du réseau de transport TRANSPOLE situé à moins de 200 mètres du projet.

Les aménagements "modes doux existants" permettent aussi la venue des consommateurs situés dans les habitations de la zone proche de manière sécurisée (trottoirs maillant les différentes rues et voie cyclable le long de la rue Albert Mun).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire un E.R.P.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN .....	12 090 m <sup>2</sup>
EMPRISE AU SOL BATIMENT .....	2 087 m <sup>2</sup>
SURFACE VRD .....	5 353 m <sup>2</sup>
SURFACE ESPACES VERTS .....	4 650 m <sup>2</sup>
NOMBRE DE PLACES .....	120 places

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue Albert Mun  
59 280 Armentières

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50°40'54"N Lat. 02°53'18"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Lys aval - PRESCRIT LE 13/07/2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site répertorié comme site BASIAS. Une étude de sols a été effectuée par la société GINGER CEBTP. La société LIDL prendra en compte les résultats de cette étude pour l'implantation du projet et le traitement des eaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démolition d'un bâtiment existant.  LIDL traitera l'ensemble des déchets liés à cette démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etude trafic du cabinet EGIS : Au regard des projections de trafic réalisées en considérant cette voie de stockage centrale, les impacts circulatoires du projet LIDL Armentières apparaissent tout-à-fait compatibles avec des conditions de circulation générale satisfaisantes. Enfin, la jauge de stationnement prévue (120 places) est cohérente avec les volumes de clientèle attendu
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà les axes limitrophes. La fréquence des livraisons est d'une livraison par jour avec des camions certifiés PIEK. Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Création d'un Cottage social de 22 logements en face du projet LIDL.

L'implantation de cet espace d'habitation a été pris en compte dans l'amélioration et la sécurisation des conditions d'accès.

En effet, l'espace de voirie entre le projet LIDL et le projet Cottage sera modifié afin de faciliter les flux et de sécuriser les différents modes de transports (traversées piétonnes, ralentisseurs, tourne à gauche avec voie de stockage).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans une zone urbanisée, sur un espace d'entrée de ville. Il participera à la restructuration d'un site qui est occupé par un bâtiment vieillissant, peu valorisant et quasi inexploité de l'EPSM.

Le terrain d'assiette actuel est en grande partie imperméabilisé avec la construction, les aires de circulation et de stationnement existantes.

Le projet s'intégrera parfaitement à son environnement proche et contribuera à valoriser le site actuel grâce à une architecture adaptée, une ouverture sur la ville et la plantation d'arbres d'essences locales (minimum 37) sur 4 650 m<sup>2</sup> d'espaces verts soit 38,46% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Chapelle d'Armentières

le, 21/07/20

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**SNC LIDL**  
**DIRECTION RÉGIONALE**  
**LA CHAPELLE D'ARMENTIERES**  
38, Rue de la Gare  
2011, Avenue Industrielle La Houssoye  
59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES  
SIRET 343 262 622 19636 - APE 5210 A  
Tél. : 03 20 44 02 00  
Fax : 03 20 44 02 49

**Demande de dispense d'Etude d'Impact pour la création par transfert  
d'un magasin à l'enseigne LIDL, dans la commune d'ARMENTIERES (59280)**



**Rue Albert de Mun**

## Préambule

Le projet porté à votre attention consiste en une création d'un magasin LIDL, sur un emplacement situé rue Albert de Mun sur la commune d'Armentières.

LIDL est présent sur la commune d'Armentières via deux magasins : un situé à côté de l'hypermarché CARREFOUR, Quai de Beauvais; et l'autre situé à côté du supermarché Match, Boulevard Faidherbe. Ces magasins sont situés respectivement à environ 1km au Nord et 1km à l'Ouest de notre projet. Ils ont permis aux habitants locaux de découvrir le concept LIDL basé sur le meilleur rapport qualité/prix et de s'y attacher.

Notre projet consiste à déplacer l'activité du magasin actuellement situé Quai de Beauvais afin d'associer notre nouvelle stratégie d'entreprise, fondée sur un objectif de montée en gamme, et le positionnement de nos magasins au plus près de notre clientèle. Ainsi, de par ce nouveau positionnement commercial et géographique nous avons pour objectif de répondre parfaitement aux attentes de nos clients et de réduire leurs déplacements pour réaliser la majeure partie de leurs courses hebdomadaires.



Le projet d'un nouveau magasin, permettant une occupation optimisée du territoire, a vocation à répondre aux attentes locales, en proposant le nouveau concept immobilier de l'enseigne. Celui-ci favorise l'intégration dans son environnement par une architecture utilisant des matériaux durables et des espaces verts composés d'essences végétales locales.

Ce projet est la garantie :

- d'une **inscription durable de l'enseigne LIDL dans le tissu local**, fruit d'une politique sélective d'implantation et d'une volonté d'acquisition de foncier dans un environnement favorable,
- d'une **activité dynamique**, génératrice d'emplois pour tous : emplois directs et également indirects (prestataires de sécurité, d'entretien des espaces verts, emplois créés sur le chantier...),
- de l'apport d'une **nouvelle offre pour le consommateur**, permise par un concept de magasin dimensionné de façon optimale,
- d'une **optimisation de l'occupation du territoire** en réorganisant le maillage de l'enseigne sur le secteur concerné, en reprenant un espace largement imperméabilisé et en participant à la réorganisation urbaine souhaitée localement (**création d'une vitrine d'entrée de ville et d'une ouverture vers le centre d'Armentières**),
- d'une **insertion qualitative dans l'environnement**, qui permettra aux consommateurs de bénéficier d'une surface de vente confortable et en phase avec leurs attentes,
- de **l'engagement de LIDL en matière d'environnement et d'éco-responsabilité**, grâce notamment aux innovations techniques déployées sur le bâtiment qui préfigurent la transition énergétique amorcée par LIDL.
- d'une **participation active à la vie locale**, en s'associant avec l'EPSM dans une démarche d'aide au retour au travail par exemple

# Sommaire

Préambule .....	1
Sommaire .....	2
<b>PARTIE 1 - INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR ET AU PROJET .....</b>	<b>4</b>
I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR.....	5
II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET .....	9
<b>PARTIE 2 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET .....</b>	<b>31</b>
I / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE .....	32
<b>PARTIE 3 : CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET.....</b>	<b>55</b>
I / PLAN DE MASSE .....	56
II / PLAN DE L'ORGANISATION DU PROJET SUR LA PARCELLE .....	57
III / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES .....	58
IV / PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DU PROJET.....	59

<b>PARTIE 4 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>60</b>
I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS.....	61
II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT.....	63
III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS.....	67
IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE.....	84
V / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET .....	88
VI / LES MESURES PRISES POUR LE DEVENIR DU SITE EXISTANT.....	88
<b>PARTIE 5 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>89</b>
I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL.....	90
II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE.....	92
III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS .....	99
IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION .....	101
V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS.....	104
VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE .....	106
VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES .....	116
VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	119
IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE .....	123

**PARTIE 6 - EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE**  
.....140

I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES  
CONSO MMATEURS ..... 141

II / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE  
CHANTIER ..... 149

**PARTIE 7 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE .....150**

I / L'EMPLOI ..... 151

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE S DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS  
LOCALES ..... 158

**PARTIE 1**

**INFORMATIONS RELATIVES  
AU DEMANDEUR ET AU PROJET**



# I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

## 1) LIDL, un acteur majeur de la distribution en France

### - La France, premier pays d'adoption de LIDL

Acteur incontournable de la distribution en France et en Europe, LIDL est l'enseigne principale du Groupe SCHWARZ, quatrième Groupe de distribution mondial.

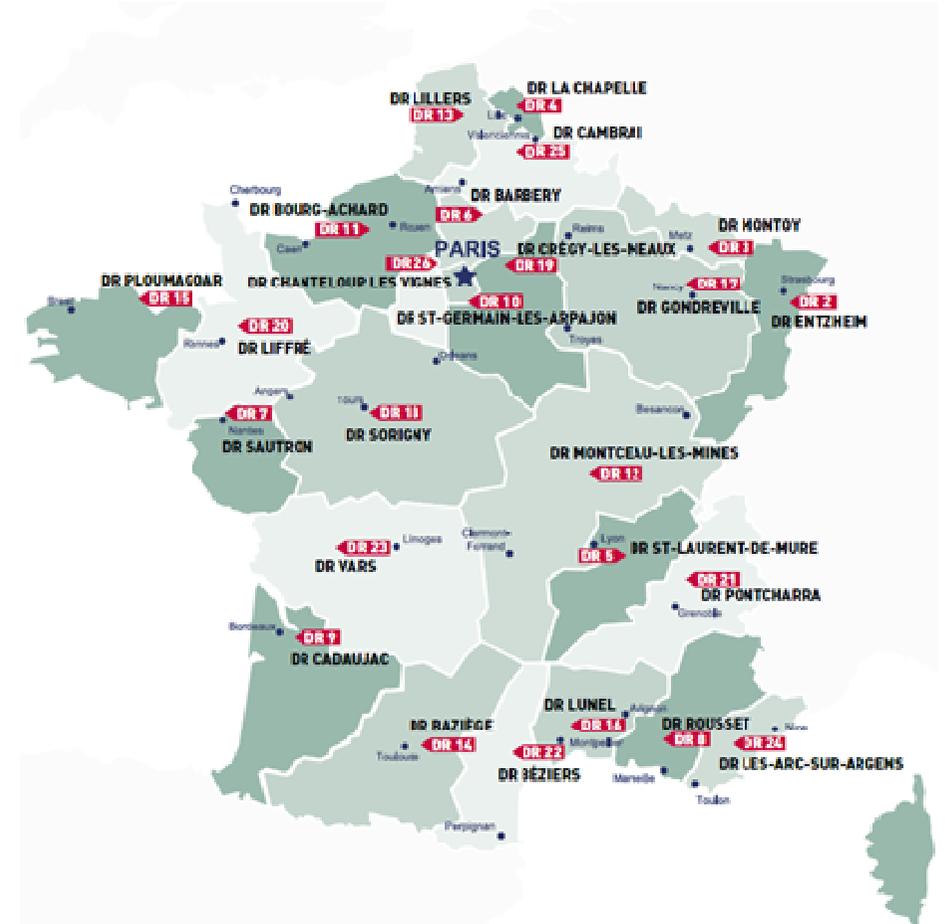


Il y a plus de 10 000 magasins LIDL dans 25 pays européens (dont 3300 en Allemagne et **près de 1500 en France**, qui est de loin le second pays le plus couvert).

LIDL est par ailleurs parti en 2016 à la conquête des Etats-Unis.



LIDL France, c'est aujourd'hui **25 Directions Régionales**, près de **1500 magasins** et **plus de 25 000 salariés**.



Localisation des 25 Directions Régionales

**- LIDL en France, une histoire que nous construisons ensemble depuis plus de 25 ans.**

En 2015 et 2016 LIDL France a été désignée par les consommateurs français :

- « **Meilleure chaîne de Magasins** » toutes catégories confondues,
- « Meilleure chaîne catégorie hypermarchés et supermarchés »,
- et « Meilleure chaîne catégorie produits frais ».



Cette reconnaissance est le fruit d'un travail engagé depuis 1988 pour proposer au consommateur le meilleur rapport qualité/prix dans ses courses du quotidien.



## HISTORIQUE

### LIDL France, épopée d'un changement d'image...

Depuis son arrivée en France en 1988, LIDL a fait du chemin. Après s'être imposée en tant que leader du hard discount, l'enseigne a annoncé son changement de stratégie en 2012 et se positionne aujourd'hui en chaîne de magasins de proximité.



En 2012, l'enseigne a pris un tournant avec une nouvelle stratégie d'entreprise fondée sur un objectif de montée en gamme : **Pôle Position**

- **Abandon du hard-discount** pour un nouveau concept de « supermarché alimentaire à assortiment sélectionné », mais toujours au meilleur rapport qualité / prix.

- **Valorisation du Made in France** dans notre approvisionnement et notre communication produits.

- **Valorisation des Ressources Humaines**, pour tous nos salariés et à tous les stades de carrière.

- **Modernisation et évolution du parc immobilier**, pour accroître le confort de nos clients et de nos équipes.

Cette stratégie a porté ses fruits et fin 2015, l'entreprise a réaffirmé lors d'une convention ses objectifs de mutation et de performance, sous le slogan : « En route vers l'Excellence ».



## 2) Identité du demandeur

### - Fiche descriptive

Nom	LIDL
Forme Juridique	Société en Nom Collectif (SNC)
Capital	358 000 000 euros
Immatriculation	RCS de Strasbourg N° 343 262 622
Activité	Exploitation de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire
Adresse du siège social	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG

### - Interlocuteur à contacter dans le cadre du projet :

Monsieur Etienne COULIER  
Responsable Immobilier

LIDL – Direction Régionale de La Chapelle d'Armentières  
38 rue de la Gare  
59 930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Téléphone : 03 20 44 02 02  
Fax : 03 20 44 02 43

Mail : [etienne.coulier@lidl.fr](mailto:etienne.coulier@lidl.fr)

### *3) Qualité du demandeur*

Le présent dossier est déposé par la société LIDL, en sa qualité de futur propriétaire-exploitant de la construction.

LIDL est représentée par Monsieur Etienne COULIER, Responsable Immobilier, en vertu d'une procuration accordée par Monsieur Arnaud MEHEUST, co-Gérant de la société.

Afin d'élaborer ce présent document, LIDL a mandaté la société URBANISTICA, qui reste à disposition pour toute demande d'information complémentaire, et dont les coordonnées sont les suivantes :



**URBANISTICA**  
**16, avenue des Atrébates**  
**62 000 ARRAS**  
**Téléphone : 06 80 00 74 95**  
**Contact mail : [fx.frappier@gmail.com](mailto:fx.frappier@gmail.com)**

## II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

### 1) Localisation du projet - Présentation de la ville

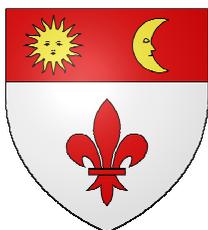
Le projet présenté se situe sur la commune d'Armentières, dans le département du Nord.

Armentières se situe en bordure des Weppes, en Flandre romane, au nord-ouest de la communauté urbaine de Lille, à une quinzaine de kilomètres de la capitale des Flandres. Son quartier septentrional du Bizet est limitrophe de la Belgique.

Ancien fleuron de l'industrie textile, la ville est parfois encore appelée la Cité de la Toile, un surnom hérité du XI<sup>e</sup> siècle.

Elle couvre une superficie de 6,28 km<sup>2</sup> et compte 25.978 habitants (2013).

Chef lieu de Canton, la ville d'Armentières fait partie de la Métropole Européenne de Lille (MEL).



Armoiries de la commune  
d'Armentières



Logo de la commune  
d'Armentières

#### - Historique :

Armentières, citée au cœur de l'Europe, fut rattachée définitivement à la France par Louis XIV, à la suite de sa campagne de Flandres, qui aboutira au traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, mettant ainsi un terme à la suprématie des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne, de la maison d'Autriche et de celle d'Espagne.

La ville est desservie dès 1848 par le chemin de fer, qui facilite son développement économique.

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Révolution industrielle fit d'Armentières une cité prospère, haut-lieu de l'industrie textile jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Tirant profit de la présence de la rivière de la Lys, de nombreuses usines de tissage et de filage s'y implantèrent, de même que les activités industrielles liées à la brasserie. La ville acquit ainsi une nouvelle devise : « Armentières, cité de la toile et de la bière ».

En 1903, Armentières connut une grève particulièrement dure de quarante-six jours ; la ville fut alors déclarée en état de siège et le mouvement social fut violemment réprimé par l'armée.

Armentières a particulièrement souffert lors des deux guerres mondiales, notamment durant la Bataille d'Armentières en 1914 et de la Bataille de la Lys en 1918. Elle fut ainsi détruite à 90 % au sortir de la Grande Guerre. La ville a été décorée des deux Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, et son lycée professionnel de la Légion d'Honneur.

Armentières est actuellement engagée dans un processus de reconversion économique vers le secteur tertiaire. À ses deux devises historiques, la ville préfère depuis quelques années une troisième, plus neutre : « Armentières, l'alliance de caractères ».

## - Patrimoine architectural :

Parmi les lieux et monuments on retrouve :



- Le Beffroi d'Armentières :

Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Beffroi d'Armentières (architecte Louis-Marie Cordonnier - 1934) fait également l'objet d'une inscription à l'inventaire des monuments historiques depuis 2002. De style néo-flamand, le beffroi porte également des traces de son histoire médiévale. Réalisé en pierre blanche et en brique, il culmine à une hauteur de 67 m et offre une vue panoramique des environs jusqu'à 30 kilomètres à la ronde.



- La Brasserie Motte-Cordonnier :

Les bâtiments de l'ancienne brasserie Motte-Cordonnier. Les origines de la brasserie Motte-Cordonnier remontent à plus de trois siècles, elle fut fondée en 1650. Le corps de bâtiment principal a été reconstruit au lendemain de la 1ère Guerre mondiale sur des plans de l'architecte Marcel Forest et a été inauguré en 1923. La brasserie a cessé ses activités en 1993. Ses bâtiments sont maintenant ouverts aux visites du public. Ils sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques depuis 1999.



- La maison Debosque :

Maurice Debosque s'est illustré en qualité d'entrepreneur dans la reconstruction de la ville au sortir de la Première Guerre mondiale. Dépositaire de la méthode du béton armé Hennebique, de nombreuses maisons lui doivent leur existence par la qualité de leur réalisation. Le "château" qu'il a laissé à la Ville, sa propre demeure familiale, témoigne de l'art des années 1930.



- L'ancienne école de natation :

La construction de l'école de natation, bains et lavoir a été décidée par le conseil municipal en 1890, ce qui en faisait l'une des plus anciennes piscines de France. La conception est l'œuvre de l'ingénieur Edmond Philippe. L'ancienne école de natation, ainsi que les bains et lavoirs publics, situés place Victor-Hugo, sont des monuments historiques depuis 2003.

## **- Patrimoine naturel :**

La ville d'Armentières est une ville au patrimoine naturel important et composé par :

### **- La coulée verte :**

En partant de l'un des deux plus grands espaces naturels de la ville : les Prés du Hem ou le Complexe Sportif, traversez la ville en arpentant la coulée verte. Cette bande de jardins qui se poursuit sur 1,5 km nous rappelle l'ancien lit de la Lys, qui jusque dans les années 70 empruntait ce chemin en passant par le centre ville pour regagner la frontière.

### **- Les Prés du Hem :**

Site exceptionnel pour découvrir les habitants des marais et étangs, les Prés du Hem proposent de belles aventures et de nouveaux parcours jeux sur 120 hectares de nature. Vous emprunterez le Marais des Contrebandiers, suivrez le parcours du Héron ou celui de la Loutre. Les enfants apprécieront l'aire de jeux « si j'étais » avec son parcours de l'écureuil à la cime des arbres en toute sécurité. Si le temps tourne, vous assisterez au spectacle KIMANGKI en salle. A la Ferme des Grands Navigateurs, c'est l'histoire des animaux ramenés par Vasco de Gama ! A la Maison de l'Eau, vous découvrirez le cycle de l'eau. Durant la haute saison, vous pourrez vous baigner à la plage surveillée ! Dans le parc, empruntez les navettes : bateau, petit train et attelage. Pour apercevoir les oiseaux, vous pourrez aussi embarquer à bord des barques en bois ou des goélettes !

### **- Le complexe sportif :**

Le complexe sportif Léo Lagrange se niche au coeur d'un écrin de 21 hectares de verdure. Situé à proximité immédiate du centre ville, il dispose d'un parking gratuit de 150 places. Longeant les berges de la Lys et situé dans le prolongement de la coulée verte, le complexe sportif Léo Lagrange constitue un lieu de promenade et de pratiques sportives agréables. Les promeneurs partagent les berges avec les joggeurs, les vélos et les rollers. Les pêcheurs ne sont pas en reste puisqu'ils disposent d'un étang fédéral au sein même du complexe sportif.

### **- Le Jardin du Château Debosque :**

Découvrez ou redécouvrez la nature en ville toute l'année, avec le Jardin du Château Debosque qui accueille et abrite une faune importante grâce à une flore variée et préservée : oiseaux, insectes, chenilles ont trouvé au coeur de la ville un petit coin de paradis.

### **- Les jardins des Portes de France :**

Vous pouvez découvrir à Armentières de nombreux espaces verts, notamment les Jardins des Portes de France, anciennes argilières, où vous pourrez vous promener et pêcher à loisir.



## 1.1) Adresse du projet

Le projet, objet de la présente demande, sera localisé rue Albert De Mun sur la commune d'Armentières (59 280).

Le site sera facilement accessible depuis la rue Albert de Mun, que ce soit en provenance du Nord (centre-ville d'Armentières), que du Sud-Est (La Chapelle d'Armentières).

La création du magasin engendrera l'installation d'un tourne à gauche avec voie d'insertion (dispositif étudié par la MEL et la Ville) permettant de faciliter l'accès aux véhicules venant du centre ville et assurer de bonnes conditions de circulation.

Le magasin bénéficiera, de plus, d'une bonne situation, à proximité immédiate d'un giratoire, à l'intersection de la D933 (Rue Albert de Mun, axe de liaison avec Nieppe, Bailleul et Lille) et les autres axes desservant le centre-ville d'Armentières.

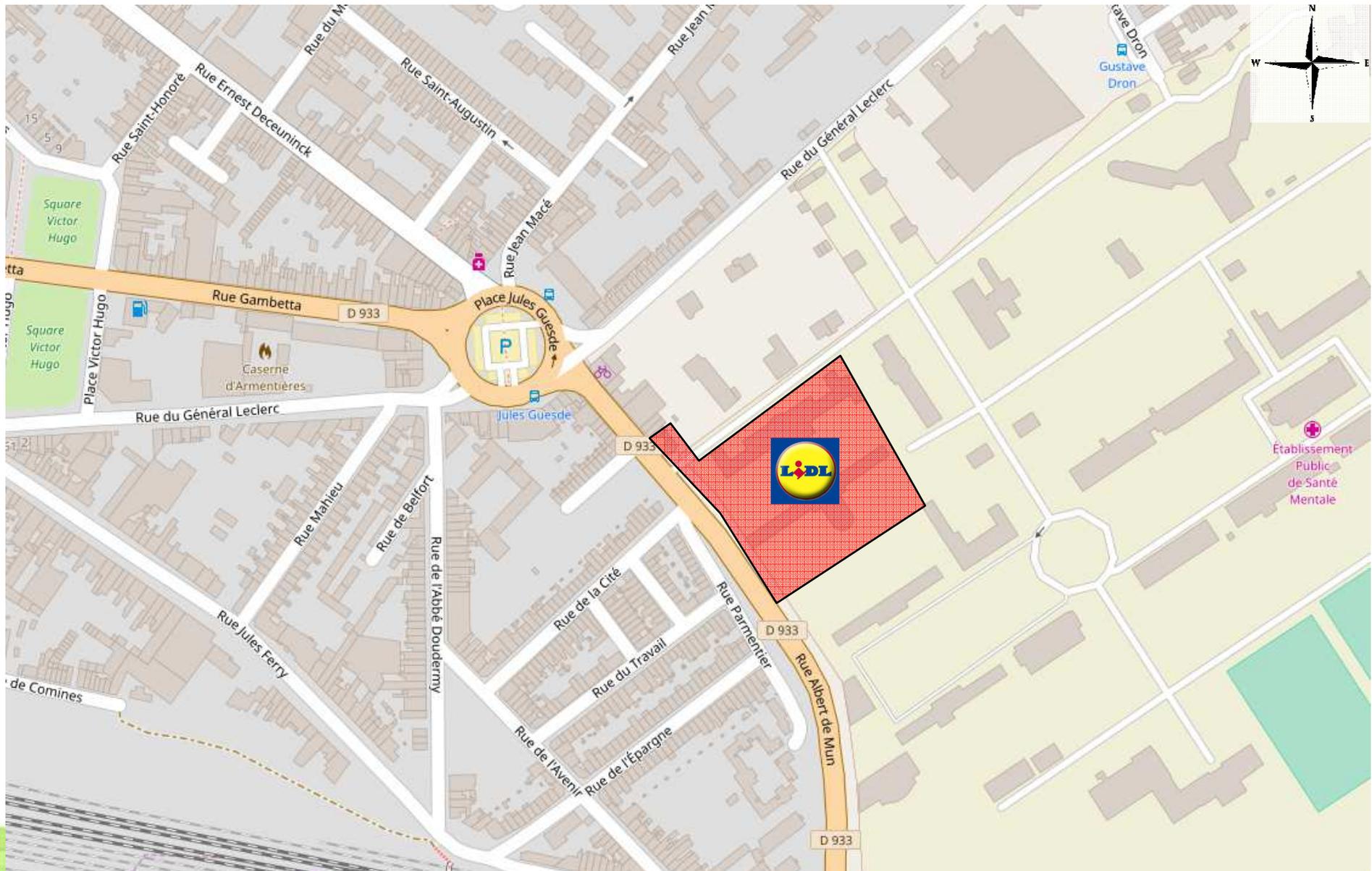
Il sera situé à moins d'un kilomètre du centre-ville d'Armentières et permettra une transformation de l'entrée de ville et son ouverture vers le centre.

L'extrait de carte au 1/25000<sup>ème</sup> ci-contre ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune d'Armentières.

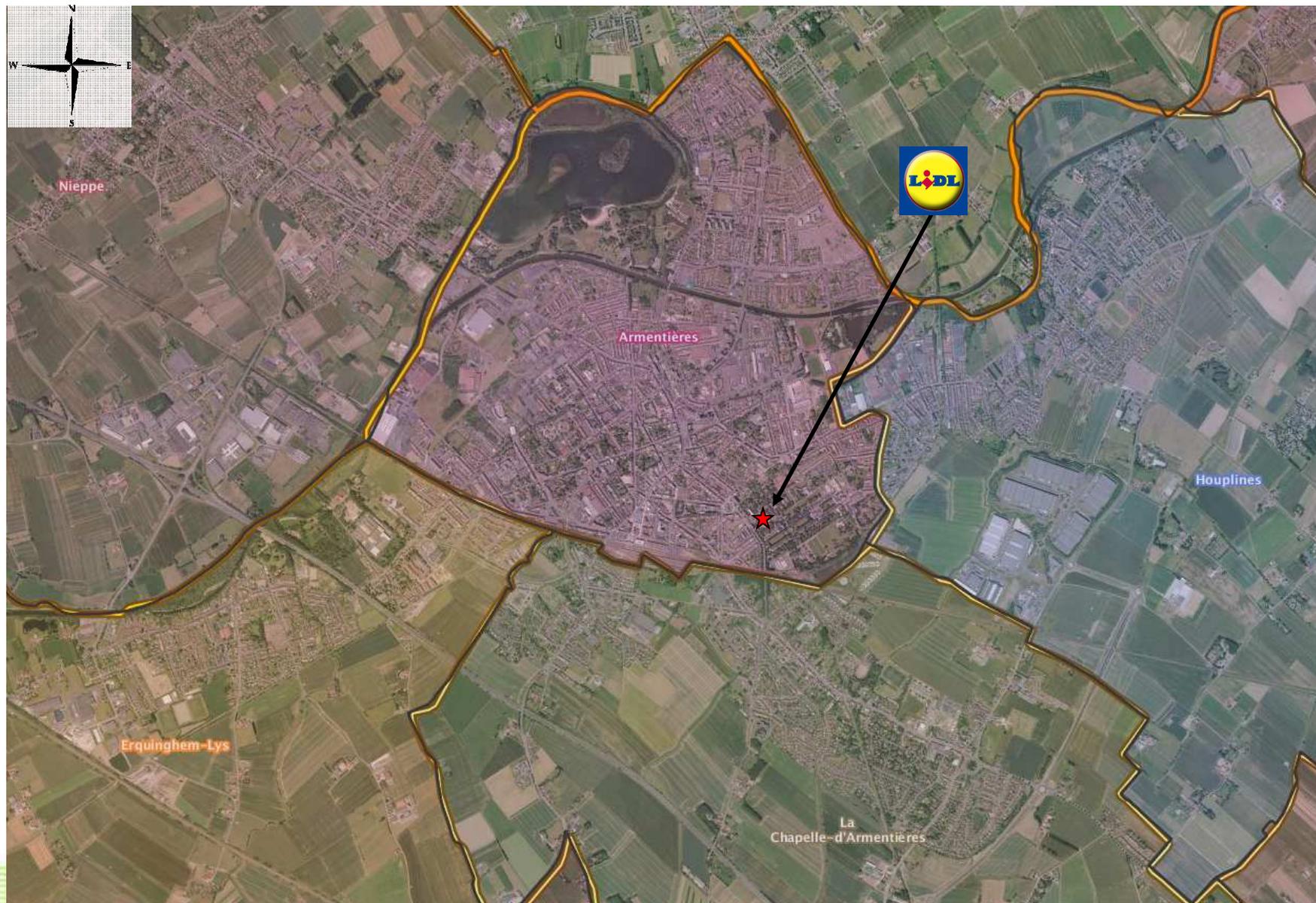




## POSITIONNEMENT DU SITE ENVIRONNEMENT PROCHE

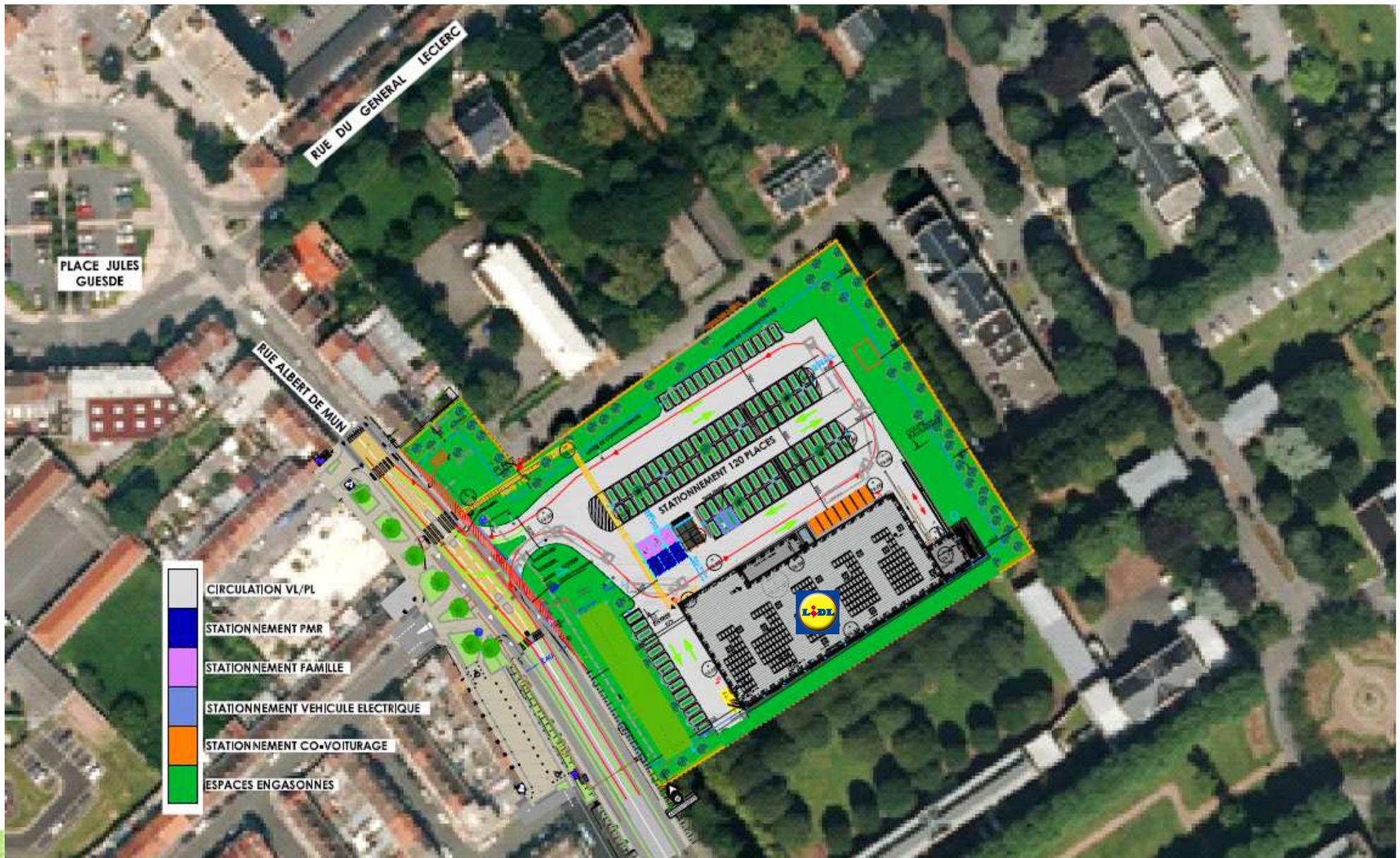


## POSITIONNEMENT DU SITE VUE AÉRIENNE LARGE





## VUE AÉRIENNE DU PROJET SUR LE SITE



## 2) Description du projet

### - Le projet LIDL, un projet de qualité et de confort pour Armentières :



C'est au travers d'un sas ouvert vers l'extérieur et conçu avec finesse que les clients découvrent l'aménagement de l'espace de vente du concept de LIDL, proposé à Armentières.

Absence de faux-plafond, sobriété des couleurs et la façade vitrée toute hauteur offrent une plus grande perspective par rapport aux anciens formats de magasins, et également un grand confort visuel.

Cette idée de confort se traduit également par une surface de vente éclairée naturellement, des allées plus grandes, la mise à disposition de WC Clients munis d'espaces bésés.

Ce concept a été pensé pour l'optimisation de l'espace, la performance énergétique, l'amélioration des conditions de travail du personnel et du confort pour le client.



**- Un concept architectural adapté à la tradition constructive régionale :**

Partenaire des Journées du Patrimoine, LIDL met en valeur la tradition française par ses produits, mais également dans le cadre de son concept architectural.

Au fil de ses projets immobiliers, l'enseigne a bien pris en compte les demandes d'une meilleure intégration à l'environnement architectural et patrimonial.

Ainsi LIDL propose pour chaque projet de nouveau bâtiment une façade traitée avec un matériau traditionnel, représentatif de la zone géographique et de sa tradition constructive. Cet engagement architectural est un moyen pour LIDL de mettre en valeur le patrimoine bâti local, tout en uniformisant son parc magasin.

4 matériaux principaux sont référencés pour orner les projets de magasins sur tout le territoire hexagonal.

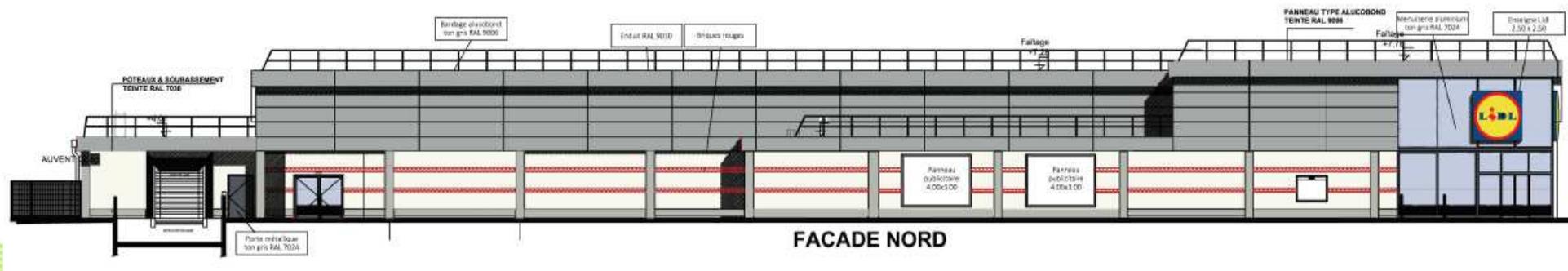
Pour le projet d'Armentières, le choix a été porté sur un **enduit RAL 9010 avec insertion de briques rouges en soubassement** (qui permet de rappeler les matériaux utilisés dans l'architecture des bâtiments environnants - Choix de cette façade effectué en concertation avec la Municipalité) et l'**Alucobond en partie haute**.



Bâtiment détruit dans le cadre du projet



Logement le long de la rue Albert de Mun



### **- Les grandes lignes du projet proposé :**

Le site du projet fait partie du secteur Ouest de l'EPSM. Cet ensemble se caractérise par une situation urbaine « charnière » entre plusieurs secteurs d'Armentières : A l'Ouest le quartier de la gare, au Nord le centre ville, à l'Est les quartiers d'habitat et au Sud un espace agricole.

**Le positionnement du site en entrée de ville constitue un élément caractéristique de sa situation. Le site dispose donc, du fait de son emplacement, de larges possibilités de liaisons et d'ouvertures avec la ville, le long d'un axe important. Le projet souhaite profiter de cette zone attractive pour valoriser le secteur en permettant une ouverture et une liaison vers la place Jules Guesde, un traitement de la façade de la rue Albert de Mun en entrée de ville et une ouverture visuelle sur l'esplanade et le cœur de ville. En effet, le bâtiment existant est aujourd'hui obsolète, peu valorisant et utilisé au maximum à 10% de ses capacités. La possibilité pour l'EPSM de vendre ce site, dont la remise en état était trop coûteuse, va permettre à cet organisme d'avancer sur la modernisation et la restructuration souhaitées du reste des espaces de soins. Il faut noter que le traitement des franges du projet permettra de conserver une quiétude pour le site « EPSM », dont les soins ne seront pas perturbés.**

### **- Surface de vente globale du projet :**

Le projet consiste à créer un nouveau magasin à l'enseigne LIDL, au niveau de la rue Albert de Mun sur la commune d'Armentières.

La surface de vente future (surface demandée en CDAC) de ce magasin sera de :

☞ **Surface de vente du magasin présenté : 1.274 m<sup>2</sup>**

Pour information, le magasin existant, développe une surface de vente de 705 m<sup>2</sup>.

### **- Secteur d'activité et nature de l'activité du magasin de plus de 300m<sup>2</sup> :**

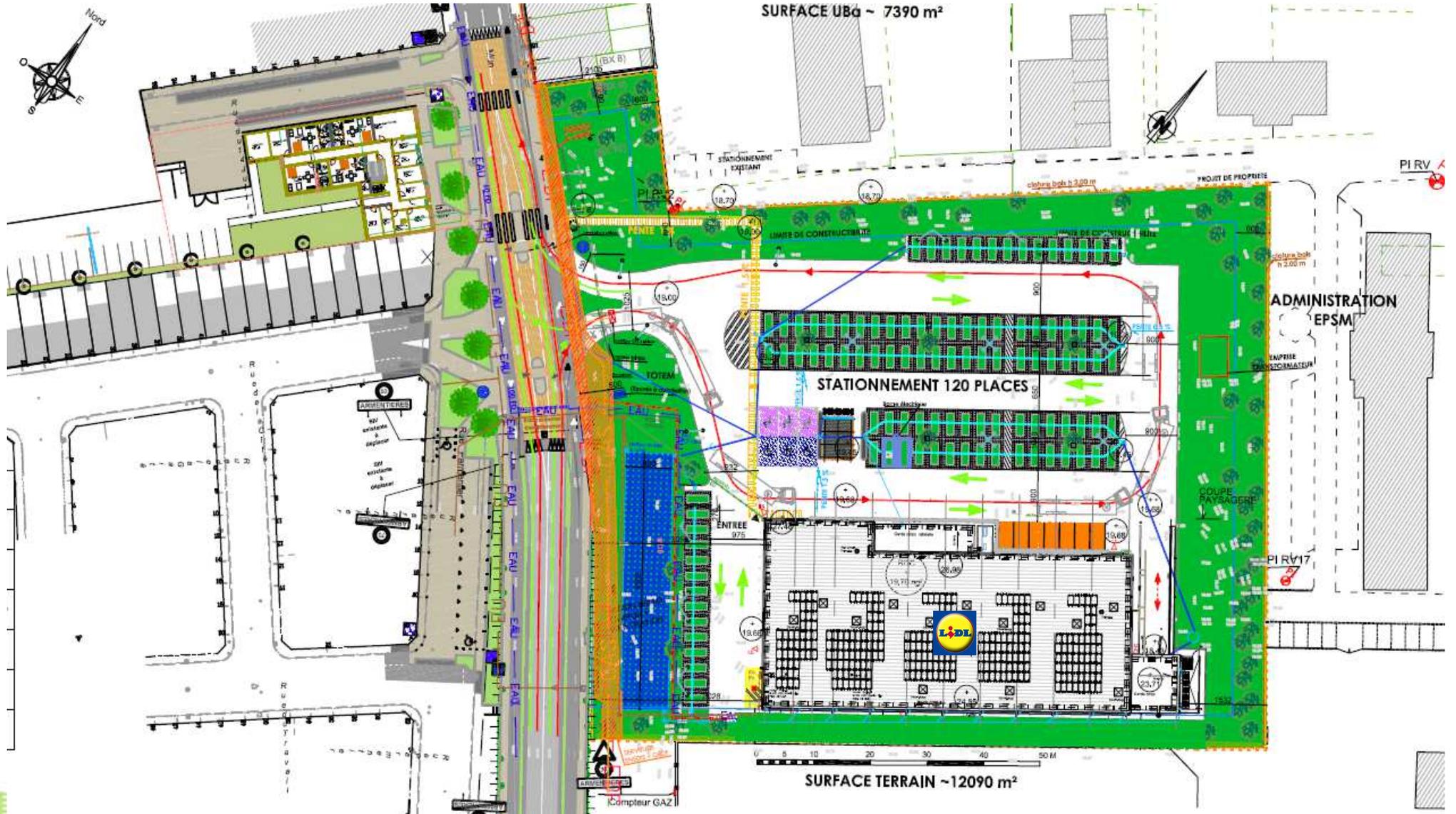
Le projet correspond à la création d'une surface à dominante alimentaire de plus de 300 m<sup>2</sup> à l'enseigne LIDL.

Le secteur d'activité du magasin LIDL est « Commerce de détail à prédominance alimentaire » et la classe, au sens de la nomenclature d'activités française (NAF) est 4711D - Supermarchés.

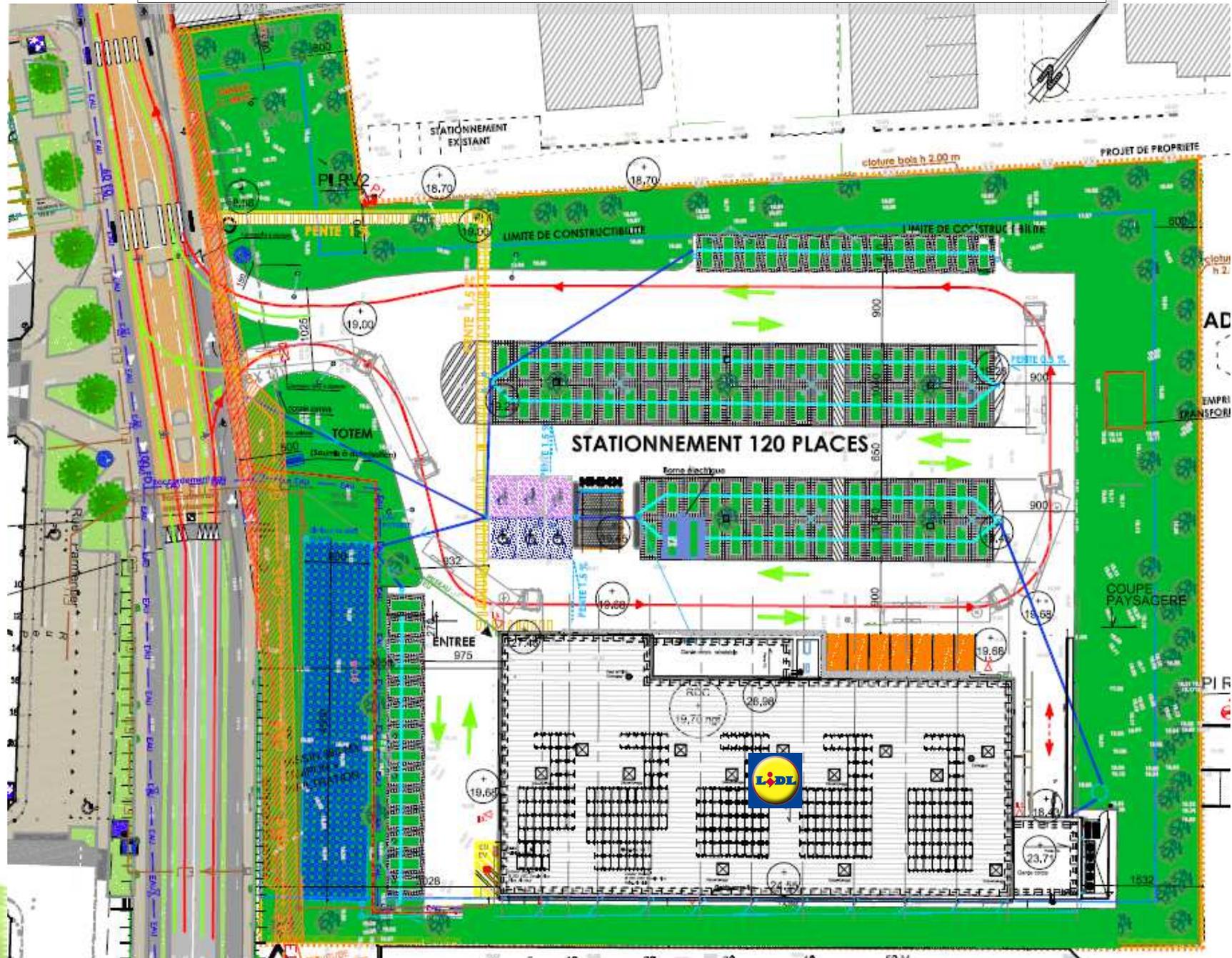
L'enseigne LIDL, actuellement Leader en France dans la vente de produits alimentaires sur son format, avec plus de 1 500 magasins sur le territoire, s'appuie sur un concept performant qui s'articule autour :

- ♦ De gros volumes basés sur un nombre réduit de références de marques propres et de marques nationales,
- ♦ Une maîtrise rigoureuse des coûts, grâce à un fonctionnement simple, une présentation sobre des produits et une organisation centralisée,
- ♦ Des engagements forts envers nos clients : la garantie fraîcheur et la garantie « satisfait ou remboursé »,
- ♦ Des magasins de proximité permettant un stationnement facile et des achats rapides.

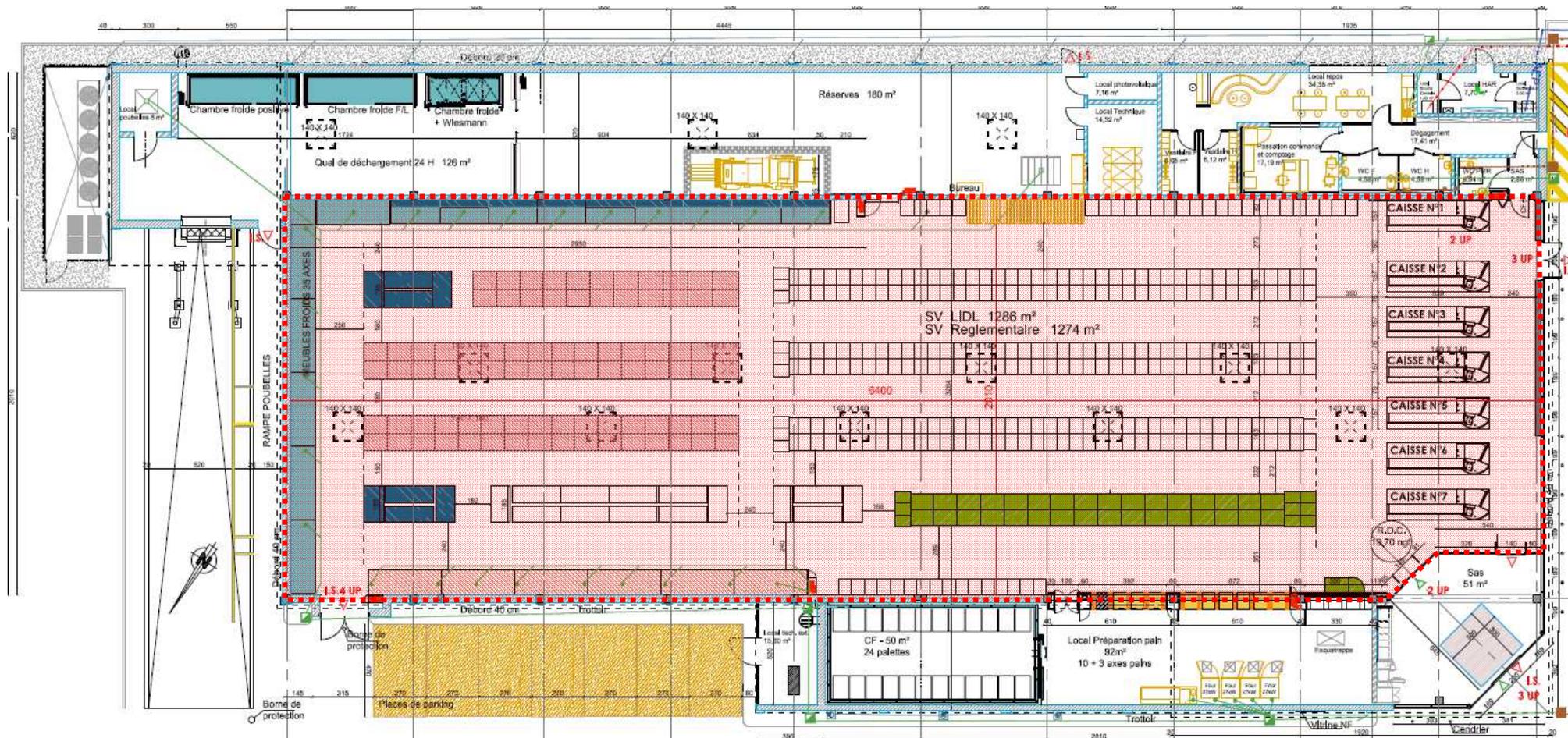
# PLAN DE MASSE FUTUR



# PLAN DE MASSE FUTUR ZOOMÉ



# PLAN D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR FUTUR - RDC



### 3) Intégration du projet à son environnement

#### **- Un projet non intégré dans un ensemble commercial :**

Le projet ne se situe pas dans un ensemble commercial. Il est inséré dans un environnement urbain à dominante d'habitat, au sein de la commune d'Armentières.

Les activités présentes à proximité seront détaillées dans la partie « environnement proche ».

#### **- Le parc de stationnement :**

Le magasin disposera de 120 places de parking dont 3 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 3 places « Famille », 2 places équipées d'une borne de recharge pour véhicules électriques et 7 places « covoiturage/Auto partage ». Le projet prévoit, de plus, l'utilisation de dalles evergreen et de pavés drainants sur 105 places de stationnement.

Un espace de 7,8 m<sup>2</sup> pour les 2 roues sera créé à côté du parc à chariot. Il pourra accueillir 8 vélos.

L'ensemble de ces aménagements permettra largement d'absorber les flux automobiles générés, offrira un confort de stationnement et une fluidité interne optimale.

#### **- Les aménagements paysagers en pleine terre :**

> Le projet libère 4 650 m<sup>2</sup> d'espaces verts pour une surface totale de 12 090 m<sup>2</sup> soit 38,46% d'espaces verts.

> Le projet prévoit la plantation de 37 arbres le long de la rue Albert de Mun, en périphérie du site et sur le parking, ainsi que des massifs arbustifs et plantations ornementales en périphérie du site et le long de la rue Albert de Mun.

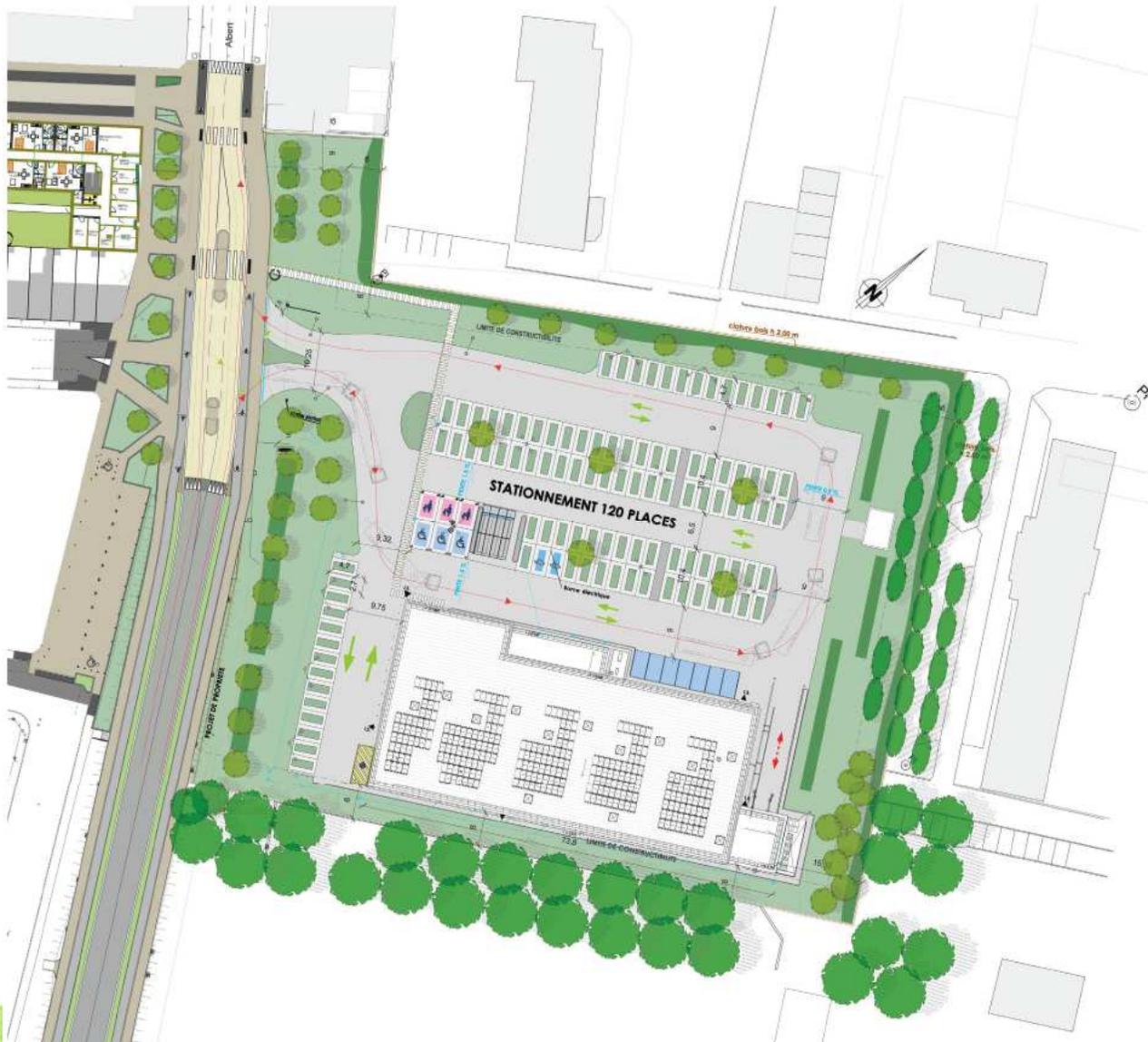
> Le projet prévoit une implantation des infrastructures en retrait des espaces publics, libérant des franges végétalisées, lesquelles participent à l'intégration des équipements.

> **Le choix de la "palette" végétale a été effectué en collaboration avec la ville, LIDL et le paysagiste. La présentation de ce volet paysager aux services de la ville et de la MEL a été effectué en 2016.**

#### **- Les activités annexes :**

Aucune autre activité annexe n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n'est envisagée dans le cadre du présent dossier.

## LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE



### S'inscrire dans un contexte arboré de qualité

L'objectif est de conserver et de mettre en valeur le maximum d'arbres de haute-tiges existants dans le périmètre de notre site et aux abords du site.

De nombreux arbres adultes notamment sur la frange Est de l'opération créent un écran végétal dense, permettant de réduire l'impact du bâtiment dans son environnement proche, et créant un fond de scène verdoyant qualitatif pour les usagers du site.

En façade Nord-Est, trois alignements d'arbres palissés créent un filtre végétal très dense, une séparation physique avec les ensembles bâtis situés au-delà.

L'ensemble des arbres palissés constituant ces alignements seront conservés et mis en valeur dans notre projet d'aménagement.

### Des plantations d'arbres complémentaires

Notre implantation nécessite inévitablement l'abattage de certains arbres situés à l'intérieur de la parcelle. De nouvelles plantations d'arbres de haute-tige, judicieusement positionnés pour compléter un alignement existant ou créer une mise en scène à l'entrée du parking, viendront compenser les arbres abattus.

### Un traitement qualitatif le long de la rue Albert de Mun

Les arbres existants longeant la rue Albert de Mun seront abattus. D'autres arbres seront plantés de part et d'autre de la chaussée, en lien avec le projet de zone de rencontre.

Notre projet d'aménagement prévoit la suppression des massifs arbustifs ainsi qu'une suppression partielle du mur d'enceinte maçonné.

Il est prévu la création d'un massif de plantations en limite parcellaire, au pied des arbres de haute-tige, afin de créer un filtre végétal de qualité, avec une hauteur maximale de 1,50m, laissant une certaine transparence vers l'intérieur de la parcelle.

Ce massif de plantations associera des arbustes, des graminées et des vivaces, permettant d'apporter des variations de couleurs de feuillage et de floraisons au fil des saisons.

### Le massif arbustif périphérique

En façade Nord et Est, afin de dissimuler la vue vers le parking, un massif arbustif de hauteur 1,50m en moyenne sera implanté en limite parcellaire. Ce massif sera composé majoritairement d'essences persistantes jouant le rôle d'écran végétal tout au long de l'année.

### Un entretien limité des espaces verts

Hormis les massifs de plantations réalisés en limite parcellaire de l'opération, l'ensemble des surfaces d'espaces verts sont engazonnées, et d'un seul tenant. Il n'y a pas d'espaces résiduels de quelques mètres carrés, problématiques dans une logique d'entretien du site.

La densité de l'opération et le caractère très urbanisé du site ne nous permettent pas la mise en place de techniques alternatives de type noues paysagères ou bassin d'infiltration. Le stockage des eaux pluviales sera réalisé par la mise en place d'ouvrages enterrés (caissons enterrés, stockage de type chaussée réservoir).

## LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE

Le parking est pourvu de places PMR, de places réservées «Famille» et de stationnements couverts pour les deux-roues. Le parcours piétonnier est matérialisé au sol pour aller directement et sécuritairement à l'entrée de l'enseigne.

Cheminement piétonnier permettant l'accès à l'enseigne de manière directe et sécurisée

Arbres de haute-tiges plantés dans notre projet d'aménagement aux abords de l'enseigne LIDL.

Création de places de stationnement avec borne de recharge électrique.

La majorité des places de stationnement sont réalisées en matériaux perméables (pavés à joints drainants et dalles alvéolées engazonnées).

Une bande plantée d'arbustes et de graminées permet de limiter l'impact visuel sur les véhicules stationnés.

En limite Nord et Est du site, il est prévu la plantation d'un massif d'arbustes persistants limitant l'impact du parking depuis les bâtiments et espaces de circulation à proximité du site.

Préservation des alignements d'arbres palissés existants. Plantations d'arbustes complémentaires en limite parcellaire permettant de dissimuler la vue vers le parking de l'enseigne.

7 places de stationnement sont identifiées comme stationnement réservé pour le covoiturage.

Le quai de livraison (chargement / déchargement) est positionné de manière à ce qu'il impacte le moins possible la vue depuis l'espace public (Rue de Mun) et depuis le parking de l'enseigne.

Des plantations d'arbres de haute-tiges ainsi qu'un massif arbustif en limite parcellaire permettront de limiter l'impact visuel de la zone technique.



#### 4) Conditions de réalisation du projet

##### - Historique du projet :

Il s'agit de la première demande du pétitionnaire sur ce foncier.

##### - Calendrier de réalisation :

En cas d'autorisation délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale, le projet pourra voir le jour au

Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale	Juillet 2017
Date prévue d'obtention du permis de construire	Janvier 2018
Début des travaux	Février 2018
Ouverture prévisionnelle	Juillet 2018

##### - Maîtrise du foncier :

Le projet est situé sur les parcelle cadastrée :

- ⇒ Section BX n°9
- ⇒ Section BX n°10
- ⇒ Section BX n°11
- ⇒ Section BY n°16 pour partie

Appartenant à l'EPSM

Pour une contenance totale projet de 12 090 m<sup>2</sup>.

##### - Attestation TASCOM :

Le projet étant une création, cette partie est sans objet. Toutefois, nous vous joignons l'attestation concernant le magasin situé Quai de Beauvais et faisant l'objet du déplacement d'activité.

## PLAN CADASTRAL - ARMENTIÈRES

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
NORD

Commune :  
ARMENTIÈRES

Section : BY  
Feuille : 000 BY 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

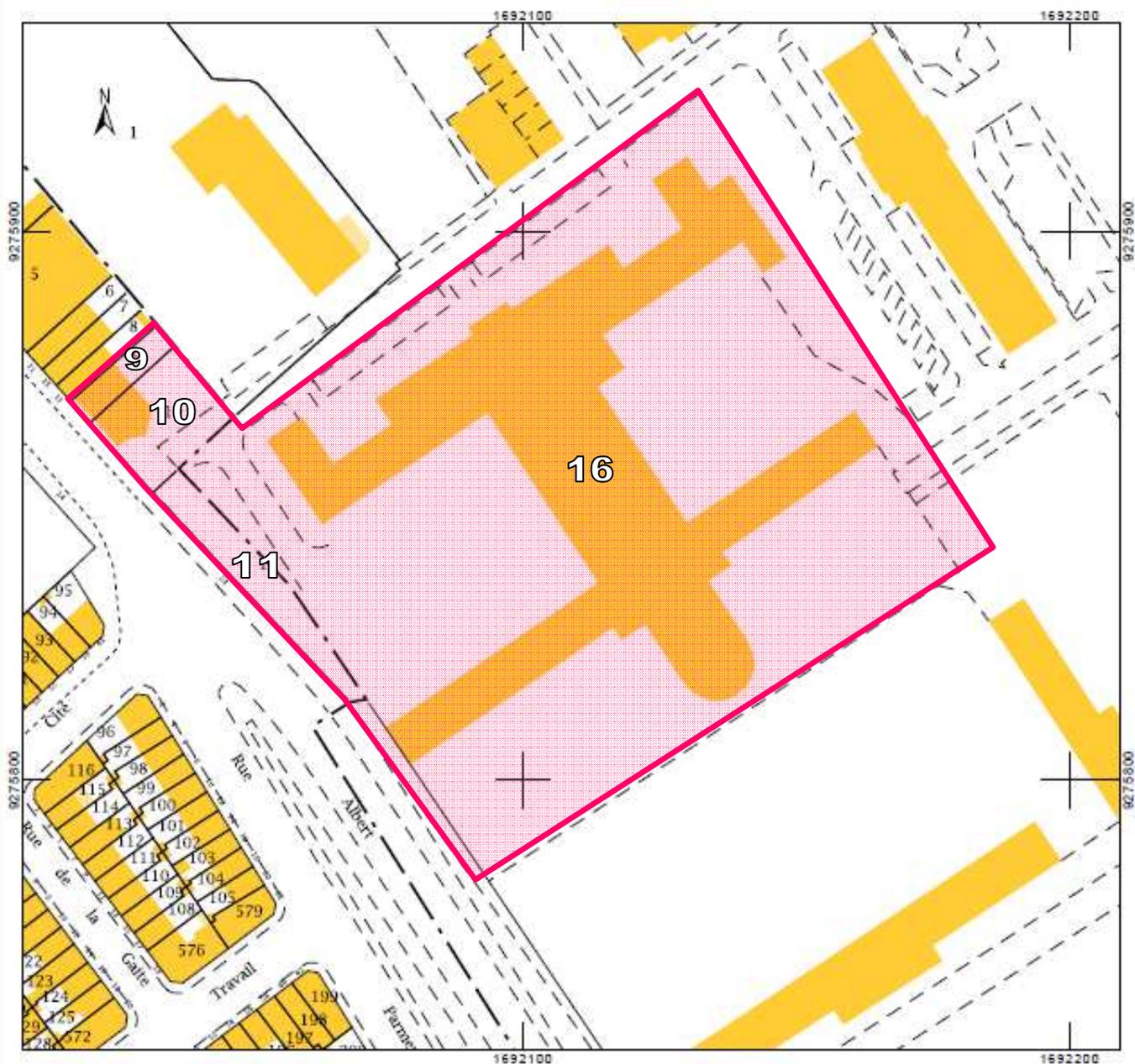
Date d'édition : 10/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CCSD

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des Impôts foncier suivant :  
LILLE II  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 22 RUE  
LAVOISIER 59466  
59466 LOMME CEDEX  
tél. 03 20 30 49 54 -fax  
cdf.lille-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastrer.gouv.fr](http://cadastrer.gouv.fr)  
©2016 Ministère des Finances et des Comptes  
publics



# PROJET SUR PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
NORD  
Commune :  
ARMENTIERES

Section : BY  
Feuille : 000 BY 01  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
Date d'édition : 10/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)  
Coordonnées en projection : RGF93CCSD

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
LILLE II  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 22 RUE  
LAVOISIER 59466  
59466 LOMME CEDEX  
tél. 03 20 30 49 54 -fax  
cdff.lille-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)  
©2016 Ministère des Finances et des Comptes  
publics



# AUTORISATION PROPRIÉTAIRE

# ATTESTATION TASCOM



Direction du Projet d'Établissement  
des Investissements  
et des Marchés Publics

Nos Réf. : VBM/MF/FH 2017-019  
Objet : Autorisation du Propriétaire

## AUTORISATION DU PROPRIETAIRE

Je soussignée, Madame BENEAT MARLIER, Directrice de l'EPSM Lille Métropole, propriétaire des parcelles BX n°9, 10, 11 et de la parcelle BY n°16, situées rue Albert de Mun à ARMENTIERES,

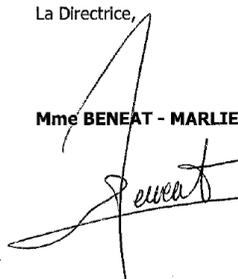
Autorise la société LIDL à déposer auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial un dossier de demande d'autorisation d'implantation d'une surface de vente

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Armentières, le 7 avril 2017

La Directrice,

Mme BENEAT - MARLIER



Direction du Projet d'Établissement, des Investissements et des Marchés Publics  
EPSM LILLE-METROPOLE - BP 10 - rue du Général Leclerc - 59487 ARMENTIERES Cedex  
☎ : 03.20.10.22.22  
Fax : 03.20.10.22.40



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
SIP SIE D ARMENTIERES  
Services des Impôts des entreprises  
28 rue Bayart BP 80124  
59428 ARMENTIERES CEDEX



751-SD

### Pour nous joindre

Vos réf :  
Tél : 03.20.44.05.75  
Fax : 03.20.44.05.55  
Mél : sip-sie.armentieres@dgfip.finances.gouv.fr  
réception : Du Lundi au Vendredi  
8h30 - 12h00 13h30 - 16h00  
ou sur rendez-vous

La charte du contribuable : des relations entre l'administration  
fiscale et le contribuable basées sur les principes de  
simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou dans votre service des impôts.

Votre correspondant : Stéphane VANDESOMPELE

Objet : Attestation de paiement TASCOM

LIDL

À l'attention de Mme LANQUETIN Julie  
38 rue de la Gare  
2011, Avenue Industrielle La Houssoye  
59930 La Chapelle d'Armentières

Le 08/12/16

Madame,

Le contrôleur Principal des Impôts, soussigné, certifie que la SNC LIDL, pour l'établissement situé au 85 bis quai de Beauvais à Armentières (siret 34326262202582) est à jour au niveau de ses obligations déclaratives pour la TASCOM, ainsi que pour les paiements,

La surface de vente déclarée est de 705 M2

cordialement

Le Contrôleur Principal des Finances Publiques  
Stéphane VANDESOMPELE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**PARTIE 2**

**INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET**

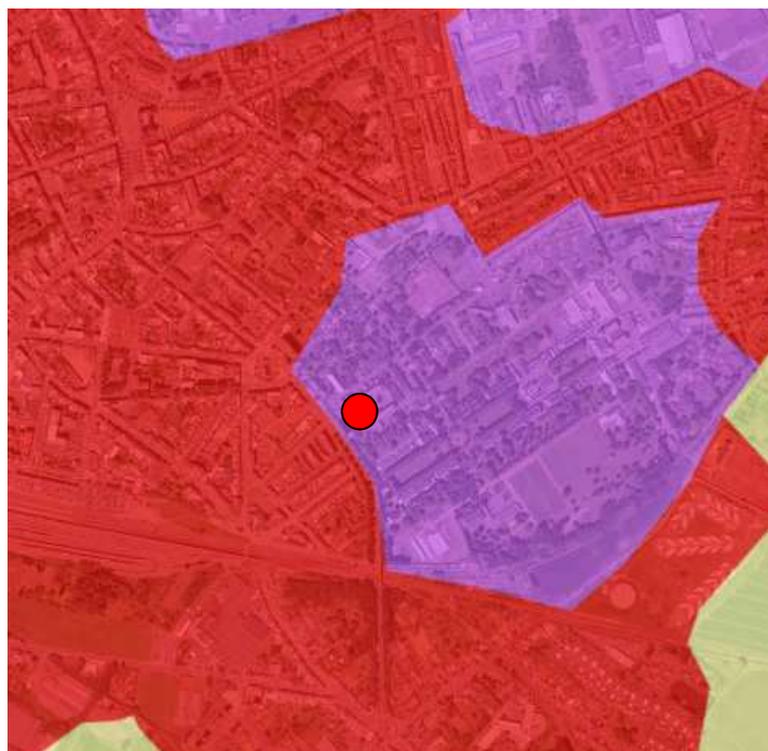


## II / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE

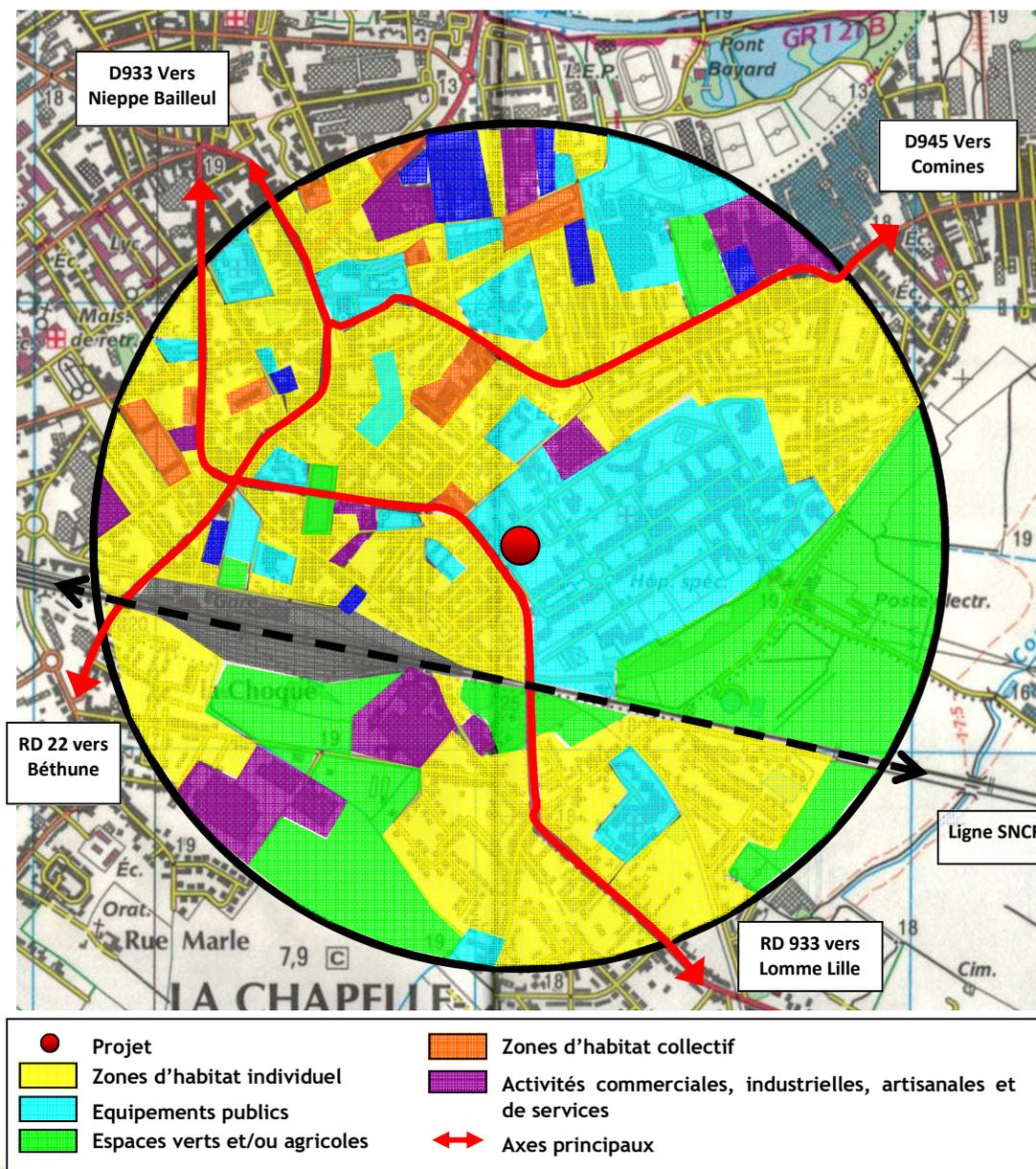
### - Cartographie générale de l'environnement proche

Le projet est situé à proximité du cœur de la ville d'Armentières.

Son environnement sur environ un kilomètre est très urbain et très varié, allant d'espaces d'habitat, d'espaces industriels et d'activités et également d'espaces publics.



Zones urbanisées	
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	
Mines, décharges et chantiers	
Espaces verts artificialisés, non agricoles	



	Projet		Zones d'habitat collectif
	Zones d'habitat individuel		Activités commerciales, industrielles, artisanales et de services
	Equipements publics		Axes principaux
	Espaces verts et/ou agricoles		

## 1) Les activités commerciales et autres activités économiques

### - L'environnement commercial du projet

Le projet s'inscrit à proximité du cœur urbain de la ville d'Armentières. Il est positionné en entrée Sud de la ville et à proximité du centre ville. Nous retrouvons à proximité immédiate des habitations, des équipements publics, mais également des activités économiques.

### - Les activités commerciales...

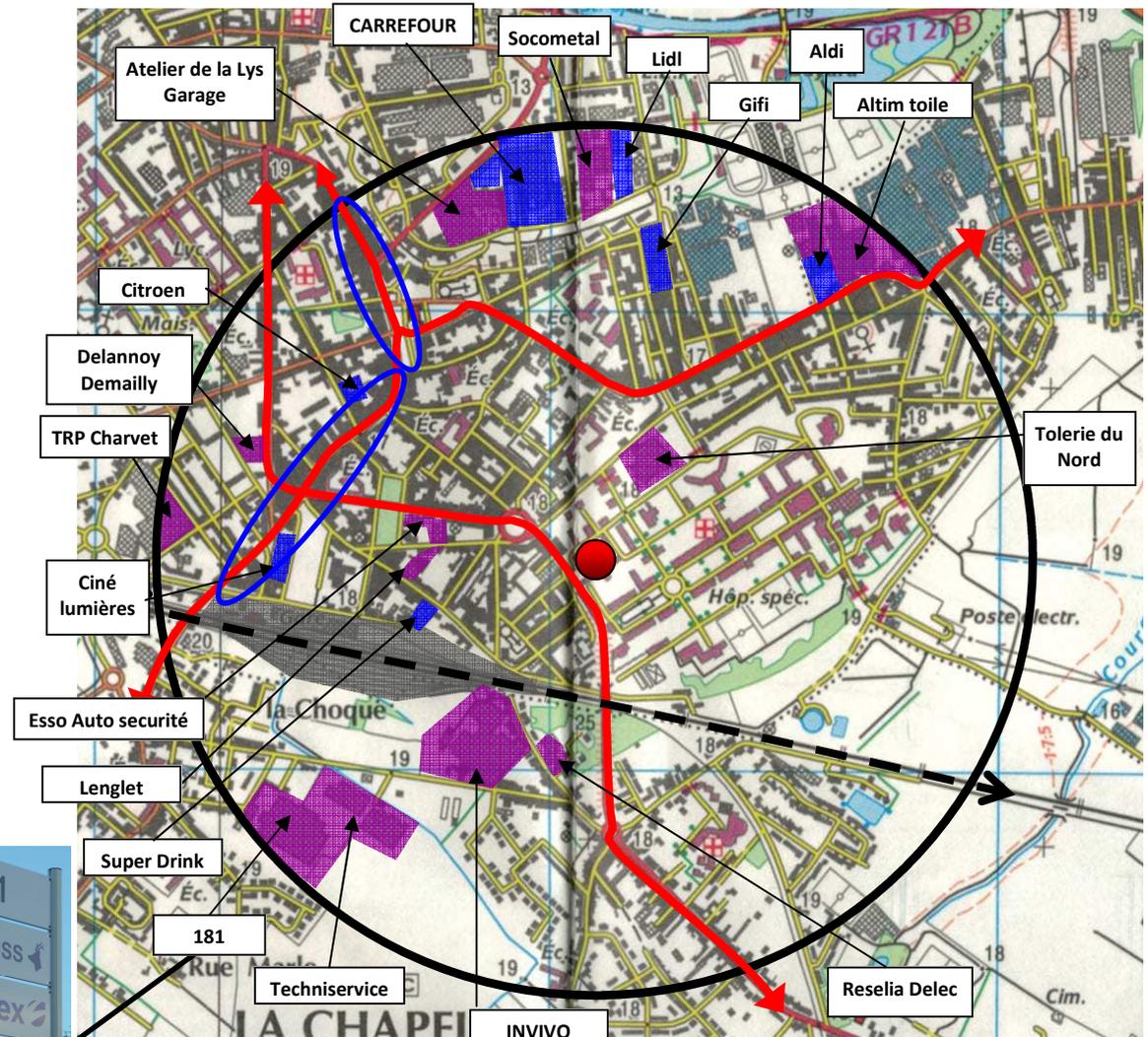
Dans la zone proche du projet, nous pouvons recenser des activités commerciales réparties sur l'ensemble du territoire. Ces activités commerciales sont représentées sous tous types d'activités et tous types de format.

Pour les plus représentatifs, nous recensons le commerce du centre ville d'Armentières (plus de 400 commerces dont 180 au cœur de ville) qui s'étend principalement sur la rue de Lille, sur la Place Charles de Gaulle et la rue de Dunkerque (métiers de bouche, vêtements, optique, téléphonie, joaillerie, parfumerie, services...), ainsi que l'hypermarché Carrefour situé Quai de Beauvais - Boutique Z, Bréal, Burton, Cache Cache, Atol, Afflelou, 5àSec, Camaïeu, Carrefour City, Coccinelle Express, La Halle, Nocibé, Optic 2000, Phildar, Sergent Major, Sport 2000, Zeeman, restaurants, services (banques, assurances, coiffeurs...) ...

### - Les activités industrielles, tertiaires...

Nous recensons de nombreuses activités qui restent diffuses dans le milieu urbain de la ville d'Armentières.

Le recensement et le positionnement des autres activités industrielles et tertiaires réparties dans la ville sont présentés ci-contre.



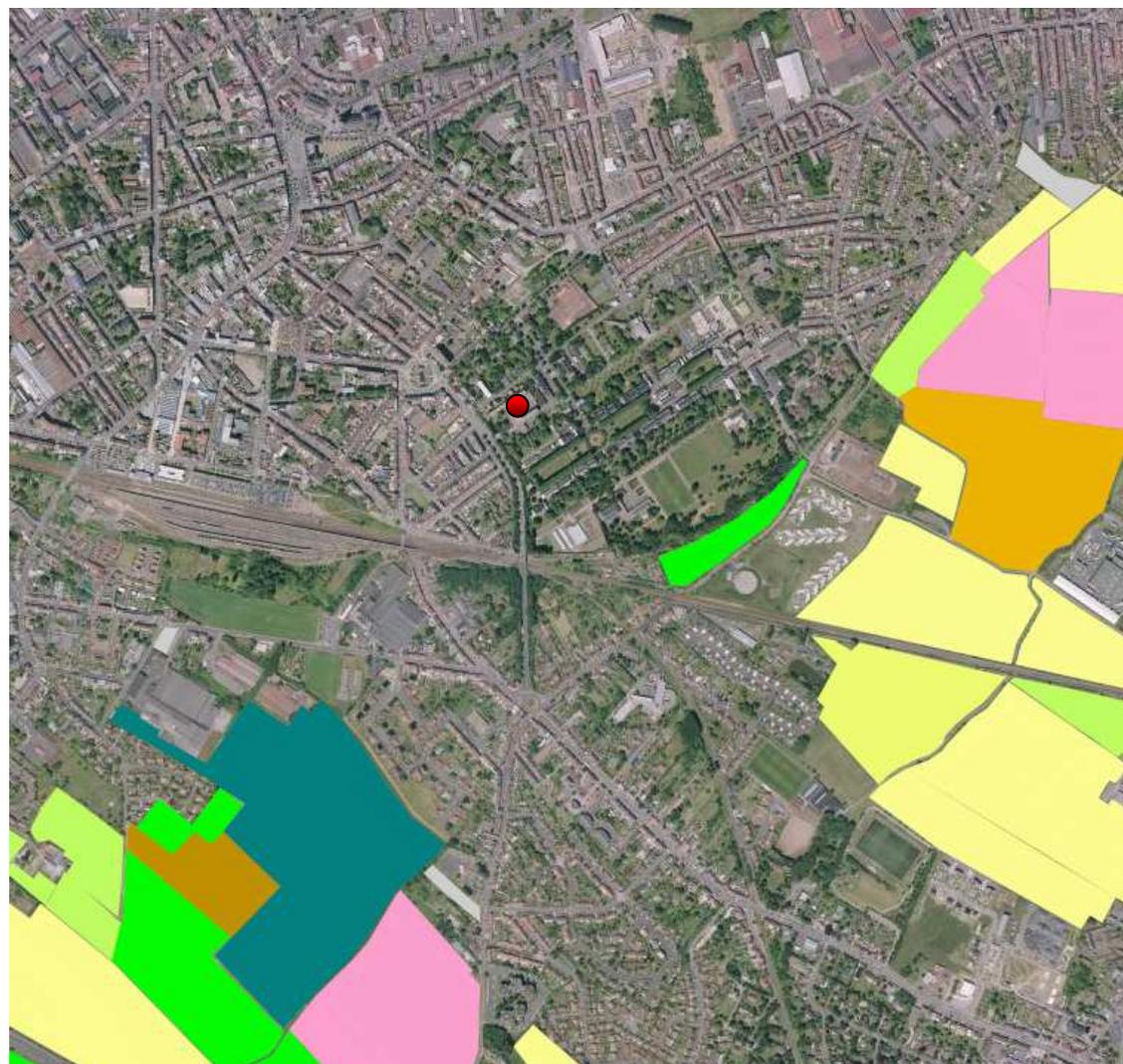
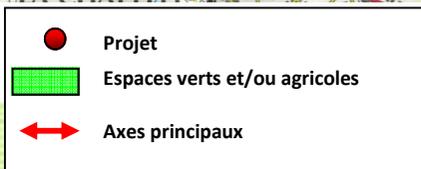
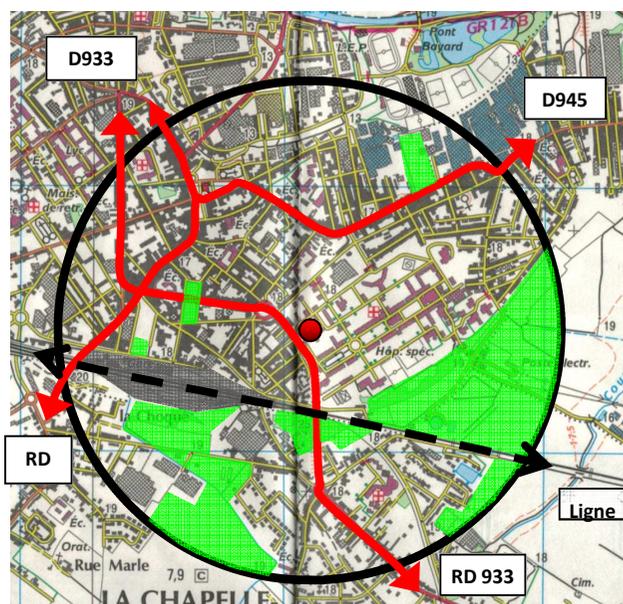
### - Les activités agricoles

Le magasin sera situé en milieu urbain, à proximité du centre ville d'Armentières.

La ville est ponctuée de quelques espaces verts réparties mais dispose également dans sa périphérie, en direction de la commune de la Chapelle d'Armentières, d'espaces agricoles.

Ces espaces sont situés dans la partie Sud et Est de la zone de proximité du projet.

La cartographie ci-contre positionne ces espaces, celles page suivante détaille leur destination.



### 3) Les équipements publics

Nous retrouvons de nombreux équipements publics sur la zone proche :

#### - Des bâtiments scolaires :

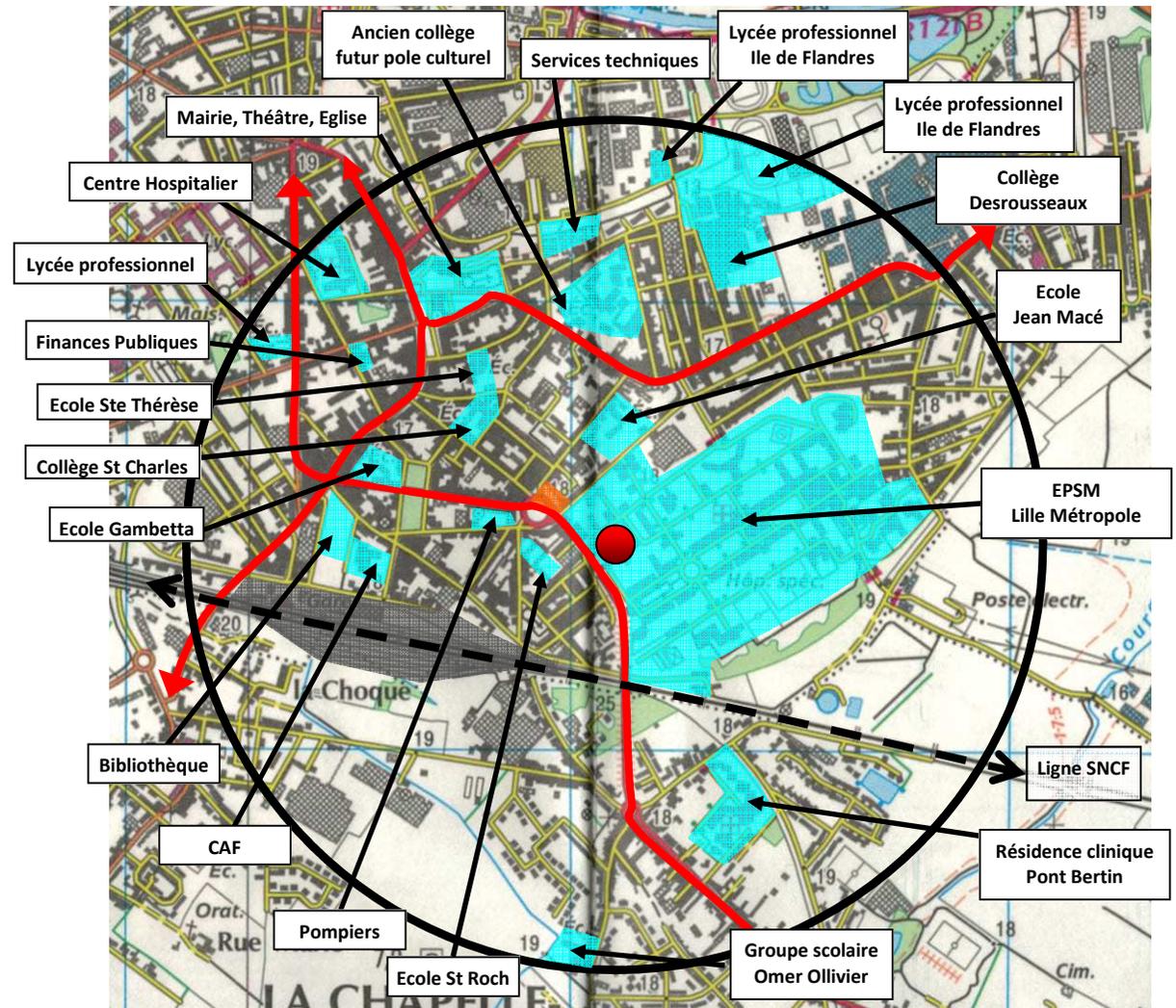
- ↪ Collèges (Desrousseaux, St Charles,...)
- ↪ Ecoles élémentaires (Jean Macé, St Roch, Gambetta, Ste Thérèse, ....)
- ↪ Groupes scolaires (Omer Ollivier,...),
- ↪ Lycées professionnel

#### - Des bâtiments administratifs et édifices publics divers :

- ↪ Mairie,
- ↪ Services techniques,
- ↪ Centre des Finances publiques,
- ↪ CAF,
- ↪ Pompiers,
- ↪ Clinique,
- ↪ Etablissement public psychiatrique,
- ↪ Gare

#### - Des équipements sportifs et culturels :

- ↪ Complexe sportif,
- ↪ Théâtre,
- ↪ Ecole de musique,...



#### 4) Les zones d'habitat

##### - Le quartier d'habitation

Le projet est situé à proximité immédiate des quartiers d'habitation.

##### - Le type d'habitat

Au niveau de l'habitat, la zone proche du magasin (environ 1 km) est pourvue majoritairement de logements individuels qui se concentrent principalement sur le centre ville d'Armentières et les quartiers alentours. Les logements individuels sont principalement de type « maisons de rue » ou maisons de lotissement.

Nous recensons également quelques lieux dans la ville qui sont occupés par des logements collectifs.

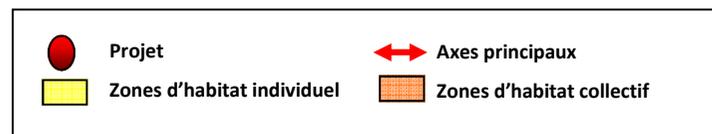
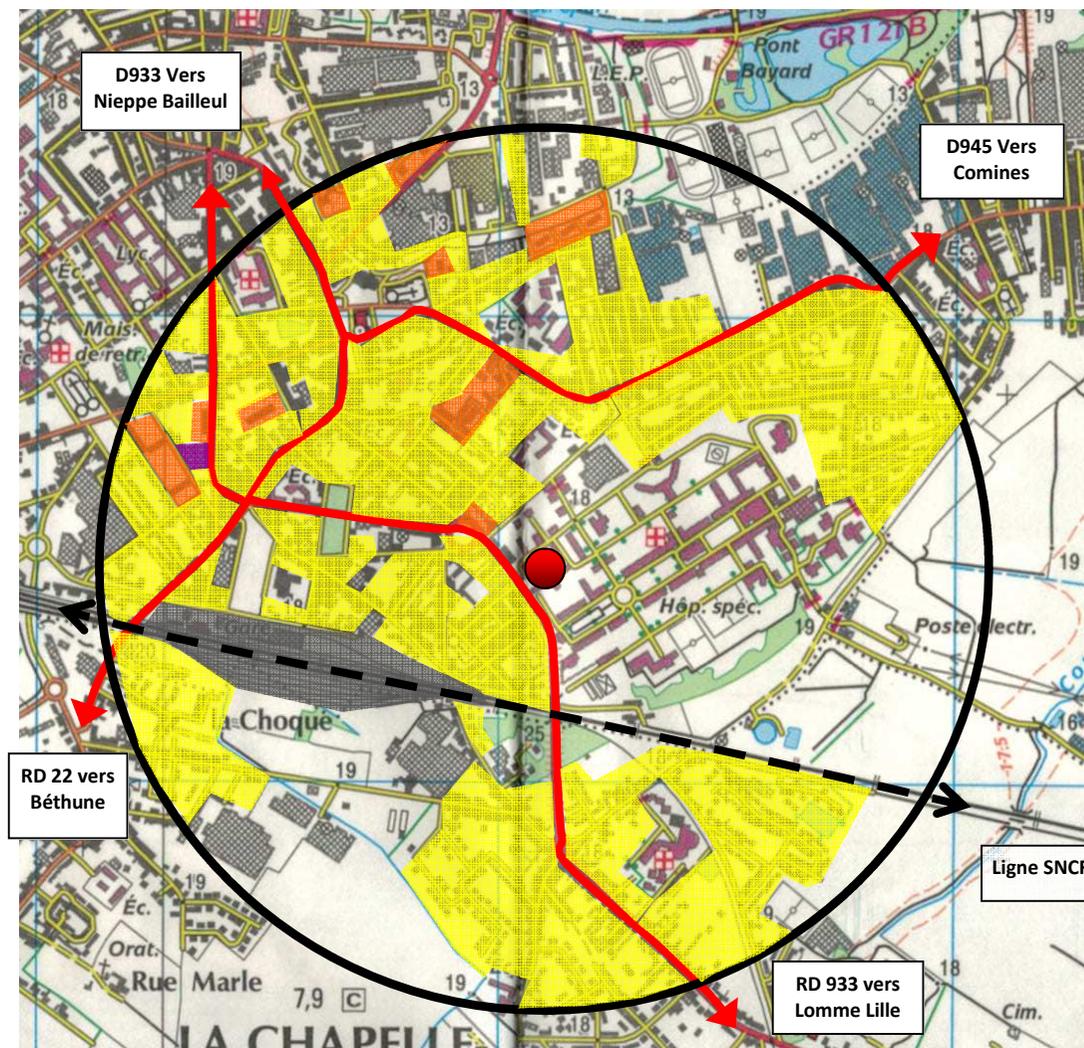
La commune d'Armentières, dans sa globalité, présente un parc de logement majoritairement individuel (59,9% du parc des logements). Quand au logement collectif, il représente 39,3% du parc.

##### - L'habitat social

L'habitat social représente 22,3% (source INSEE).



Habitats individuels et collectifs dans le tissu urbain d'Armentières



## 5) La desserte

### - La desserte routière actuelle et future

La desserte du projet s'effectuera directement via la rue Albert de Mun, également appelée RD 933.

Cette rue, également Départementale, traverse la ville d'Armentières du Nord Ouest (liaison avec Bailleul et Nieppe) au Sud Est (Lomme Lille). Elle est l'un des axes principaux de la ville d'Armentières.

**Il est prévu un aménagement spécifique pour accéder au site qui sera matérialisé par tourne à gauche avec voie d'insertion. Cet aménagement a été étudié par la MEL et la Municipalité suite à un travail piloté par ces deux organismes. Celui-ci permettra de faciliter et sécuriser les accès du site par rapport au trafic existant. Dans ce cadre, le projet n'engendrera aucune perturbation sur les flux existants.**

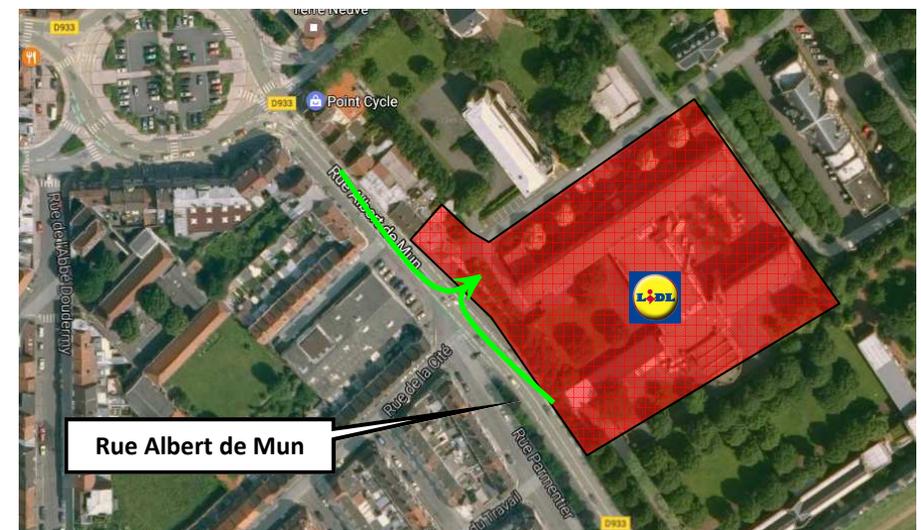


Accès au projet en provenance de la Place Jules Guesde



Accès au projet en provenance de La Chapelle d'Armentières

L'accès au magasin depuis l'axe de communication et la gestion des flux, grâce aux infrastructures créés, permettront une bonne accessibilité au site. (sens de circulation, dimensionnement des voiries, gestion des entrées-sorties,...).



### - L'accessibilité directe au foncier

Les usagers en provenance du centre ville d'Armentières ou de la commune de La Chapelle d'Armentières bénéficieront d'un tourne à gauche avec voie d'insertion permettant de rejoindre le parking en toute sécurité.

Il faut noter de plus que ces aménagements souhaités par la MEL et la Municipalité permettront un renforcement de la sécurité sur la rue Albert de Mun. En effet, l'espace reconfiguré bénéficiera de ralentisseurs de chaque côté de l'ouvrage.



### - La desserte actuelle et projetée en transports en commun

Le site est desservi directement par le réseau de transports « TRANSPOLE ».

En effet, nous pouvons noter la présence de l'arrêt « Jules Guesde » installé sur la Place Jules Guesde, et situé à proximité du projet (Moins de 200 mètres au Nord).

Cet arrêt est desservi par la ligne 79 : Armentières Le Bizet - Lomme St Philibert (du lundi au vendredi 46 bus dans chaque sens de circulation (soit 92 bus au total), toutes les 10 à 25 mn environ, de 6h16 à 1h17 (à l'arrêt), le samedi 44 bus dans chaque sens de circulation toutes les 10 à 25 mn environ, de 6h15 à 1h17 (à l'arrêt), et le dimanche 13 bus dans chaque sens de circulation, toutes les heures de 8h47 à 20h46 (à l'arrêt).

Le magasin sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements existants.

Il n'y aura pas de modification dans la desserte de transports en commun suite au projet.



Arrêt  
« Jules Guesde »



### - La desserte piétonne et cycliste actuelle et projetée

L'environnement du site est desservi par un réseau de pistes cyclables. Nous retrouvons des aménagements cyclables sur la rue Albert de Mun qui fait partie intégrante d'un réseau cyclable plus globale. En effet, cette rue est une Départementale qui dispose d'un équipement cyclable conséquent qui permet une liaison depuis Bailleul jusque Lille.

Les usagers cyclistes peuvent donc emprunter les axes en toute sécurité afin d'accéder au magasin.

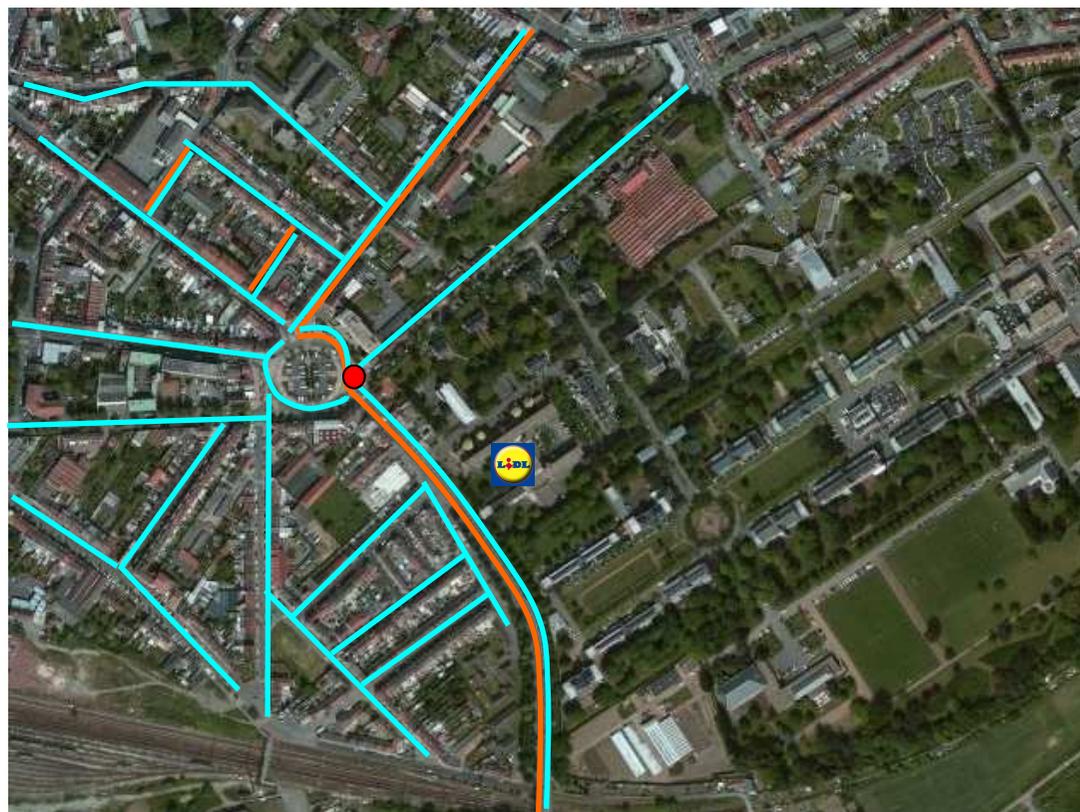
Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet. Ils permettent d'accéder au magasin de manière sécurisée. Il faut noter que l'entrée du site est largement évasée ce qui renforce la sécurité du fait d'un parfait repérage des différents axes dédiés. De plus, **le repositionnement du magasin en entrée de ville mais à proximité du centre d'Armentières et de ses quartiers de logements favoriseront l'accessibilité piétonne au magasin LIDL.**



Pistes cyclables et trottoirs sur la rue Albert de Mun



### PRINCIPAUX ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES POUR PARVENIR AU MAGASIN



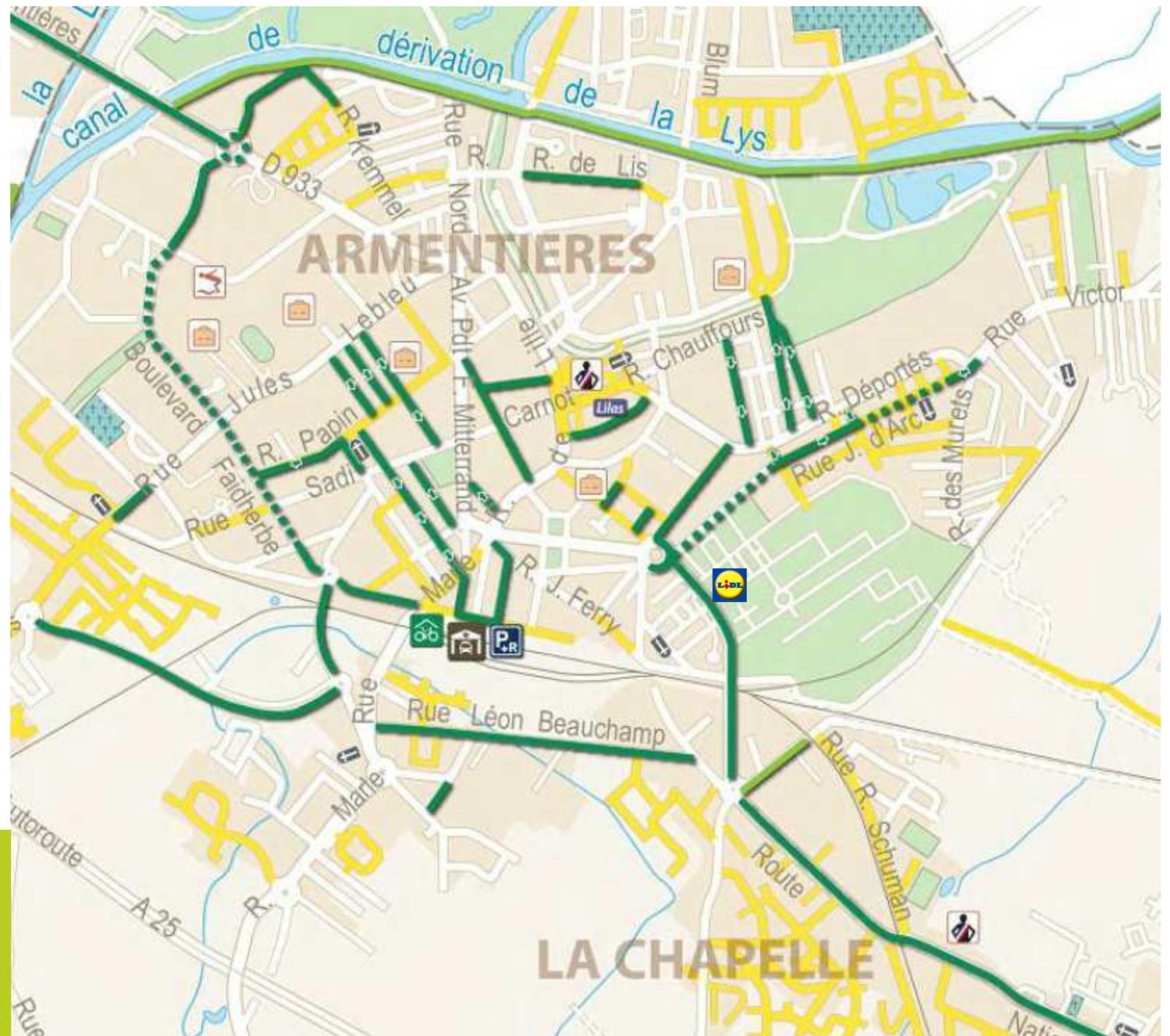
Arrêt de bus



Piétons - Trottoirs



Pistes Cyclables



**Itinéraires cyclables**

-  piste, bande ou couloir bus+vélos
-  voie verte ou chemin cyclable
-  itinéraire conseillé
-  rue à circulation apaisée
-  itinéraire aménagé en sens unique
-  double-sens cyclable
-  sens unique de circulation automobile

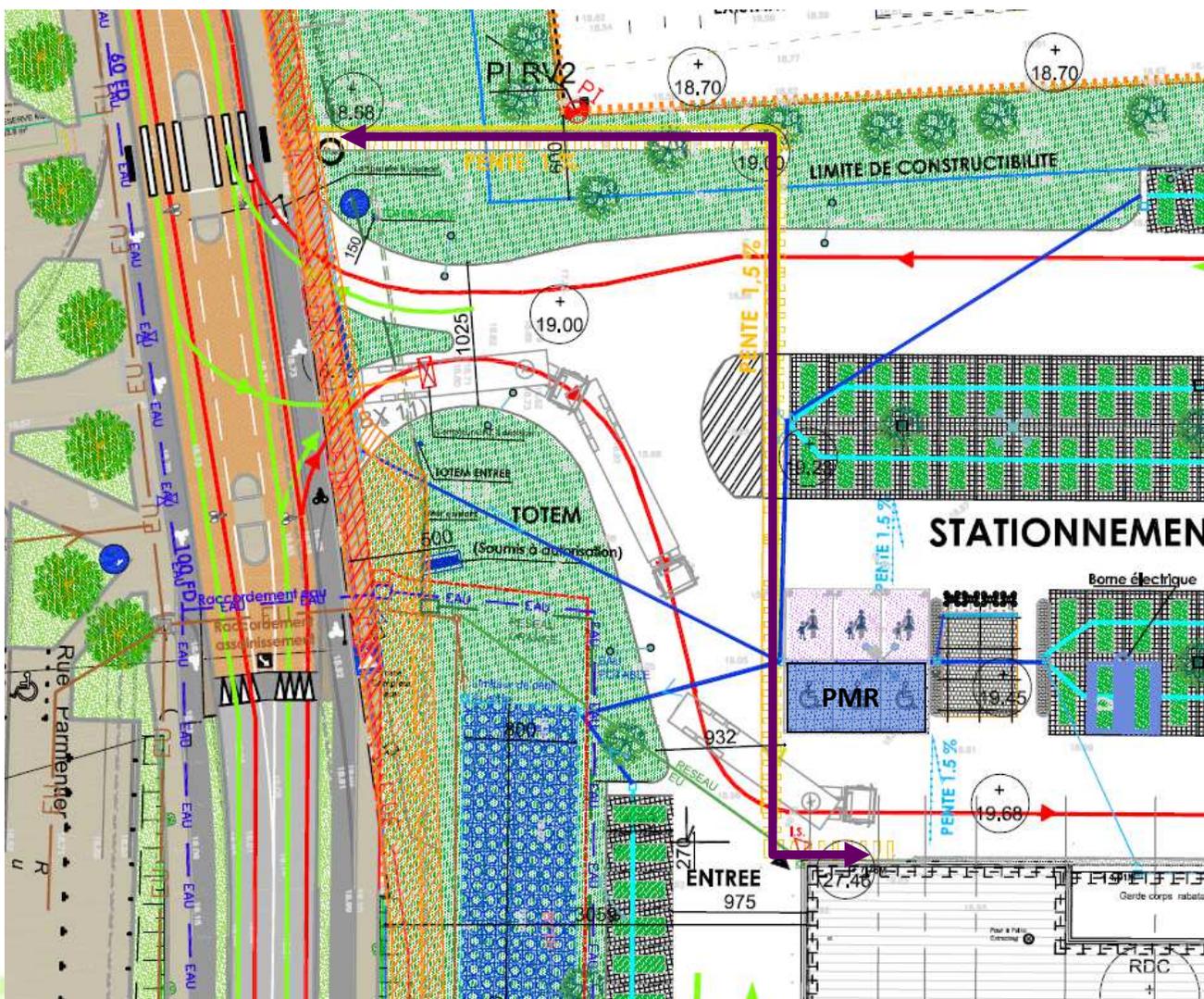
## - Les accès aux personnes à mobilité réduite

Le magasin respectera la réglementation et les normes en vigueur concernant les Personnes à Mobilité Réduite, avec notamment 3 places de stationnement PMR placées à proximité de l'entrée du magasin. Des aménagements spécifiques assureront également l'accès et le déplacement des personnes à mobilité réduite depuis les places de stationnement, mais également depuis la voirie publique.

En ce qui concerne les cheminements extérieurs, les dévers sont inférieurs à 2%, les pentes inférieures à 4%, les seuils et les ressauts sont aussi inférieurs à 2% et sont arrondis ou chanfreinés. L'espace de manœuvre devant l'entrée sera respecté. Les portes d'entrée sont de type coulissant (espace de manœuvre respecté), le guidage au sol pour les mal voyants sera différencié par une couleur contrastée, le repérage des parois vitrées est réalisé par pose d'autocollants contrastés (visibles en position assise).

L'éclairage des cheminements respectera les normes en vigueur (200 lux au poste d'accueil, 150 lux pour les circulations horizontales, 150 lux pour les équipements mobiles).

A l'intérieur du magasin est prévu une caisse adaptée, avec signalétique et affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes. Les largeurs de circulation seront supérieures à 1,4m sans rétrécissement ni dévers, l'espace des manœuvres est et sera respecté au droit des portes et le long de la caisse adaptée. Le sol est et sera non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue.







FACADE NORD EST



FACADE SUD EST



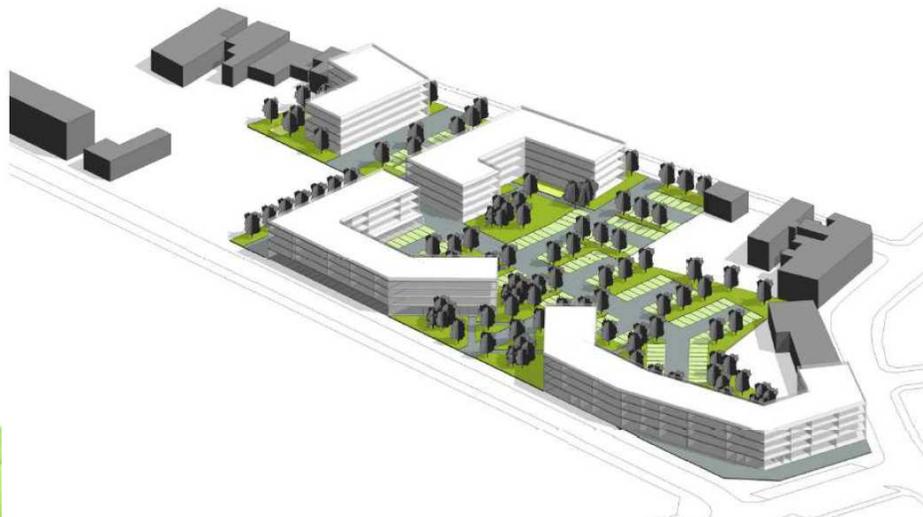
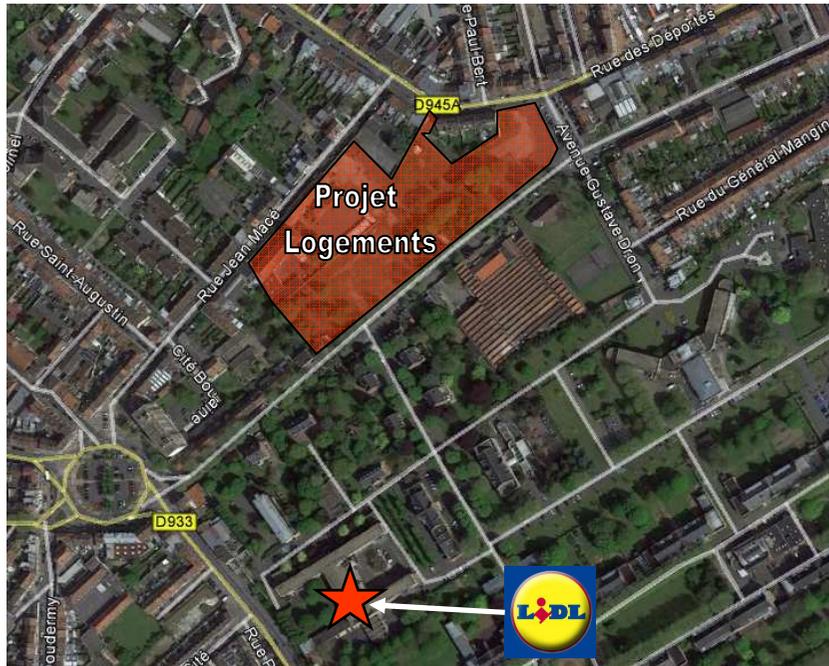
FACADE SUD OUEST



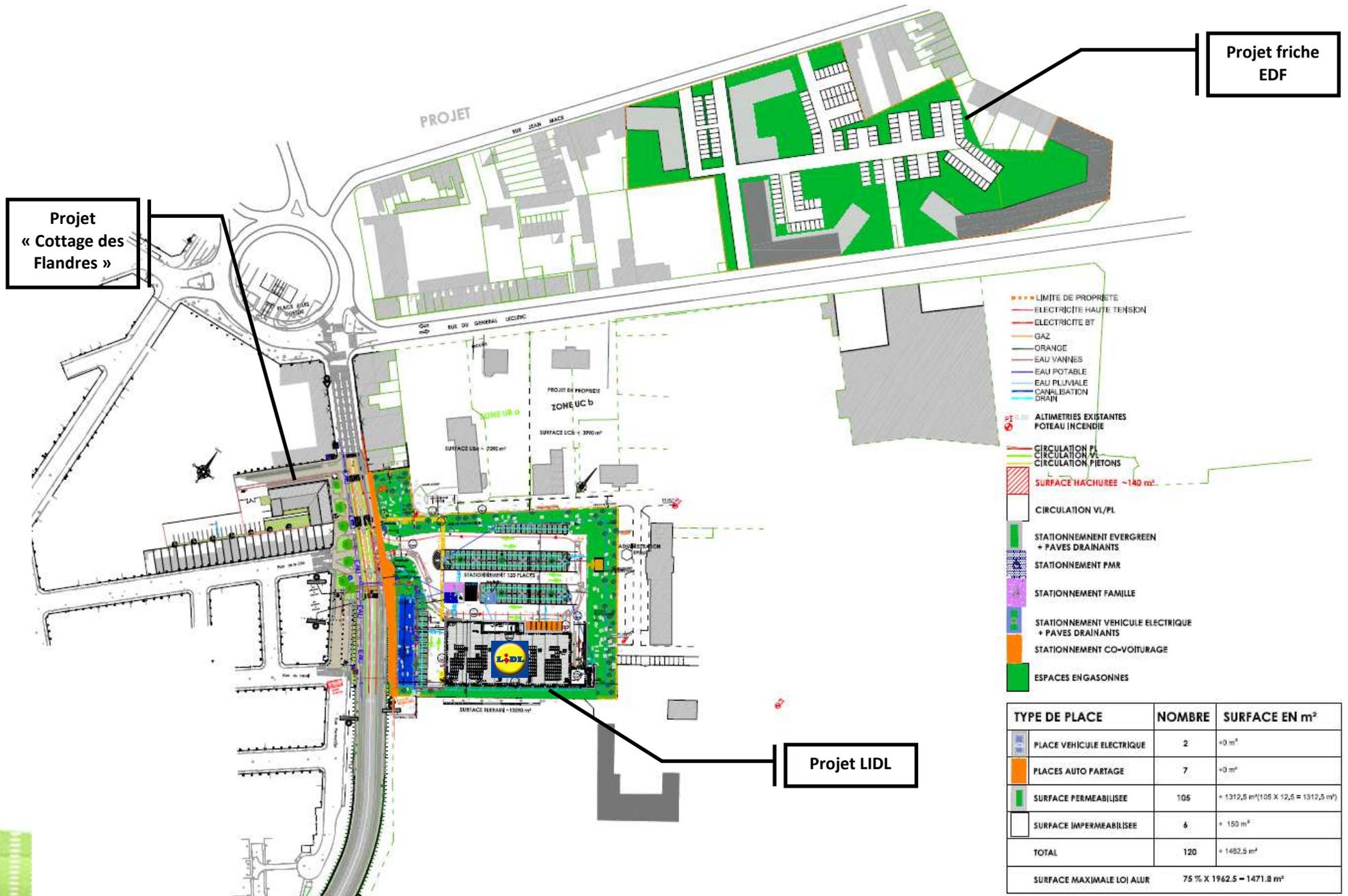
FACADE NORD OUEST



Le second programme de logements concerne la construction de plusieurs logements collectifs, 96 rue Jean Maçé, à 250 mètres au Nord du projet LIDL. Des consultations sont en cours pour l'aménagement de cet îlot urbain en friche (ancienne usine EDF) situé entre les rues Jean Maçé, du Général Leclerc, Jean Jaurès et Gustave Druon. Il pourrait déboucher sur la création de plus de 100 logements et se déroulera en 2 phases.



POSITIONNEMENT DU PROJET LIDL PAR RAPPORT AUX PROGRAMMES DE LOGEMENTS PROCHES



En ce qui concerne l'opération d'urbanisme, cette dernière est liée au projet d'établissement de l'EPSM :

L'établissement EPSM-LM situé en limite Sud-Ouest de la commune d'Armentières représente un ensemble clos de 36,2 hectares. Les projets de construction définis dans le précédent projet d'établissement, sont aujourd'hui réalisés (dont l'extension de la maison Berthe Morisot : 60 Places sur le site d'Armentières).

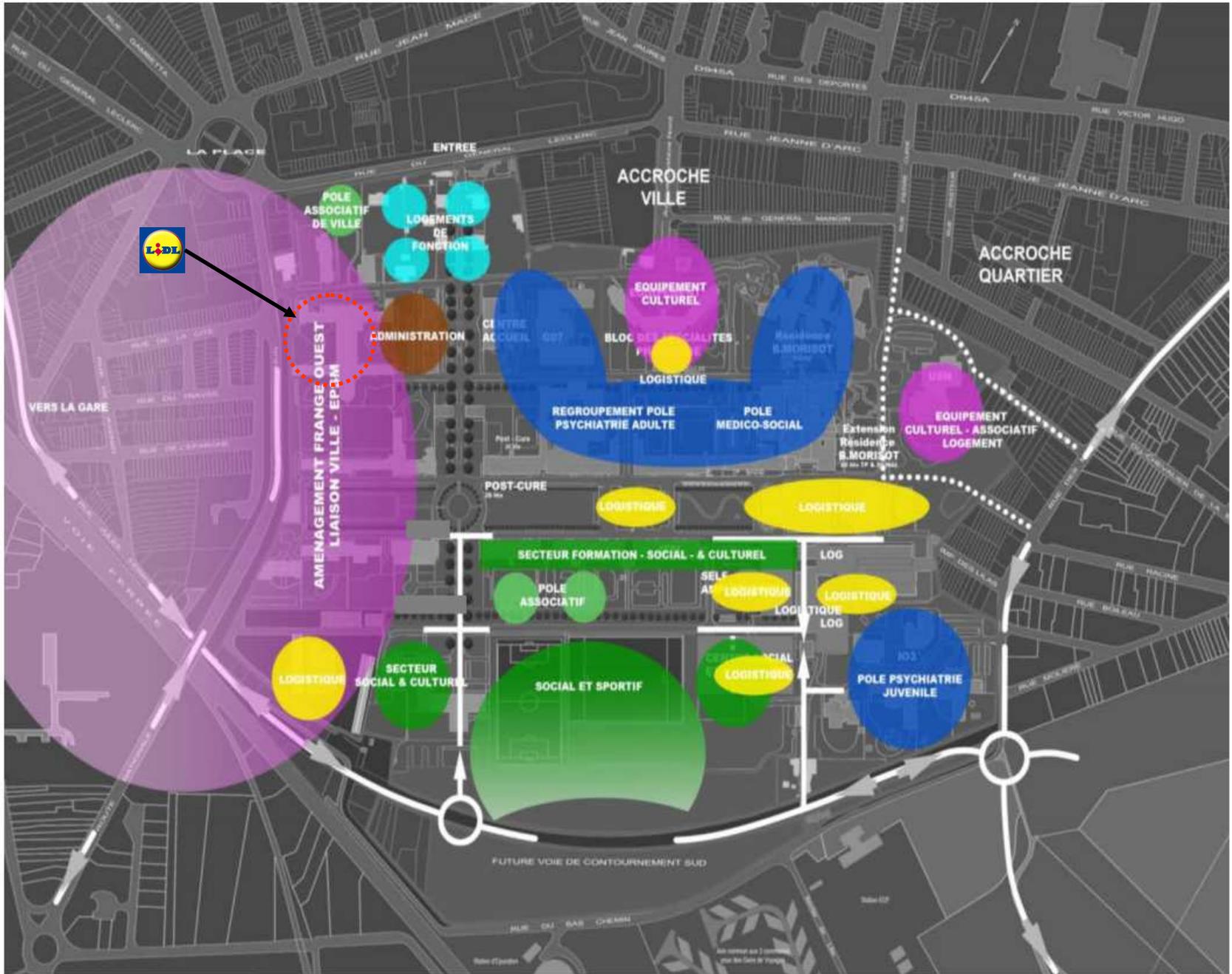
**Le nouveau Projet d'Etablissement s'ouvre une nouvelle étape afin de définir un nouveau plan d'aménagement du site qui renforcera l'ouverture sur la ville. Le projet LIDL accompagne cette nouvelle étape en reprenant un site et un bâtiment ce qui participera aux évolutions urbanistiques souhaitées localement.**

« Situé en limite Sud-Ouest de la commune d'Armentières, le domaine de l'EPSM représente un ensemble de 33.6 hectares et 2.6 hectares situé en périphérie sud de l'établissement. Ces deux parties sont séparées par un axe routier.

Le bâti de l'EPSM occupe environ 30 % de la surface totale, le reste étant dévolu aux circulations et aux stationnements, à des jardins, des espaces verts et à des terrains de sport. »



**Le projet LIDL s'intégrera dans ce projet de revalorisation de l'ensemble EPSM en proposant une ouverture sur la ville et un désenclavement de l'espace Ouest, en lien avec d'autres projets comme celui des logements de l'autre côté de la rue Albert Mun.**



**SCHEMA D'INTENTIONS  
REPARTITION DES NOUVEAUX POLES SUR LE SITE D'EPSM D'ARMENTIERES**

Notons de plus que la ville d'Armentières est inscrite dans une démarche de grands projets sur son territoire depuis plusieurs années et continue sa mutation.

En effet, ancienne cité industrielle, Armentières est aujourd'hui une ville en pleine restructuration. Pour accompagner ces mutations, l'action municipale s'est articulée, ces dernières années, autour de quelques grands projets liés aux transports et au logement, visant à renforcer à la fois l'attractivité et l'accessibilité de la commune. Parmi les dernières réalisations les plus marquantes, on peut citer la réhabilitation du quartier de la gare, avec l'inauguration d'une nouvelle médiathèque et la création d'une gare routière, l'ouverture du passage inférieur, ou encore la construction de nombreux logements neufs.

Ces efforts se poursuivent par la programmation d'autres projets dans différents quartiers tels que les quartiers « Salengro Près du Hem » (construction de logements et nouvelle voirie), « Léo Lagrange Bizet » (réhabilitation et création de logements), « Route d'Houplines St Roch » (création pôle culturel et création de logements), et « Centre ville, Gare, République et Il de Flandre » (création de logements).

Les principaux projets et les plus actuels sont :

↳ Le projet du Clos de la Lys,



Le projet du Clos de la Lys est situé Avenue Léo Lagrange et est composé de 50 logements, dont 42 en collectifs et 8 individuels et des maisons de type 4. Le bailleur social La Maison Flamande, a officialisé le lancement de la construction du programme de logement, Le Clos de Lys, en Septembre dernier. Côté stationnement, on dénombre pas moins de 32 places numérotées et 20 garages attitrés. Grâce à leur orientation vers le Sud, les logements profiteront d'un ensoleillement et d'une luminosité maximum. La fin des travaux est prévue pour novembre 2017.



↳ L'éco-quartier Salengro



Un éco-quartier est prévu sur la friche Dufour, sur le terrain jouxtant l'Avenue Salengro et l'Avenue Brossolette, face à Motte Cordonnier. Situé à l'ouest sur le terrain de l'ancienne filature de lin Dufour, l'éco-quartier se situera à proximité de la Lys, d'établissements scolaires (écoles Salengro, collège Rostand, lycée Eiffel), du centre aquatique Calyssia et de l'hôpital. On s'y rendra et en sortira facilement grâce au nouveau pont vers Nieppe et l'autoroute A25.

Cet éco-quartier est conçu pour limiter l'impact sur l'environnement et favoriser la qualité de vie : plus d'espaces verts plantés, une gestion des déchets particulière, la priorité donnée aux déplacements doux (piétons, cycles...) et des constructions selon les normes thermiques les plus exigeantes (dont BBC : bâtiments basse consommation). Notre Logis a commencé la commercialisation de 31 maisons, 12 autres maisons seront construites, destinées à la location. Premiers emménagements prévus pour fin 2018.



Nous pouvons noter aussi les projets suivants :

↳ Le projet « Friche Delobelle » - Rue du Nord, rue des Prés, 180 logements à l'étude

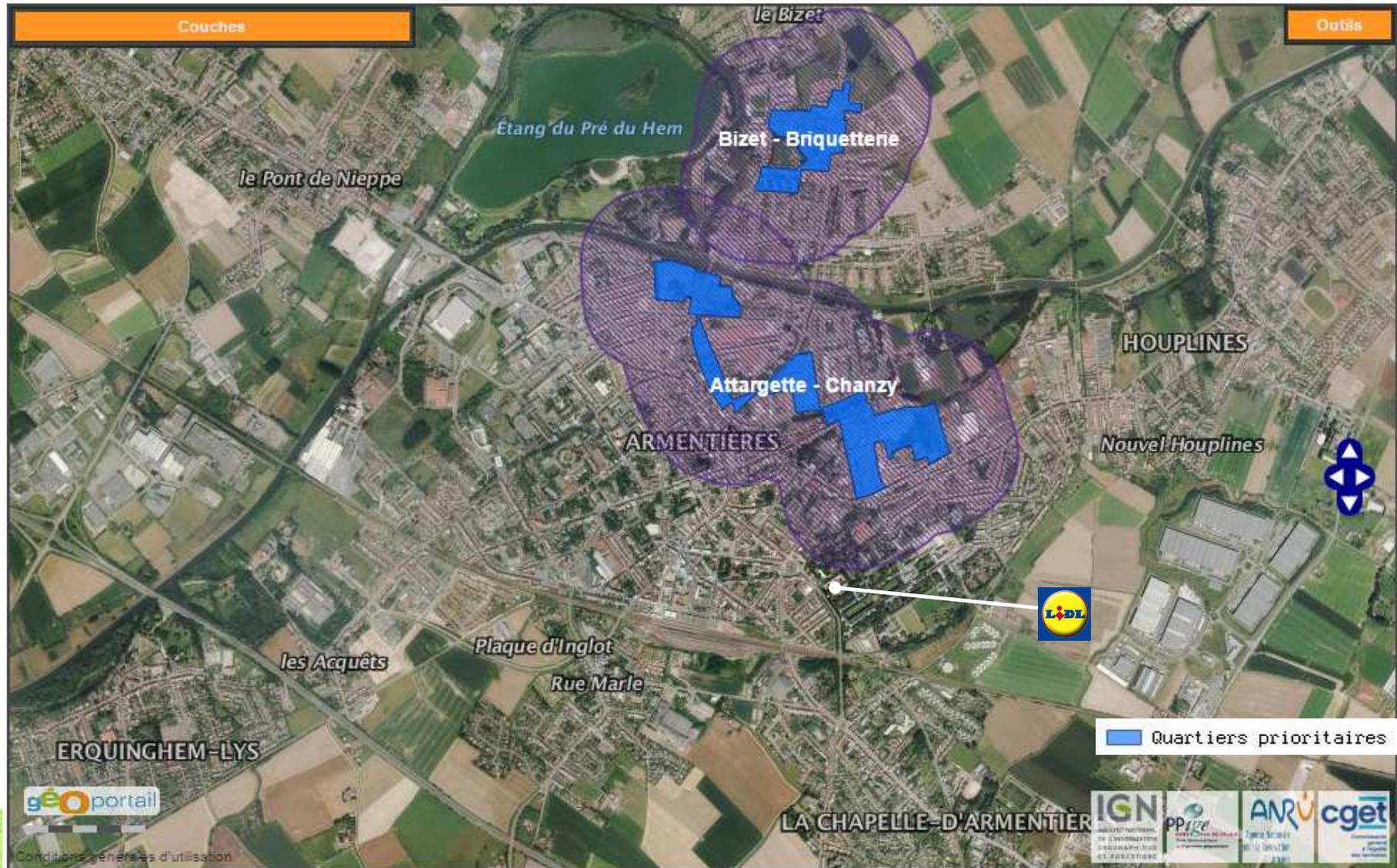


↳ Le projet Euraloisirs - Avenue Brossolette, 260 logements à l'étude



## 7) Les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones franches urbaines

Le magasin n'est pas inscrit dans une Zone Franche Urbaine ni dans un quartier prioritaire de la ville (source : [www.i.ville.gov.fr](http://www.i.ville.gov.fr)). Mais il est très proche de la bande de 300 m d'un quartier prioritaire : Attargette-Chanzy



## 8) Les documents d'urbanisme existants

### - Le Scot et les documents associés

La commune d'ARMENIERES fait partie du territoire de la Communauté Urbaine de Lille Métropole et s'intègre donc dans le SCOT de Lille Métropole. Ce document de planification concerne l'aménagement du territoire et fixe les grandes orientations économiques, sociales et environnementales sur le territoire de l'arrondissement de Lille.

Le Syndicat mixte du SCOT comprend 4 membres : La Métropole Européenne de Lille, la Communauté de Communes Pévèle Carembault, la Communauté de Communes de la Haute-Deûle, la Communauté de Communes de Weppes.

Lors du Comité Syndical du 10 février 2017, le projet de SCOT a été approuvé à l'unanimité par les délégués du Syndicat mixte. Il sera exécutoire deux mois après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat ou, si celle-ci sollicite des modifications sous ce délai, après intervention, publication et transmission à cette autorité des modifications demandées.

### - Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Les orientations du PADD sont définies selon une approche thématique, guidée par deux ambitions transversales :

- développer la Métropole européenne et transfrontalière, la dynamiser et fluidifier l'accessibilité du territoire,
- protéger et préserver le cadre de vie, l'environnement, les ressources et engager la transition énergétique.

Ces deux ambitions sont de véritables fils rouges pour le projet de SCOT de Lille Métropole. Ils trouvent à s'exprimer à travers cinq axes thématiques proposés au débat :

- la mobilisation en faveur du développement économique et l'innovation,
- l'amélioration de l'accessibilité du territoire et de la fluidité des déplacements,
- la réponse aux besoins en habitat dans une dynamique de solidarités,
- le renforcement de la qualité du cadre de vie et l'exemplarité en matière environnementale,
- la satisfaction des besoins de proximité des habitants.

Au niveau du commerce, le PADD précise, concernant les pôles de proximité :

Ils doivent répondre en priorité aux besoins quotidiens des habitants en biens et services marchands courants grâce à l'implantation d'une offre commerciale à moins de 10 min à pied. Ces pôles constituent l'entité de base de l'organisation commerciale. Ils doivent former à terme un maillage fin, à l'échelle des quartiers ou des petites communes de l'ensemble du territoire du SCOT. Cette offre doit trouver place au cœur des quartiers ou des centres urbains et bénéficier d'une bonne accessibilité à pied ou à vélo, voire en transports en commun. **Le projet LIDL répond à ces objectifs, se positionnant au plus près des logements et du cœur de ville et bénéficiant d'une accessibilité multimodale.**

### **- Le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs)**

Le DOO précise qu'au sein du tissu urbain mixte, les centralités commerciales urbaines sont les lieux privilégiés d'implantation des activités commerciales (dont l'artisanat commercial). La priorité est donnée au renforcement du maillage commercial de proximité.

Les centralités commerciales relais, situées à la fois dans les villes de l'agglomération et dans la couronne métropolitaine, répondent à des besoins courants et hebdomadaires, essentiellement alimentaires. Il s'agit de réunir un ensemble de petits commerces (commerçants et/ou artisans), de services marchands et/ou une moyenne surface généraliste (**jusqu'à 2 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher**).

Les centralités commerciales de proximité ont vocation à être confortées ou créées dans toutes les communes et quartiers du territoire du SCOT. Elles répondent à des besoins quotidiens (ou plusieurs fois par semaine) ou à des besoins de dépannage. Cette offre est prioritairement accessible en modes doux (piéton et vélo).

De plus, le DOO préconise une amélioration de la qualité du tissu commercial.

**Le projet LIDL doit être considéré comme une centralité relais qui répondra parfaitement aux besoins courants et hebdomadaires des habitants du secteur concerné :**

**Sa surface plancher de 1 962,5 m<sup>2</sup> respecte les orientations souhaitées.**

**L'offre sera accessible en modes doux ainsi qu'en transports en commun d'une manière sécurisée.**

**L'architecture du projet ainsi que son volet paysager permettront une parfaite insertion dans l'environnement proche. Le tissu commercial en sera modernisé et amélioré.**

## - Le PLU

En ce qui concerne la situation du projet, celui-ci se situe sur le territoire de la ville d'Armentières et se trouve classé en zone UCb.

« Il s'agit d'une zone urbaine mixte de densité moyenne assurant une transition entre les quartiers centraux et les quartiers de plus faible densité, avec une dominante d'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales et industrielles, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain».

Le projet est donc en totale cohérence avec les documents d'urbanisme existants. Le projet respectera les contraintes liées aux dispositions applicables à la zone UCb.

### PLAN DE ZONAGE DU PLU

#### DESTINATION DES SOLS

UA	ZONE URBAINE MIXTE A CARACTERE CENTRAL ET A DOMINANTE D'HABITAT
UB	ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE ELEVEE ET A DOMINANTE D'HABITAT
UC	ZONE URBAINE MIXTE DE DENSITE MOYENNE A DOMINANTE D'HABITAT, ASSURANT LA TRANSITION ENTRE LES QUARTIERS CENTRAUX ET LES QUARTIERS DE FAIBLE DENSITE
UD	ZONE URBAINE DE FAIBLE DENSITE A URBANISATION MODEREE A DOMINANTE D'HABITAT
UE	ZONE D'ACTIVITES PERIPHERIQUE
UF	ZONE D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE ET ARTISANALE A MAINTENIR, PRIVILEGIER ET RENFORCER
UG	ZONE D'ACTIVITES DIVERSIFIEES : BUREAUX-COMMERCE-SERVICES
UX	ZONE A DOMINANTE COMMERCIALE
UL	ZONES D'URRALILLE [UL1-EURAILLIE / UL2-EURAILLIE 2 / UL3-PEPINIERE]
UM	ZONE DE LA HAUTE BORNE

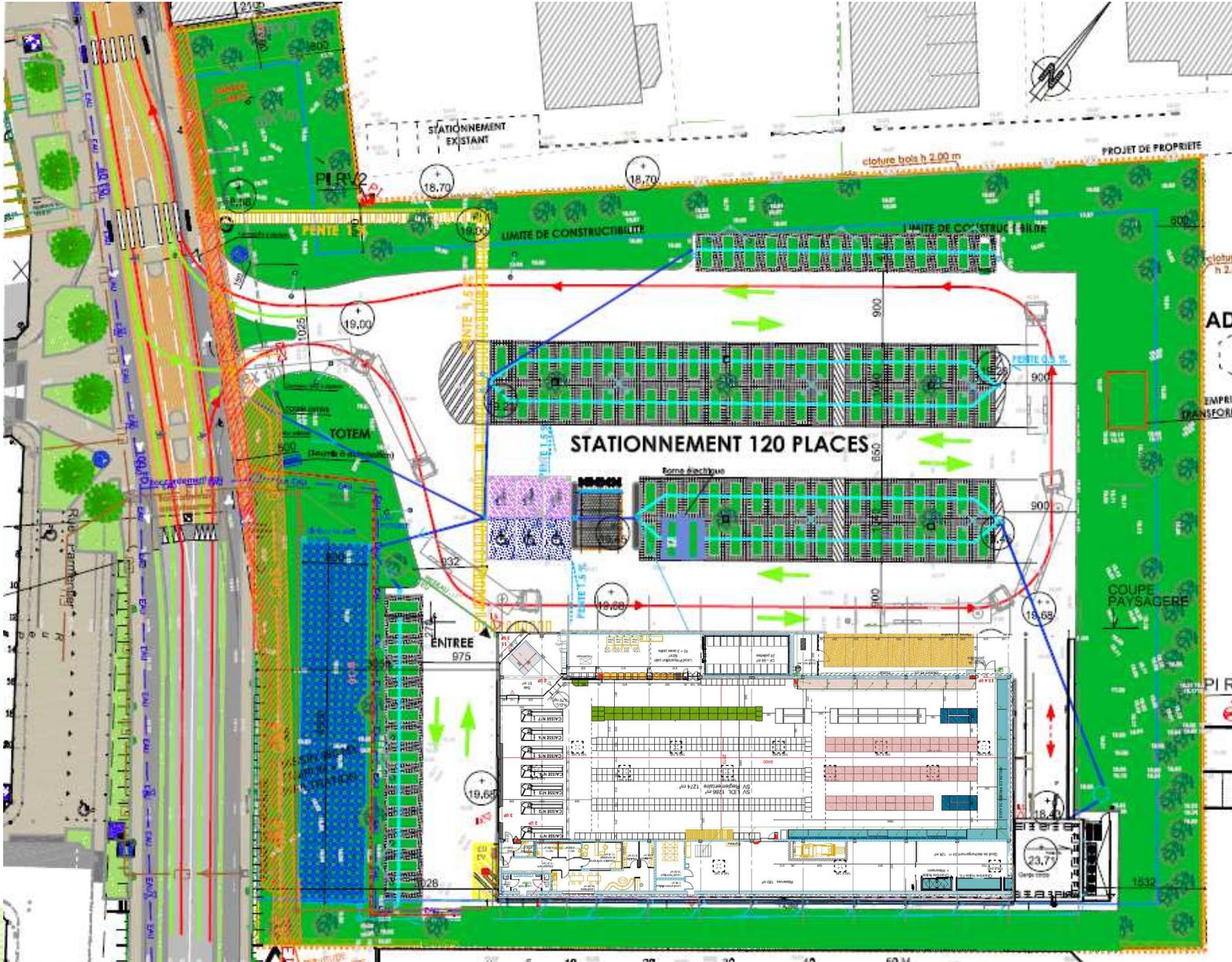


**PARTIE 3**

**CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET**

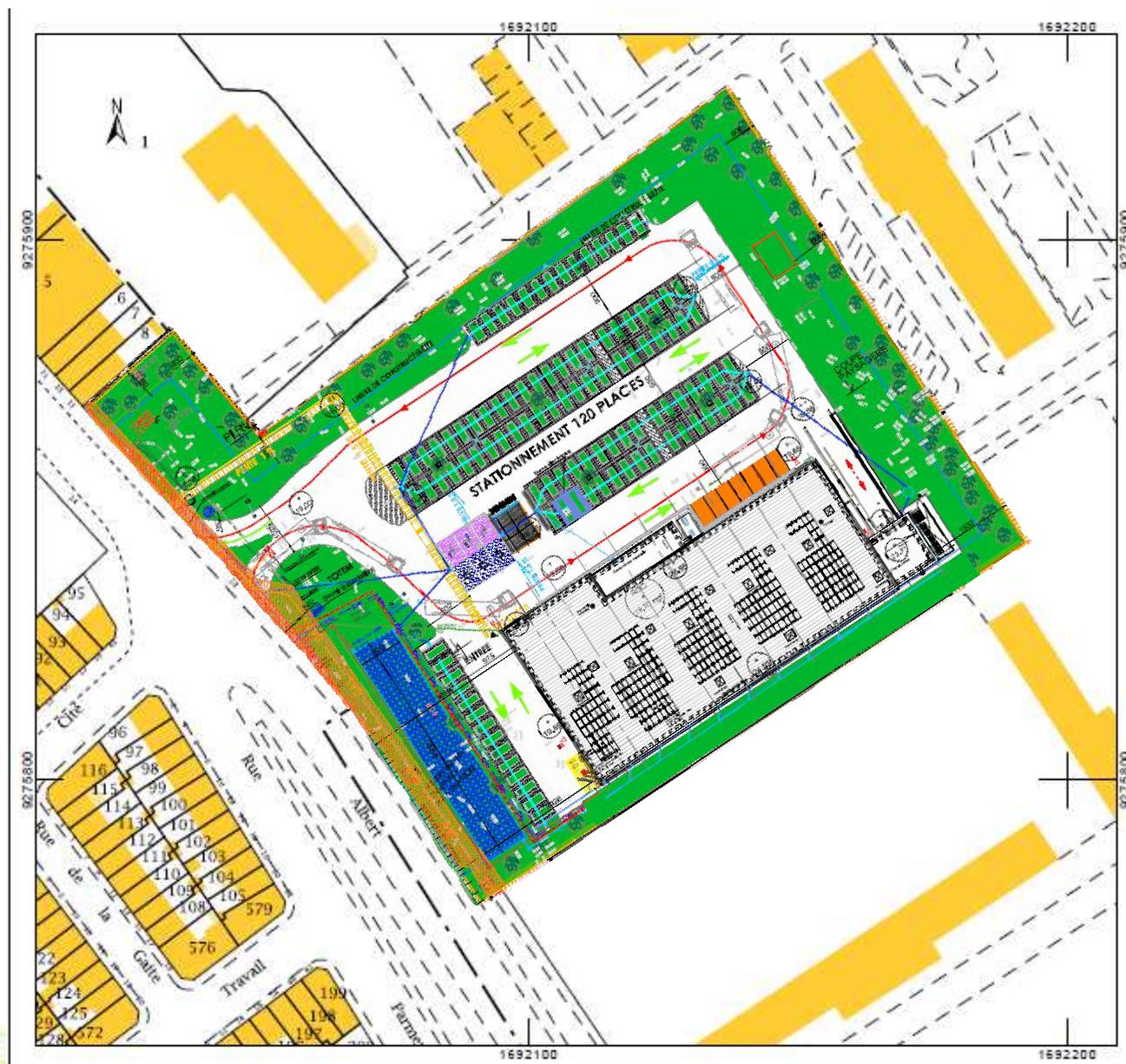


# I / PLAN DE MASSE ET PLAN D'AMENAGEMENT INTERIEUR

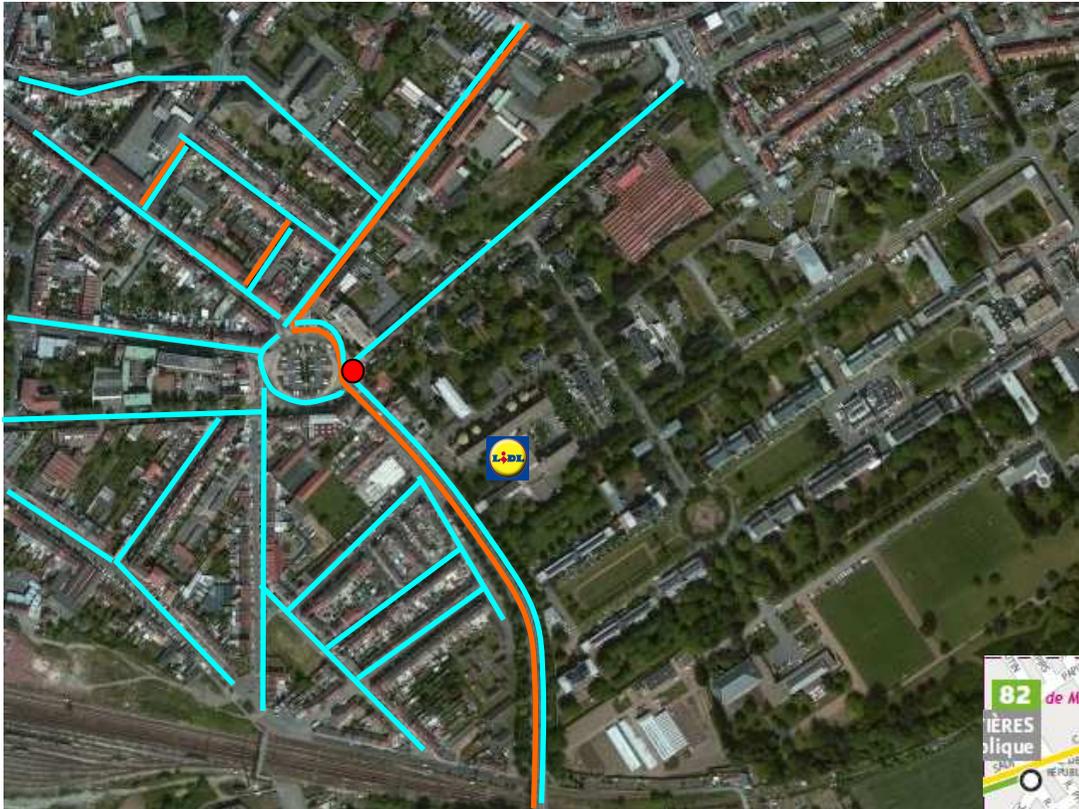


## II / PLAN DE L'ORGANISATION DU PROJET SUR LA PARCELLE

- ⇒ **Surface du terrain** : 12 090 m<sup>2</sup>
- ⇒ **Emprise au sol** : 2 087 m<sup>2</sup> - **Surface Plancher** : 1 962,5 m<sup>2</sup>
- ⇒ **Aires de voiries et stationnement** : 5 075 m<sup>2</sup>  
(Aire de circulation des PL incluse)
- ⇒ **Aires des espaces verts** : 4 650 m<sup>2</sup>
- ⇒ **Surface de stockage des marchandises** : 364 m<sup>2</sup> dont quai de déchargement 126 m<sup>2</sup>, local poubelles 8 m<sup>2</sup>, réserve 180 m<sup>2</sup>, chambre froide négative 50 m<sup>2</sup>.



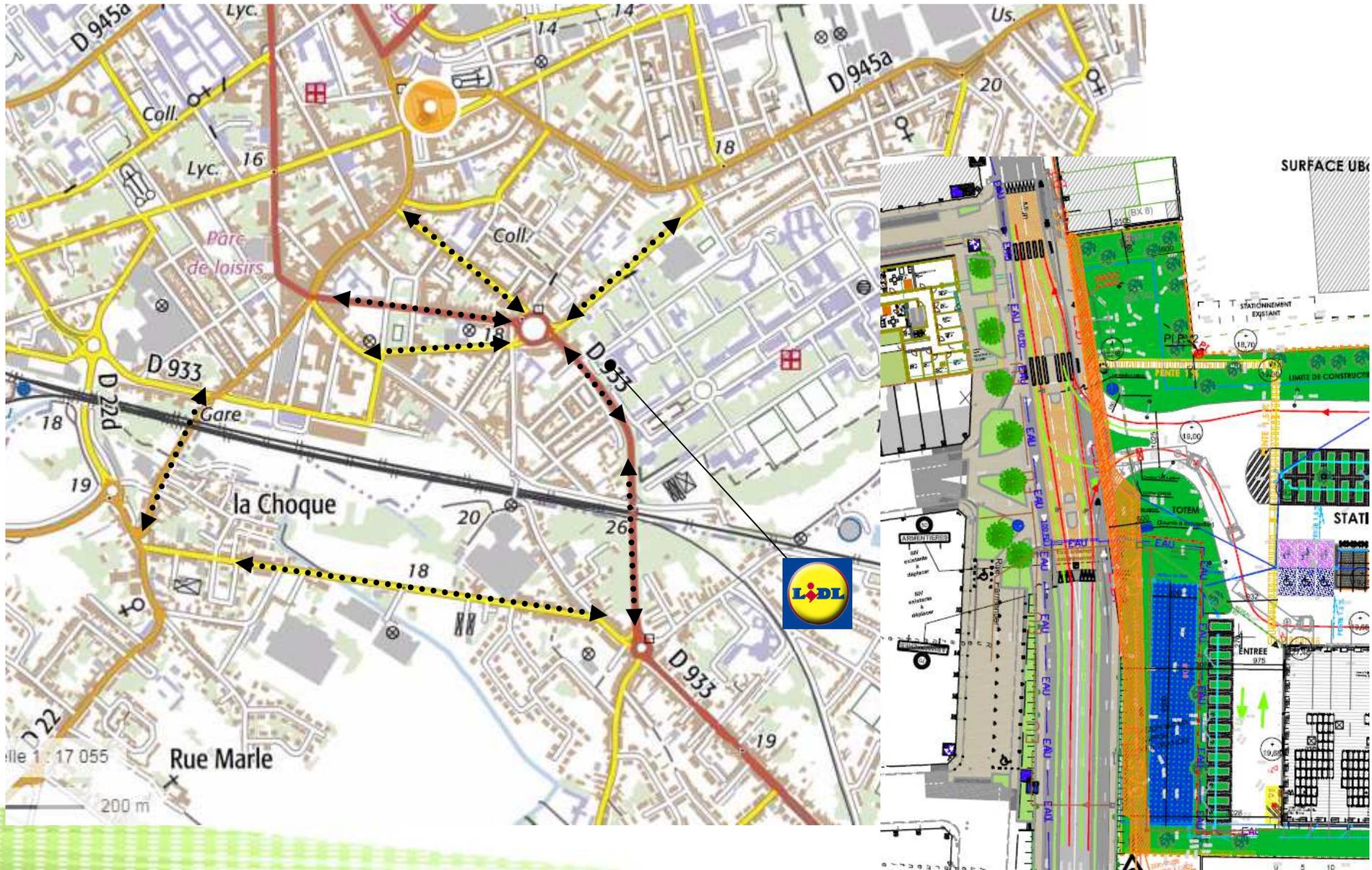
### III / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES



-  **Piétons - Trottoirs**
-  **Pistes Cyclables**
-  **Arrêt de bus**



## IV/ PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS



**PARTIE 4**

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE  
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



# I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS

## 1) *Dynamisme commercial*

### **- L'animation du secteur urbain**

Le projet présenté correspond à la création d'un magasin LIDL sur la commune d'Armentières. Aujourd'hui, l'enseigne LIDL met en place un concept de magasin développant une surface de vente supérieure et proposant des **aménagements intérieurs et extérieurs d'une grande qualité**.

Le projet offrira l'opportunité de renforcer le maillage de l'enseigne dans un but d'équilibrer l'offre sur le territoire. En effet, LIDL possède 2 magasins sur la commune d'Armentières qui disposent d'une clientèle issue du Nord et de l'Est vers la commune d'Houplines, pour le magasin du Quai de Beauvais; et d'une clientèle issue de l'Ouest vers les communes d'Erquinghem et de Nieppe.

La création de ce nouveau point de vente répond au déplacement de celui situé Quai de Beauvais, qui fermera. L'objectif est de maintenir une offre commerciale pour cette clientèle de quartier, mais également pour celle des communes de La Chapelle d'Armentières et d'Houplines, tout en améliorant notablement l'entrée de ville (effet vitrine et ouverture). Ce magasin permettra donc de satisfaire un plus grand nombre de clients, de renforcer la dynamique générale du territoire et de limiter certains déplacements soit vers les LIDL existants, soit vers des pôles d'influence majeure.

Il faut noter que l'enseigne LIDL est intégrée sur ce territoire depuis de nombreuses années (1994) et dispose d'une clientèle connaissant parfaitement l'enseigne. La proposition du nouveau concept sera un atout pour la dynamique du centre urbain d'Armentières.

Les capacités d'accueil en stationnement seront diversifiées, la surface de vente sera organisée afin de satisfaire les clients, le traitement de l'accessibilité au site en modes doux sera optimal et le magasin proposera des locaux sociaux et une surface de vente plus confortables...

Ces conditions d'accès et d'achat optimales pour la clientèle permettront d'équilibrer l'offre sur le territoire qualitativement et quantitativement.

La nature du projet entrainera un accroissement du dynamisme commercial local ce qui influera positivement sur l'animation urbaine du secteur. **De plus, la reprise d'un bâtiment quasiment en friche et obsolète de l'EPSM va dynamiser le secteur et permettre à l'EPSM d'investir dans la rénovation des structures de soins existantes. Ensuite, il va permettre une reconfiguration de l'espace permettant une ouverture de ce secteur vers le centre-ville et donc une plus grande attractivité vers la zone de vie et de logements du centre (maillage piéton favorisé). Enfin, LIDL et l'EPSM souhaitent s'associer dans une démarche d'aide au retour au travail.**

**Le projet a donc pour objectif d'optimiser la présence et le maillage de l'enseigne sur le territoire, de renforcer l'image de ce secteur en proposant le nouveau concept de l'enseigne et de participer au réaménagement urbain du secteur en ouvrant l'espace et en créant une véritable vitrine d'entrée de ville conformément aux attentes des élus locaux.**

### **- L'animation du secteur rural**

Le projet n'aura pas de conséquences sur les activités existantes en zone rurale. En effet, les rares activités implantées dans les communes plus rurales de la zone s'inscrivent dans une offre de proximité. De plus, ces commerces travaillent avec une clientèle locale et fidélisée, qui recherche la plupart du temps un service de dépannage. Or, le magasin LIDL sera inséré dans un environnement urbain mixte (habitat-activités) et sa chalandise sera de proximité.

**En conclusion, le projet de création d'un magasin LIDL apportera une nouvelle dynamique au territoire, fixera les populations locales et donnera une image positive localement. L'opération envisagée permettra de restructurer l'offre locale, participera plus largement à l'animation urbaine (outil commercial et entrée de ville modernisés, position favorisant l'utilisation des modes doux...), et répondra aux évolutions sociétales et socio-économiques du territoire.**

**De ce fait, l'animation des principaux secteurs existants sera renforcée.**

## 2) Une offre complémentaire du petit commerce

### - Préservation des commerces environnants et de proximité

L'enseigne LIDL est déjà parfaitement connue et intégrée dans le territoire concerné et son environnement économique.

Dans ce cadre, le projet de création répond avant tout à deux objectifs principaux :

⇒ Une mise en place du concept développé dernièrement par l'enseigne LIDL afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs et de leur apporter plus de confort et de qualité de consommation,

⇒ Une volonté d'améliorer le maillage du territoire par une occupation stratégique du secteur et donc renforcer le poids économique du secteur urbain de la ville d'Armentières.

En créant une nouvelle structure, LIDL participera, au final, au rééquilibrage spatial de l'offre, effectué dans un but de satisfaire le plus grand nombre, en fonction de données stratégiques : données socio démographiques et économiques du territoire, limitation des flux...

Dans ce contexte, le projet développé dans un nouveau bâtiment renforçant l'attractivité locale n'impactera pas les équilibres en place et ne déstabilisera pas les structures existantes.

Au contraire, il devrait favoriser une meilleure répartition des flux commerciaux tout en renforçant cette entrée de ville d'Armentières.

En effet, LIDL s'inscrit en complément du petit commerce grâce à une synergie créée par le type et les gammes de produits proposés.

### - En résumé, le nouveau magasin LIDL permettra de :

◦ **Conforter le rôle de l'enseigne sur son environnement** : magasin de proximité, stratégiquement positionné en entrée de ville mais au contact direct du centre de la commune, complémentaire, bénéficiant d'une clientèle de passage,

◦ **Renforcer la dynamique commerciale sur le secteur** en adaptant le magasin au nouveau concept de l'enseigne, afin que celui-ci propose à la clientèle l'ensemble des services et des produits LIDL et que les aspects « confort » qu'elle propose dans ses nouveaux magasins puissent être développés (largeur des allées, largeur des places extérieures sur le parking, meilleure présentation des produits...),

◦ **Permettre une meilleure distribution de l'offre sur le territoire** tout en participant à l'amélioration d'un site d'entrée de commune (amélioration d'accès et sécurisation grâce aux travaux de la MEL, disparition d'un bâtiment peu valorisant, accessibilité « modes doux » et interaction avec le centre ville renforcées...

Le projet présenté, au regard de la présence déjà ancienne de l'enseigne sur le territoire et d'un positionnement stratégique et cohérent, ne risque pas de déstructurer le tissu commercial existant.

Il viendra renforcer l'organisation générale de l'armature commerciale du secteur et participera de ce fait d'une manière plus active à la dynamique économique générale, dont celle du centre-ville.

En ce sens et de part son positionnement, le projet participera à une amélioration de l'aménagement du territoire dans sa partie « répartition de l'offre commerciale » et sera en phase avec les attentes locales.

## II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT

### 1) Compacité du bâtiment

Les études sur la compacité des bâtiments résultent de la recherche d'économie d'énergie à long terme et de la limitation de l'étalement du bâtiment grâce à la diminution du rapport des surfaces des parois d'échange extérieures (SP) et de la surface plancher (SPL). Plus ce facteur de compacité (SP/SPL) est faible, plus la compacité du bâtiment est meilleure.

Pour le magasin d'Armentières, qui développera une surface de vente de 1 274 m<sup>2</sup>, le facteur sera de 1,7. Cela signifie qu'il sera **plus compact qu'une maison individuelle** avec un étage.

Le bâtiment est optimisé et les locaux sociaux ont été réfléchis pour un confort maximum du personnel du magasin, aménagés avec du mobilier de la plus grande qualité possible. Comprenant une salle de repos avec cuisine équipée, c'est un vrai espace de vie pour les salariés, **fonctionnel et confortable**.



## 2) Optimisation des aires de stationnement

### - 105 places perméables pour limiter l'artificialisation des sols

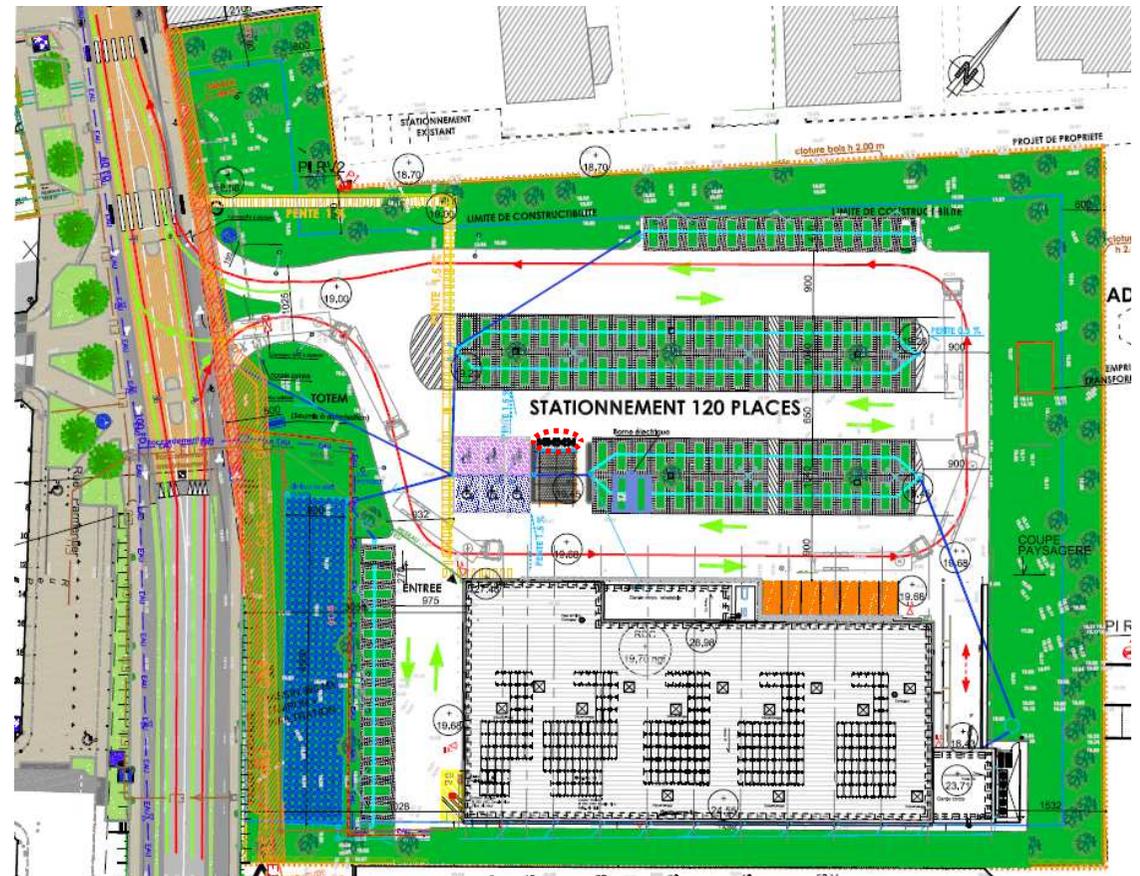
Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking. Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un parc de stationnement composé de places en pavés drainants et en evergreen, permettant l'infiltration.



### - Des places destinées au covoiturage/Auto partage

Afin de favoriser l'éco-citoyenneté, l'aire de stationnement du projet comporte 7 places destinées au covoiturage/Auto partage.

Ces aires ouvertes à tous permettent à la communauté de se retrouver plus facilement pour partager un trajet et réduire de façon volontariste les déplacements individuels.



TYPE DE PLACE	NOMBRE	SURFACE EN m <sup>2</sup>
PLACE VEHICULE ELECTRIQUE	2	+0 m <sup>2</sup>
PLACES AUTO PARTAGE	7	+0 m <sup>2</sup>
SURFACE PERMEABILISEE	105	+ 1312.5 m <sup>2</sup> (105 X 12.5 = 1312.5 m <sup>2</sup> )
SURFACE IMPERMEABILISEE	6	+ 150 m <sup>2</sup>
TOTAL	120	+ 1462.5 m <sup>2</sup>
SURFACE MAXIMALE LOI ALUR	75 % X 1962.5 = 1471.8 m <sup>2</sup>	



### - Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Une borne de rechargement, installée pour 2 places de stationnement (dont une PMR), sera aménagée sur le parking du projet d'Armentières.

Accessibles à tous et gratuites, elles proposeront une puissance de 22 kW.

Pour une heure de recharge, le client pourra bénéficier de 32km de parcours supplémentaires. Le trajet du client est ainsi offert.



Des bornes de recharge gratuites



### - Places destinées aux personnes à mobilité réduite

3 places de dimensions 3,30 m x 5,00 m à destination des personnes à mobilité réduite sont aménagées dans le parking du magasin, selon la réglementation en vigueur.

Repérées par un marquage au sol et des panneaux de signalisation, et aménagées à côté de l'entrée du magasin, ces places sont desservies par un cheminement de 1,40m qui permet un accès facilité au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



### - Places de parking famille avec enfants

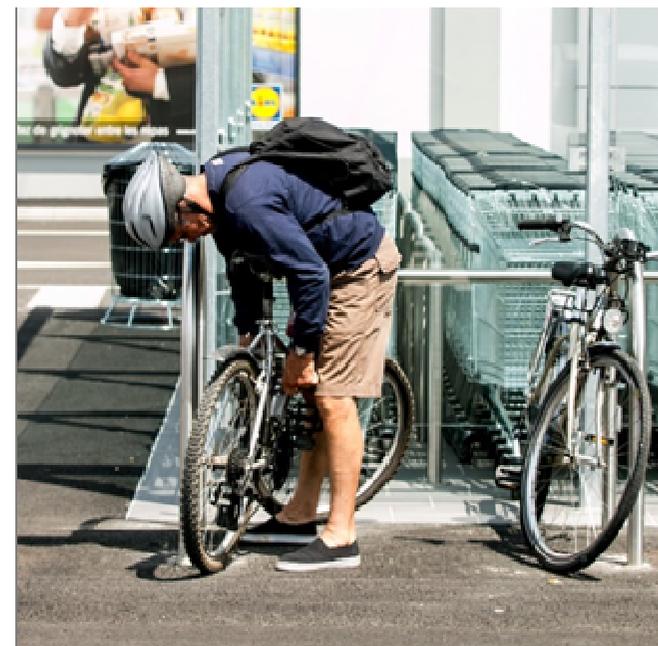
Le projet met à disposition des familles accompagnées d'enfants des places plus larges afin de faciliter l'installation ou la sortie de voiture des jeunes enfants.

Ces 3 places ont la même taille qu'une place PMR et sont situées dans le même îlot, proches de l'entrée du magasin.



### **- Le parking vélos**

Au droit de chaque parc à chariots, des places de stationnement pour vélos y sont aménagées.  
En accord avec les recommandations locales, le nombre de places vélos prévues est de 8 (7,8 m<sup>2</sup>).



**En résumé, le projet de construction d'une surface commerciale de 1 274 m<sup>2</sup>, présente une surface de plancher au sol de 1 962,5 m<sup>2</sup>, pour une aire de stationnement de 120 places réparties comme suit :**

- Une aire de covoiturage/Autopartage composée de 7 places,
- 2 places équipées de bornes de rechargements pour voitures électriques ou hybrides,
- 3 places destinées aux familles avec enfants,
- 3 places pour le stationnement des PMR,
- 105 places perméables (evergreen et pavés).

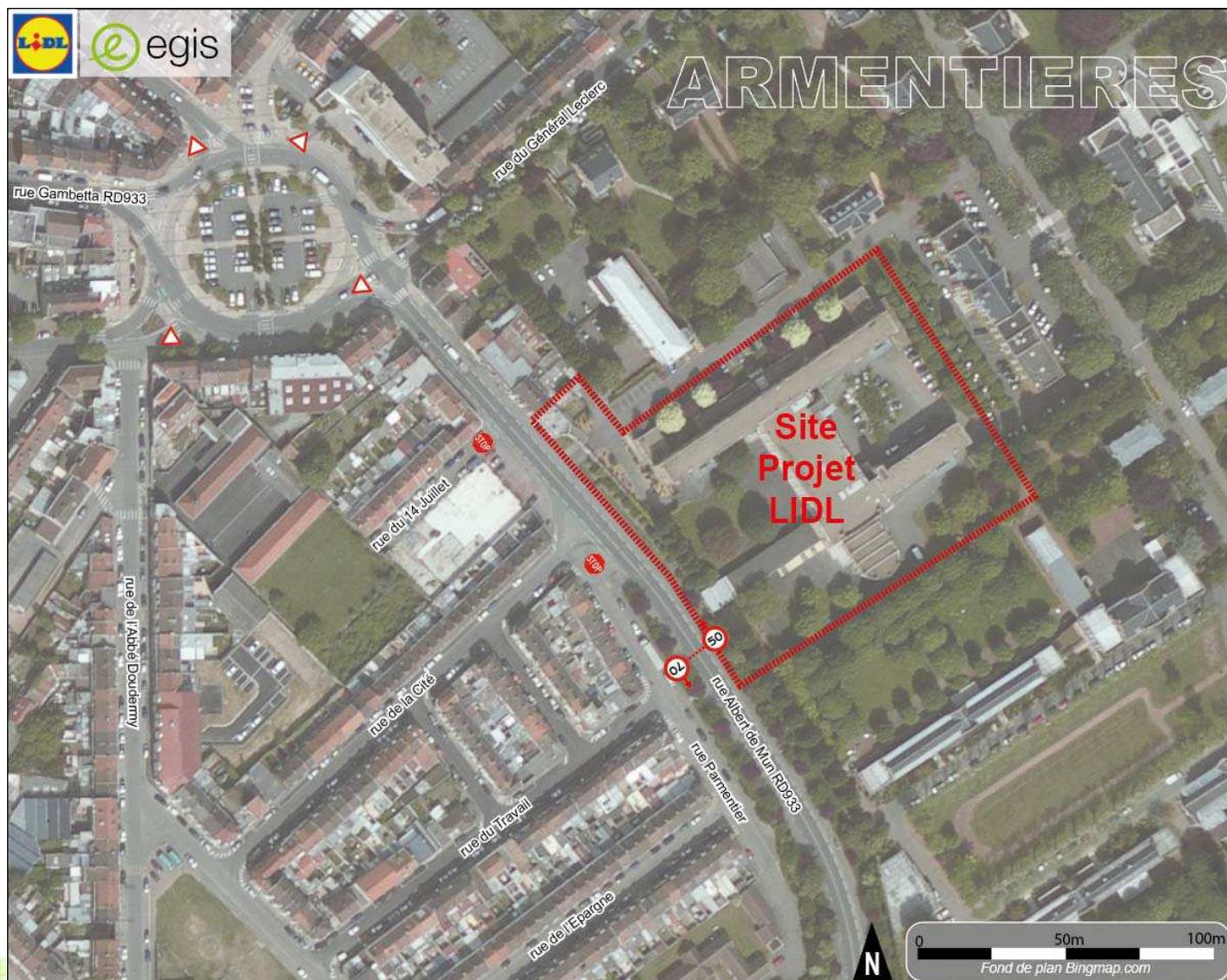
### III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS

#### 1) Flux de véhicules particuliers

Le projet LIDL d'Armentières consiste en la création d'un nouveau magasin LIDL sur l'emprise d'un bâtiment appartenant à l'EPSM qui sera détruit pour l'occasion.

L'emplacement est situé, à proximité de la Place Jules Guesde et en bordure de la rue Albert de Mun qui relie le centre ville d'Armentières à la commune de La Chapelle d'Armentières (parcelles situées en entrée de ville d'Armentières, à l'est de la RD933 rue Albert de Mun, au droit de l'intersection avec les rues de la Cité et Parmentier).

L'accès automobile au parking du projet LIDL s'effectuera au niveau de l'axe structurant RD933 rue Albert de Mun, par le biais d'un îlot central permettant un accès direct dans les deux sens.



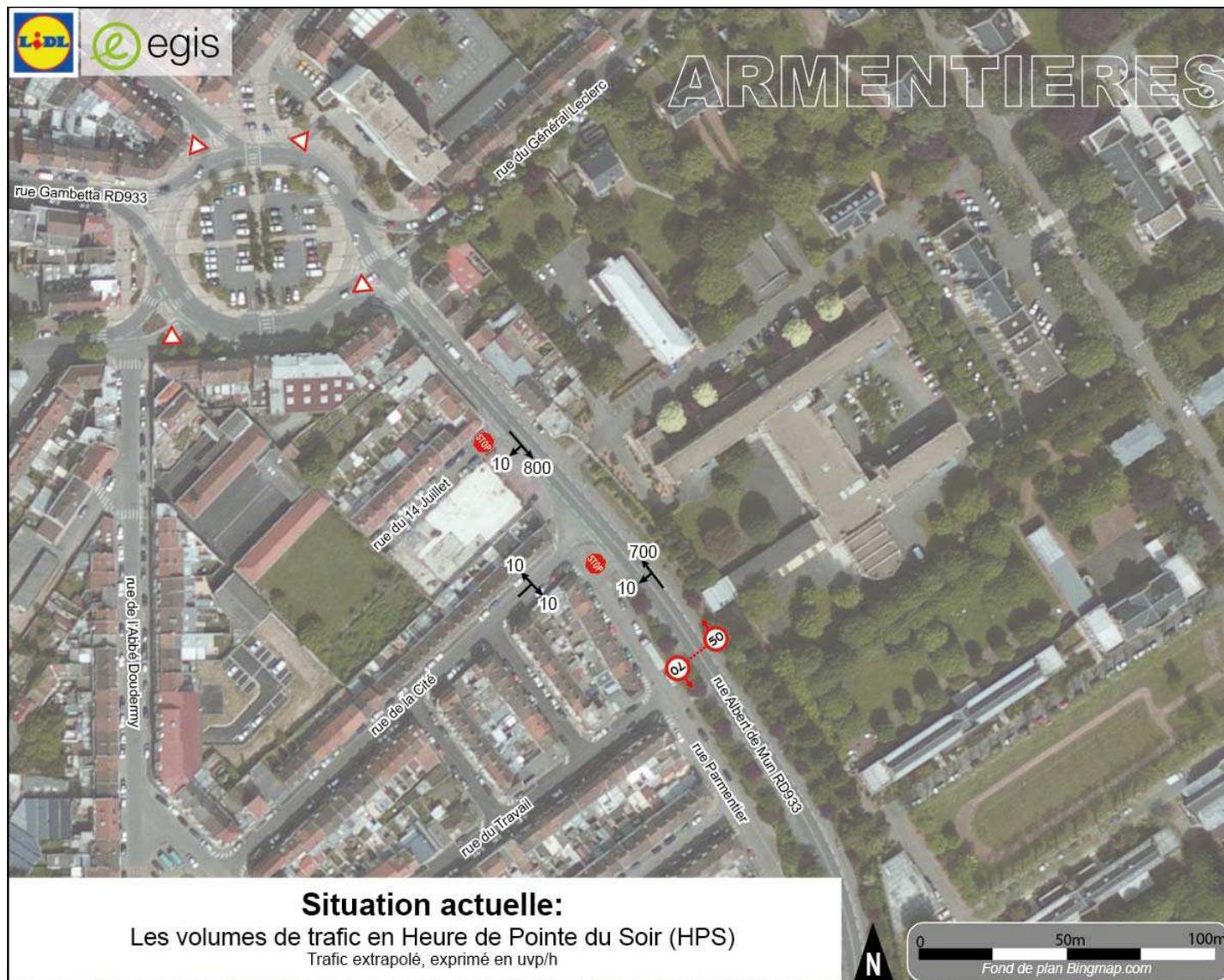
### - Estimation des flux de voitures particulières actuels

La RD933 rue Albert de Mun relie le coeur de ville d'Armentières à l'échangeur autoroutier de la Chapelle-d'Armentières avec l'autoroute A25.

Aménagée en 2x1 bandes, elle supporte des volumes de trafic importants durant les heures de pointe de la semaine, avec une vitesse maximale autorisée de 50Km/h au droit du projet LIDL (L'entrée d'agglomération étant située un peu plus au sud).

La rue de la Cité et la rue Parmentier, qui débouchent sur la rue Albert de Mun au niveau d'un carrefour à priorité verticale de type Stop, sont des voies résidentielles qui génèrent peu de trafic automobile.

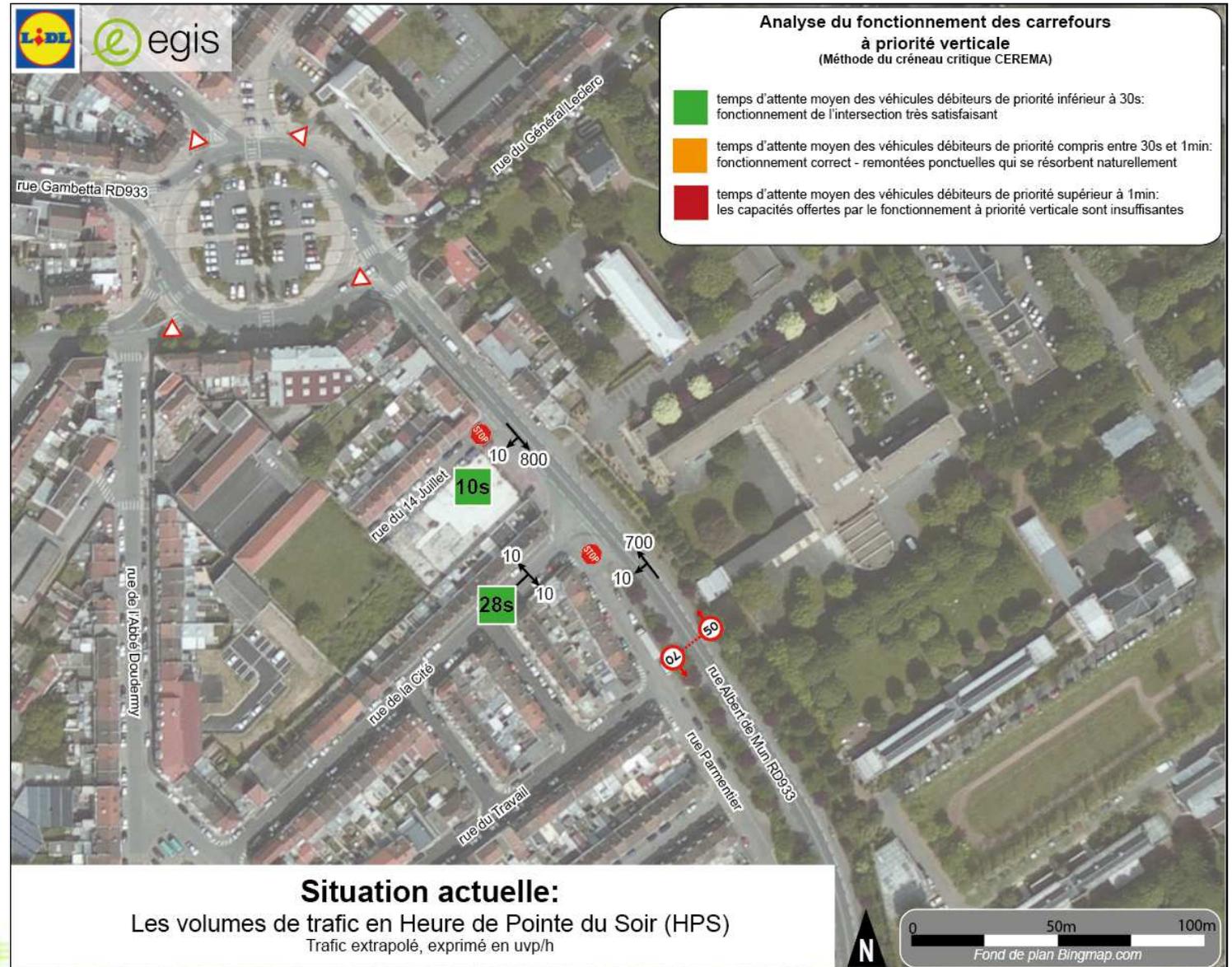
L'intégration de la rue Parmentier, presque parallèle à la rue Albert de Mun, se traduit au niveau du carrefour Albert de Mun # Parmentier par des emprises routières larges, peu compréhensibles pour l'utilisateur et peu compatibles avec l'environnement urbain.



## - Situation actuelle – Fonctionnement à l'heure de pointe du soir

La charge de trafic de la rue Albert de Mun a été estimée à 1 500 uvp/h, deux sens confondus, pour l'Heure de Pointe du Soir de semaine, période dimensionnante pour l'accessibilité automobile des sites LIDL.

Cette charge permet un fonctionnement cohérent de l'intersection Albert de Mun # Cité / Parmentier, car ces deux dernières voies induisent très peu de flux routiers, lesquels parviennent à s'insérer dans les créneaux du flux routier principal.



## Situation actuelle – détail du fonctionnement du carrefour rue Albert de Mun # rue Parmentier # rue de la Cité

L'intersection rue Albert de Mun # rue Parmentier # rue de la Cité est aujourd'hui gérée par priorité verticale de type Stop, avec les véhicules en lien avec les axes Cité et Parmentier qui sont débiteurs de priorité par rapport aux véhicules en transit sur l'axe Albert de Mun.

Le fonctionnement de cette intersection a été analysé grâce à la méthode du créneau critique du CEREMA.

Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s.

Une tolérance est offerte quand les temps d'attente sont compris entre 30s et une minute, lorsque les véhicules en attente ne pénalisent pas la circulation générale.

**Ici, le temps d'attente des usagers en sortie des rues Parmentier et de la Cité atteint 28 secondes, soit un résultat cohérent, sous le seuil de confort de 30 secondes.**

*Ce résultat étant obtenu avec un nombre de véhicules débiteurs de priorité très faible, il laisse augurer, dans le cadre du projet LIDL, un besoin d'aménagement pour faciliter l'insertion de flux secondaires dans un flux principal atteignant 1 500 véhicules deux sens confondus.*

Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	ACTU	Mouvement opposé prioritaire	ACTU	ACTU		
	Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h	Abaque CEREMA considérée	Capacité théorique max en uvp/h	Temps d'attente moyen en s
<b>Carrefour rue Albert de Mun # rue de la Cité</b>						
rue Albert de Mun Sud TàG vers rue de la Cité	10	rue Albert de Mun Sud > Nord	810	6s	360	10
rue de la Cité TàD vers rue Albert de Mun Sud	10	rue Albert de Mun Sud > Nord	810	5s	450	8
rue de la Cité TàG vers rue Albert de Mun Nord	10	rue Albert de Mun (double sens)	1520	6s	140	28

## Le projet LIDL d'Armentières – programmation 1/2

Le projet LIDL d'Armentières intégrera une surface de vente de 1 274 m<sup>2</sup> et un parking de 120 places.

L'accessibilité automobile du magasin sera gérée par le biais d'une intersection avec la rue Albert de Mun, au droit du débouché de la rue de la Cité.

Cette intersection sera gérée par STOP et permettra:

- l'entrée en Tourne-à-Droite et Tourne-à-Gauche vers le site LIDL depuis les branches nord et sud de la rue Albert de Mun
- La sortie de parking uniquement en Tourne-à-Droite en direction du centre-ville d'Armentières.

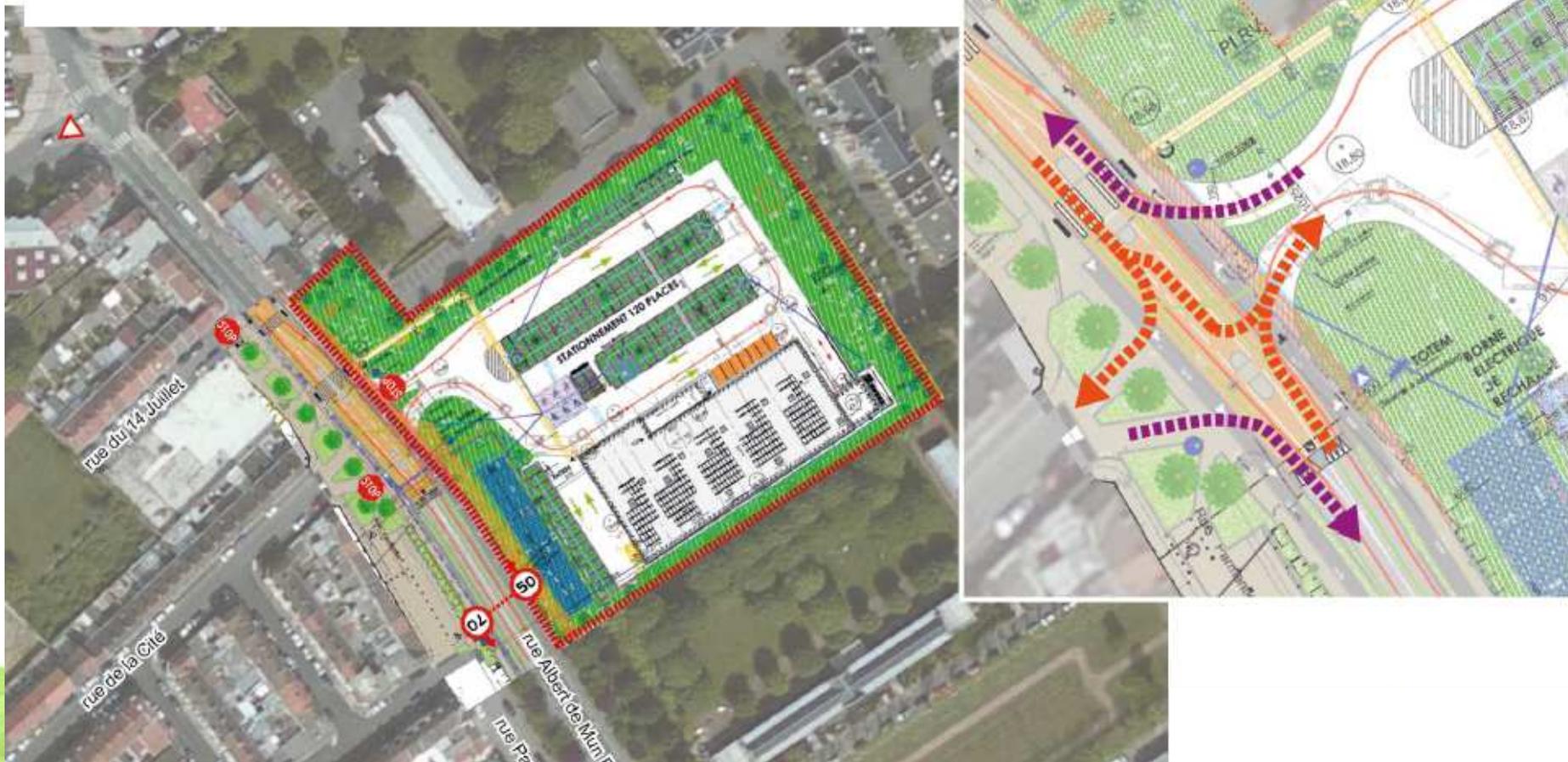


## Le projet LIDL d'Armentières – programmation 2/2

En parallèle du projet LIDL, la Métropole Européenne de Lille (MEL) prévoit, dans le cadre du réaménagement du carrefour Albert de Mun # rue de la Cité #rue Parmentier, la réalisation d'une zone de rencontre.

Cette dernière intégrera au niveau de l'axe principal la création d'un plateau avec, au droit du carrefour Cité # LIDL, l'aménagement d'une file de stockage pour faciliter les mouvements de tourne-à-gauche depuis la branche Albert de Mun Nord vers la parcelle projet LIDL.

*(mouvements de tourne-à-gauche en sortie de LIDL et en lien avec la rue de la Cité non-autorisés)*



**- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet :**

Le projet LIDL d'Armentières développera 1 274 m<sup>2</sup> de surface de vente.

- Sur base du ratio de génération de trafic de 10 véhicules émis en pointe du soir pour 100m<sup>2</sup> de surface de vente, nous estimons la génération de trafic maximale en lien avec le futur magasin à 130 véhicules/heure, en entrée et en sortie de projet LIDL.

**Au regard de la charge de trafic importante de la RD933 rue Albert de Mun durant la pointe du soir, il est considéré que la moitié de ces 130 véhicules/heure/sens sont déjà présents sur le réseau viaire et qu'ils seront captés sur leurs trajets (Travail>Domicile...) préexistants.**

**L'autre moitié sera constituée de flux nouveaux.**

## Le projet LIDL d'Armentières – Distribution de trafic 1/2

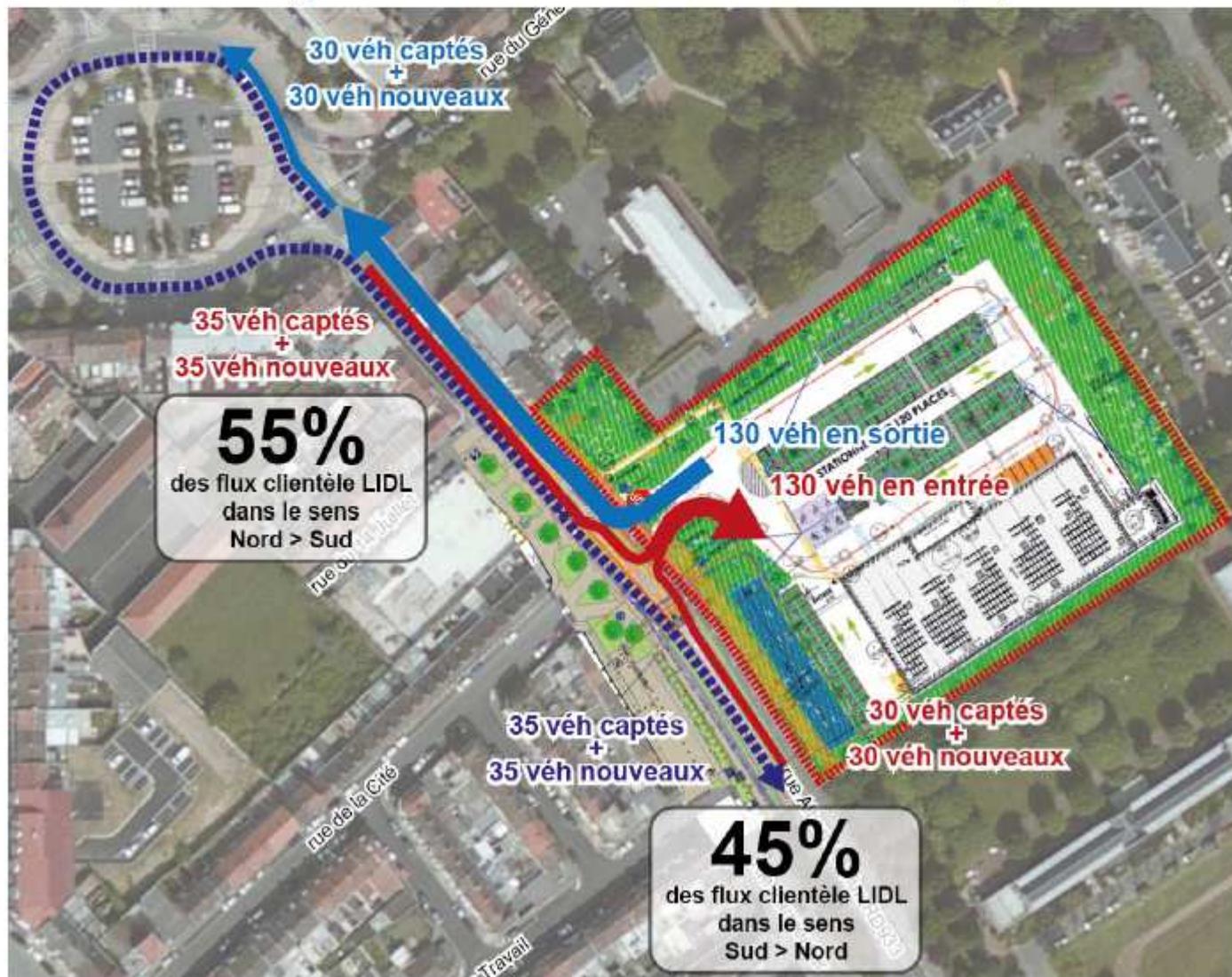
La distribution géographique de ces flux de clientèle a été établie à partir d'hypothèses construites sur base de la répartition proportionnelle des flux routiers existants:

- En HPS, le trafic Nord > Sud de l'axe Albert de Mun est de 810 uvp/h, soit près de 55% de la charge globale double sens (de 1 520 uvp/h). Le trafic Sud > Nord constitue les 45% restants.
- En situation projetée, il est considéré que le projet LIDL n'est pas à une échelle suffisante pour modifier cette répartition.
- On prend donc l'hypothèse que les flux clients LIDL, nouveaux sur le réseau ou captés à partir des flux de transit existant durant l'hyperpointe du soir, se répartiront suivant les mêmes pourcentages:

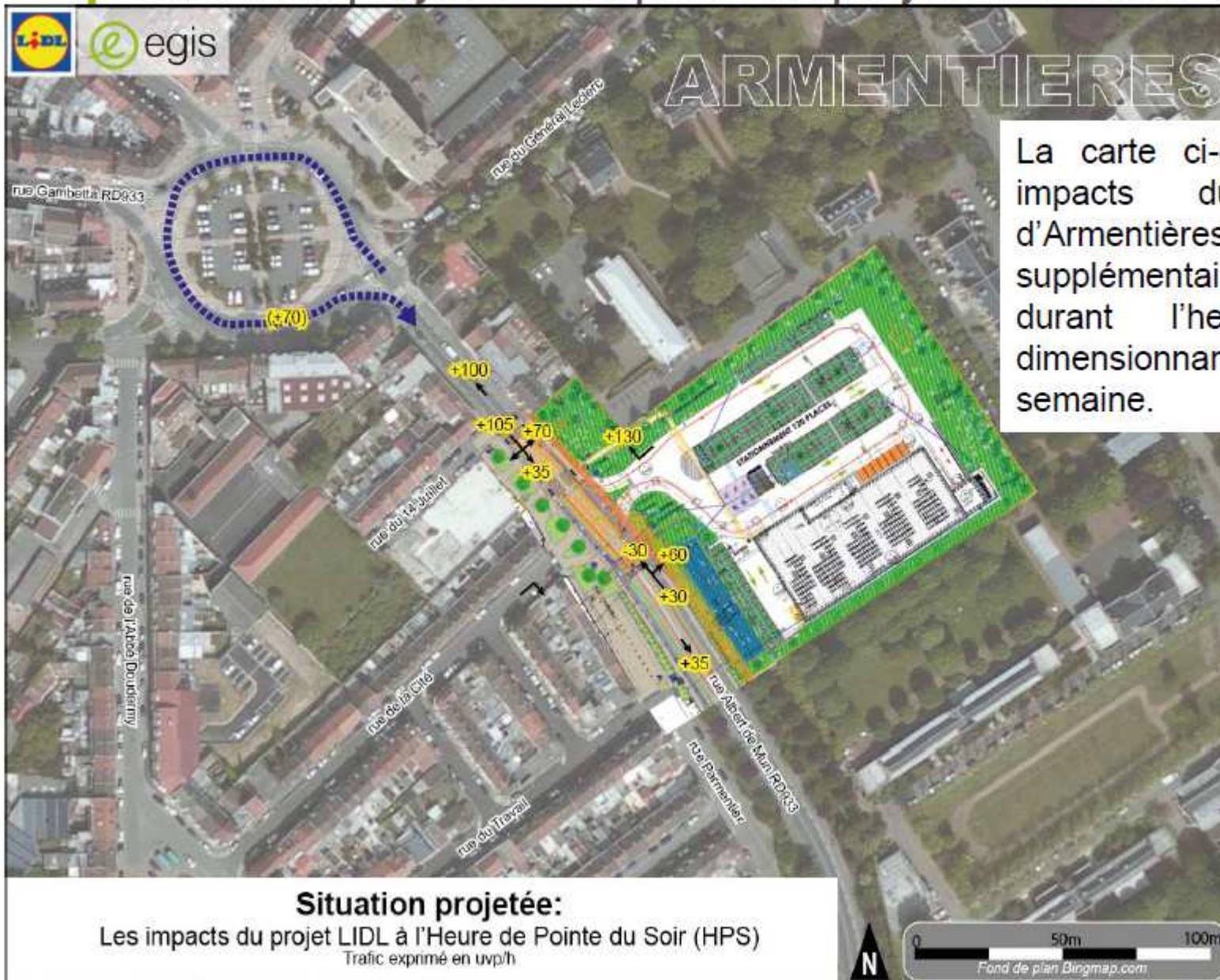
	Rue Albert de Mun Nord > Sud	Rue Albert de Mun Sud > Nord
Hypothèse de distribution des flux clients par origine	55%	45%
Distribution des 65 véhicules nouveaux générés par le projet LIDL d'Armentières en Entrée/Sortie <b>Résultats bruts</b>	35,75	29,25
Distribution des 65 véhicules nouveaux générés par le projet LIDL d'Armentières en Entrée/Sortie <b>Résultats arrondis</b>	35	30
Distribution des 65 véhicules captés depuis les flux de transit par le projet LIDL d'Armentières en Entrée/Sortie <b>Résultats bruts</b>	35,75	29,25
Distribution des 65 véhicules captés depuis les flux de transit par le projet LIDL d'Armentières en Entrée/Sortie <b>Résultats arrondis</b>	35	30

## Le projet LIDL d'Armentières – Distribution de trafic 2/2

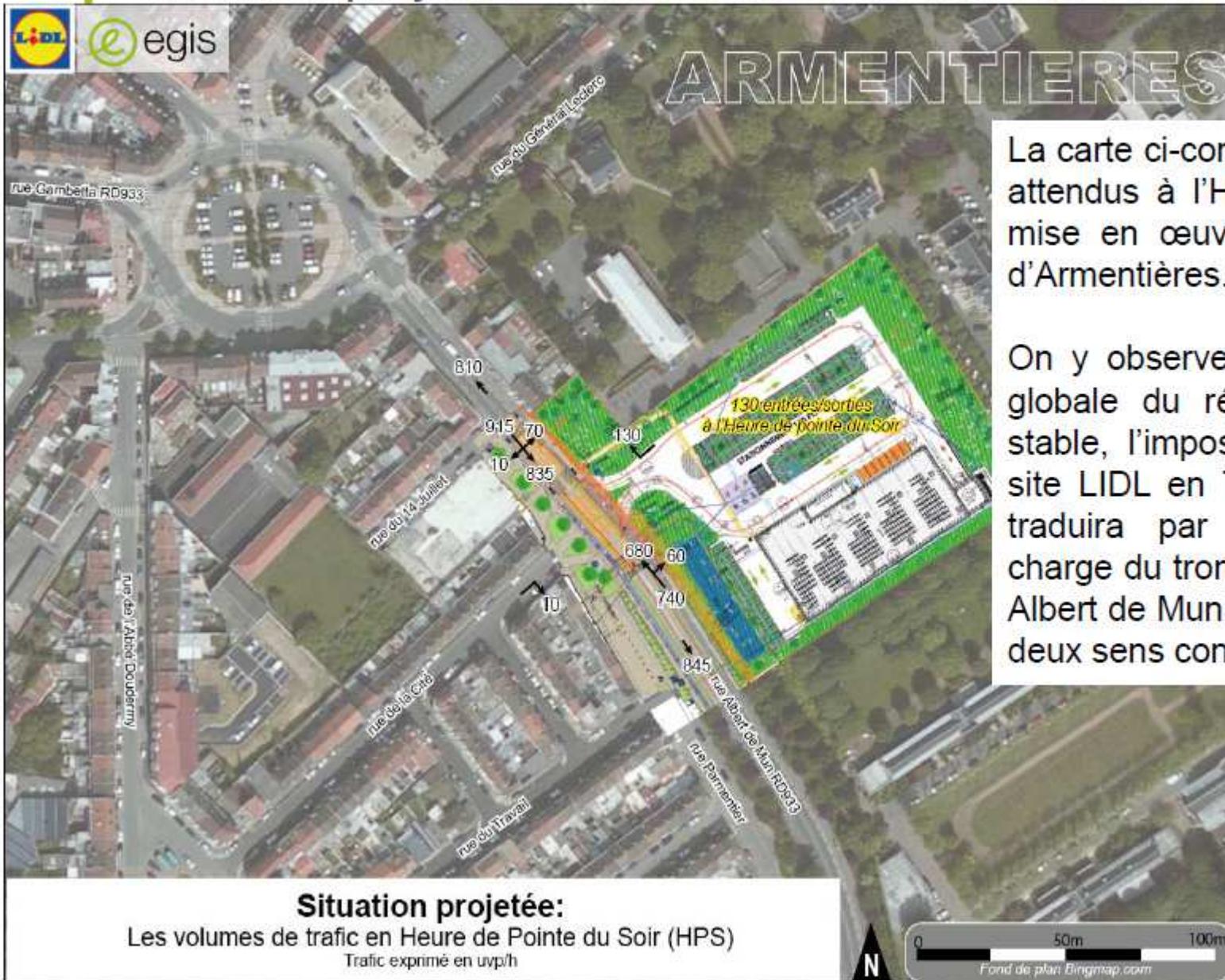
Le schéma ci-dessous détaille la génération de trafic attendue en lien avec le projet LIDL d'Armentières à l'HPS:



# Situation projetée – Impacts du projet LIDL à l'HPS



## Situation projetée – les volumes de trafic à l'HPS



# ARMENTIERES

La carte ci-contre précise les flux attendus à l'HPS à l'horizon de mise en œuvre du projet LIDL d'Armentières.

On y observe que si la charge globale du réseau viaire reste stable, l'imposition de sortie de site LIDL en Tourne-à-Droite se traduira par une hausse de charge du tronçon nord de la rue Albert de Mun de l'ordre de 14%, deux sens confondus.

**Situation projetée:**  
Les volumes de trafic en Heure de Pointe du Soir (HPS)  
Trafic exprimé en vvp/h

# Situation projetée – les niveaux de fonctionnement à l'Heure de Pointe du Soir

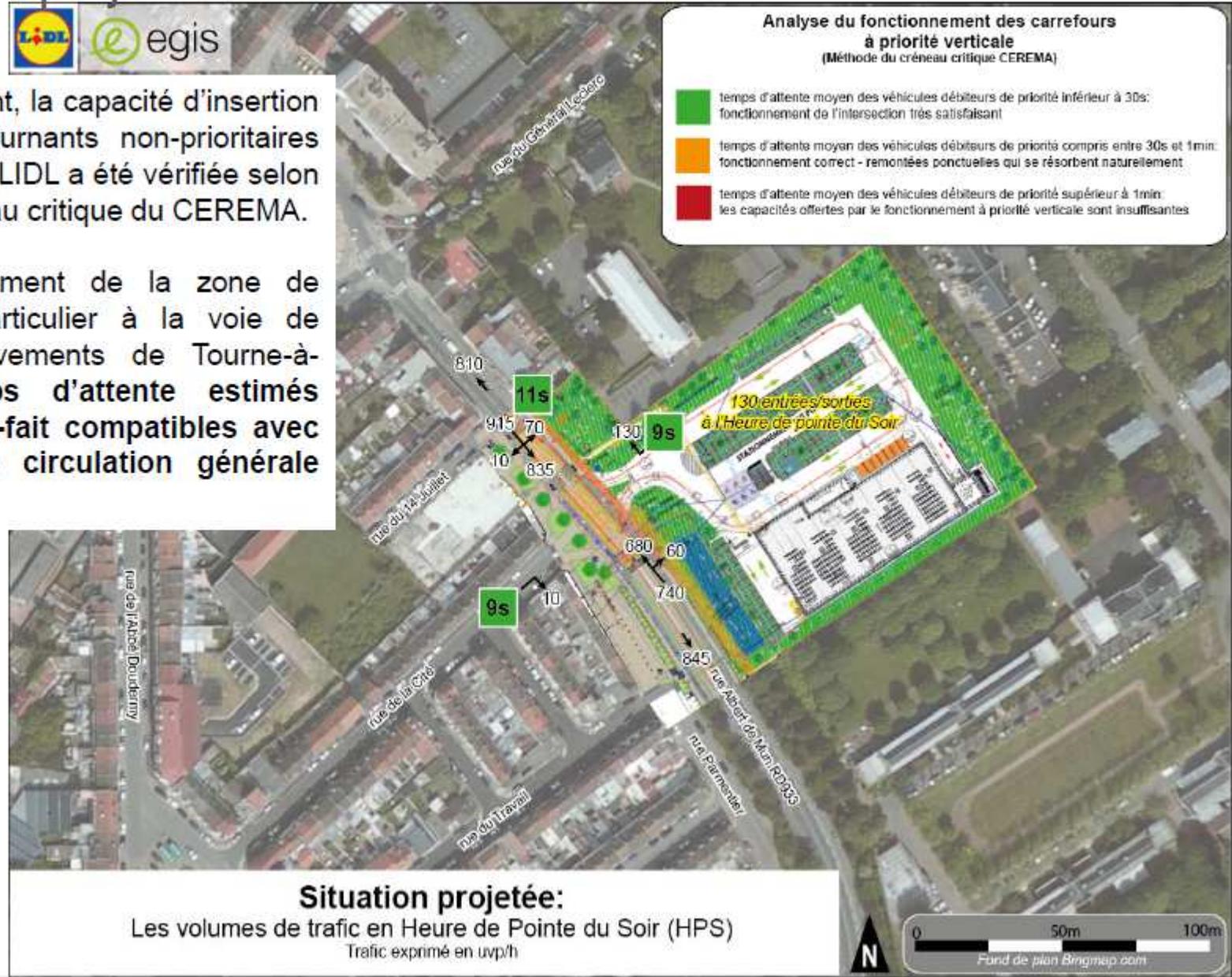


Comme pour l'existant, la capacité d'insertion des mouvements tournants non-prioritaires en lien avec le projet LIDL a été vérifiée selon la méthode du créneau critique du CEREMA.

Grâce à l'aménagement de la zone de rencontre et en particulier à la voie de stockage des mouvements de Tourne-à-Gauche, les temps d'attente estimés apparaissent tout-à-fait compatibles avec des conditions de circulation générale satisfaisantes.

**Analyse du fonctionnement des carrefours à priorité verticale**  
(Méthode du créneau critique CEREMA)

- temps d'attente moyen des véhicules débiteurs de priorité inférieur à 30s: fonctionnement de l'intersection très satisfaisant
- temps d'attente moyen des véhicules débiteurs de priorité compris entre 30s et 1min: fonctionnement correct - remontées ponctuelles qui se résorbent naturellement
- temps d'attente moyen des véhicules débiteurs de priorité supérieur à 1min: les capacités offertes par le fonctionnement à priorité verticale sont insuffisantes



**Situation projetée:**  
Les volumes de trafic en Heure de Pointe du Soir (HPS)  
Trafic exprimé en uvp/h

## Situation projetée – détail du fonctionnement du carrefour rue Albert de Mun # rue de la Cité # accès LIDL

En situation projetée, l'intersection rue Albert de Mun # rue de la Cité # accès LIDL sera gérée comme un carrefour en « croix », avec les branches secondaires rue de la Cité et accès LIDL qui seront débiteurs de priorité de type SOP par rapport aux véhicules en transit sur l'axe Albert de Mun.

Au niveau de cet axe RD933 Albert de Mun, une voie de stockage permettra aux véhicules en tourne-à-gauche vers le projet LIDL de patienter sans contraindre le flux filant nord>sud.

Les autres mouvements de tourne-à-gauche (en lien avec la rue de la Cité et en sortie du projet LIDL) seront interdits.

Le fonctionnement de cette intersection projetée a été analysé grâce à la méthode du créneau critique du CEREMA.

Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s.

Une tolérance est offerte quand les temps d'attente sont compris entre 30s et une minute, lorsque les véhicules en attente ne pénalisent pas la circulation générale.

**Ici les temps d'attente théoriques moyens n'excèdent pas les 11 secondes, ce qui est tout-à-fait fonctionnel.**

Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	PROJETE	Mouvement opposé prioritaire	PROJETE	PROJETE		
	Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h	Abaque CEREMA considérée	Capacité théorique max en uvp/h	Temps d'attente moyen en s
<b>Carrefour rue Albert de Mun # rue de la Cité</b>						
rue de la Cité TàD vers rue Albert de Mun Sud	10	rue Albert de Mun Nord > Sud	915	5s	410	9
rue Albert de Mun Nord TàG vers LIDL	70	rue Albert de Mun Sud > Nord	740	6s	390	11
LIDL TàD vers rue Albert de Mun Nord	130	rue Albert de Mun Sud > Nord	680	5s	510	9

## Conclusions

**Le projet de création du magasin LIDL d'Armentières se traduira par une clientèle motorisée estimée à 130 véhicules en entrée & sortie du projet durant la pointe dimensionnante du Soir de semaine.**

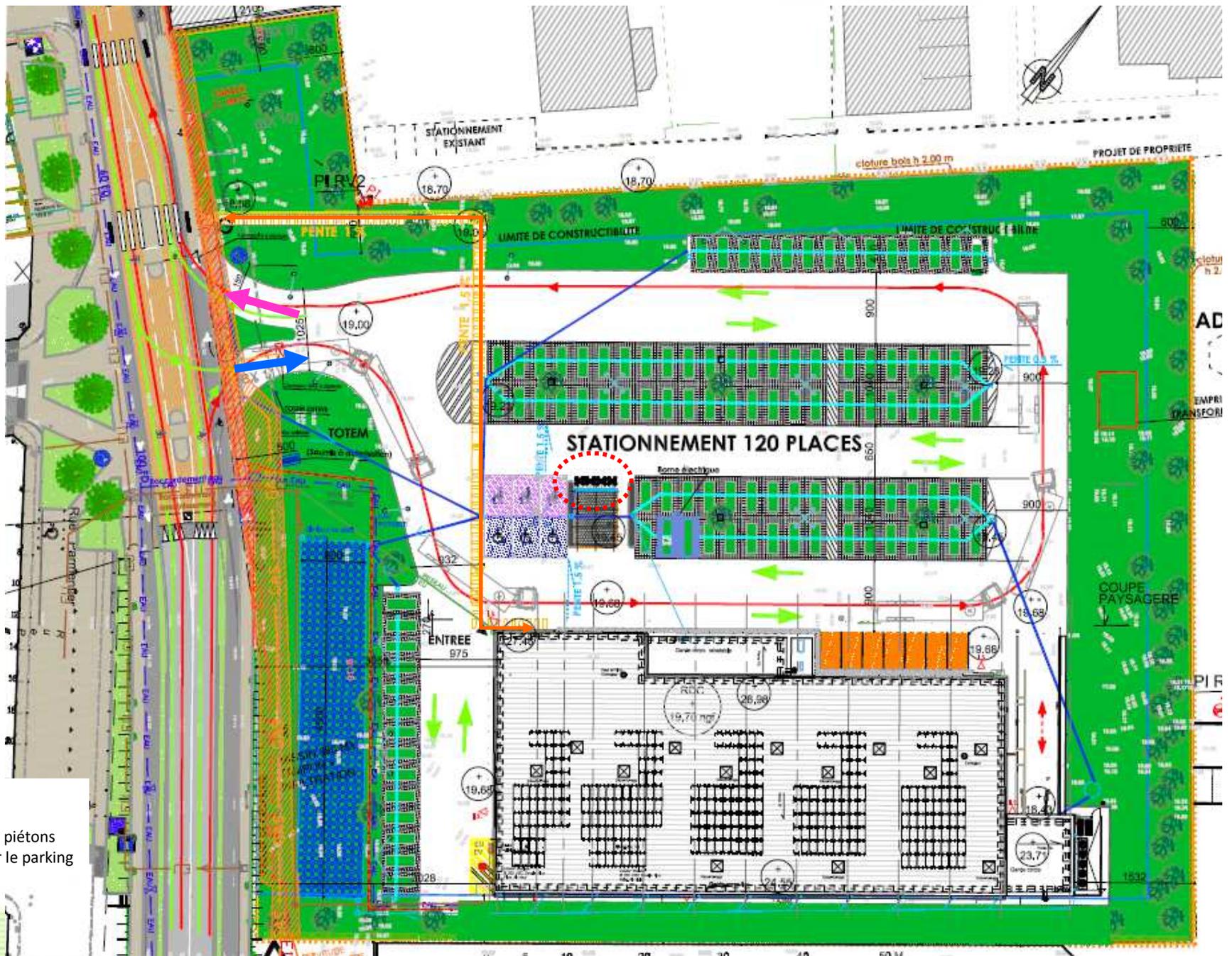
**La moitié de ces 130 véhicules par heure et par sens est considérée comme déjà présents sur le réseau viaire, du fait de l'importance de la charge de trafic de l'axe Albert de Mun durant l'hyperpointe du soir. L'autre moitié sera constitué de véhicules nouveaux sur le réseau.**

**En parallèle du projet LIDL, un projet de réaménagement du carrefour Albert de Mun # rue de la Cité prévoit de créer une zone de rencontre pour marquer l'entrée de la ville d'Armentières. Cette zone de rencontre sera accompagnée, au niveau du projet LIDL, par une voie de stockage central entre les 2 faisceaux de la RD933.**

**Cette voie de stockage permettra aux automobiles en Tourne-à-Gauche depuis le centre-ville vers le projet LIDL de s'insérer plus facilement sans contraindre le trafic filant.**

**Au regard des projections de trafic réalisées en considérant cette voie de stockage centrale, les impacts circulatoires du projet LIDL Armentières apparaissent tout-à-fait compatibles avec des conditions de circulation générale satisfaisantes.**

**Enfin, la jauge de stationnement prévue (120 places) est cohérente avec les volumes de clientèle attendus (130 clients pour un temps de présence maximal sur site de 45 min, soit un besoin de 98 places de stationnement pour la clientèle).**



-  Parc à vélos
-  Entrée
-  Sortie
-  Cheminements piétons
-  Circulations sur le parking

## 2) Flux de véhicules de livraison

### - Estimation des flux de véhicules de livraison générés par le projet

#### Modalités de livraisons - Généralités

Le magasin sera livré **une fois par jour** par des véhicules de type 38T (camions aux normes Euro 5 et PIEK 2). De plus, les livraisons s'effectueront moteur à l'arrêt pour limiter les nuisances sonores et la pollution.

Compte tenu du positionnement du magasin, à proximité d'axes parfaitement dimensionnés, et du faible nombre de camions de livraisons par jour, il n'y aura aucune retombée sur les axes limitrophes (d'autant plus que le magasin LIDL existant et qui sera transféré est situé dans l'environnement immédiat du projet).

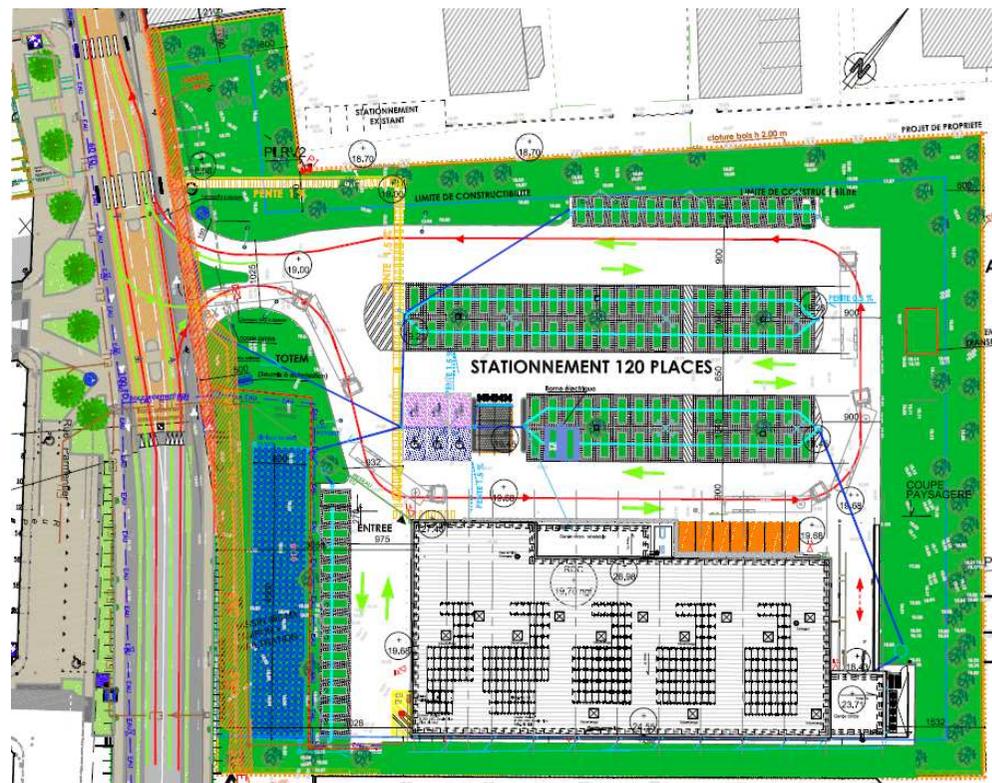
Au regard des trafics futurs en poids lourds sur les axes (inchangés), de la configuration de l'environnement du magasin, du bon dimensionnement des voiries, il n'y aura aucune répercussion ni problème dans la fluidité du trafic.

### - Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation des véhicules de livraisons : Une livraison optimisée

☞ Les livraisons s'effectueront par l'aire spécifique située sur l'arrière du magasin sur un espace sécurisé, non accessible au public et adapté afin de faciliter la manutention.

☞ Le point de vente sera livré du lundi au samedi en dehors des heures d'ouvertures au public ce qui évitera les cisaillements avec des flux de véhicules légers.

### - Description du cheminement des véhicules de livraison pour accéder au projet



**- Une politique de livraison étudiée pour moins d'impact**

LIDL a pour objectif continu de procéder à l'approvisionnement de ses sites de manière durable. A ce titre, l'enseigne dispose d'un entrepôt de stockage au sein de la commune de La Chapelle d'Armentières, située à environ 5 kms.

Par ailleurs, la société LIDL optimise continuellement ses flux logistiques par :

- ↳ Le choix de véhicules adaptés et « propres »,
- ↳ L'optimisation des plannings de livraison.

**- Une flotte de camions parmi les moins polluants (norme EURO 5).**

**- Un retour des déchets des magasins par les camions de livraison (pas de voyage à vide).**

**- Un taux de remplissage des camions de 96%.**



20% de la flotte est constituée de camions PIEK (certification attestant d'une moindre nuisance sonore).



## IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE

### - **Déplacements « Piétons - Cyclistes » :**

- Piétons : Zone d'environ 600 mètres autour du site comprenant principalement des habitations et des activités - Nous retiendrons une population représentant environ 6 % correspondant aux habitants du quartier dans lequel s'intègre le magasin, ainsi qu'aux personnes travaillant dans les entreprises à proximité.

- Cyclistes : Zone d'environ 1,5 km autour du site - Nous retiendrons une population représentant environ 8 % au regard des aménagements cyclables disponibles dans la ville d'Armentières et de la possibilité de stationner son cycles sur le site.

### - **Déplacements « Transports en commun » :**

La zone théorique « transport en commun » correspond à une partie du tracé de la ligne 79 du réseau de bus desservant, à proximité, le magasin via l'arrêt « Jules Guesde ».

A noter qu'il existe des possibilités de rejoindre cette ligne via l'ensemble du réseau existant, mais, au regard des temps de déplacements constatés, des contraintes de changements à effectuer et de l'offre existante sur le territoire, nous estimons que la fréquentation via ce mode de transport sera limitée à la zone présentée dans les pages suivantes .

Nous retiendrons une population représentant environ 6 % fréquentant le site via ce mode de transport soit un potentiel à prendre sur environ 57 000 habitants et 21 000 ménages.

Un total de 20 % de clients est susceptible d'utiliser des modes de déplacement autres que la voiture.

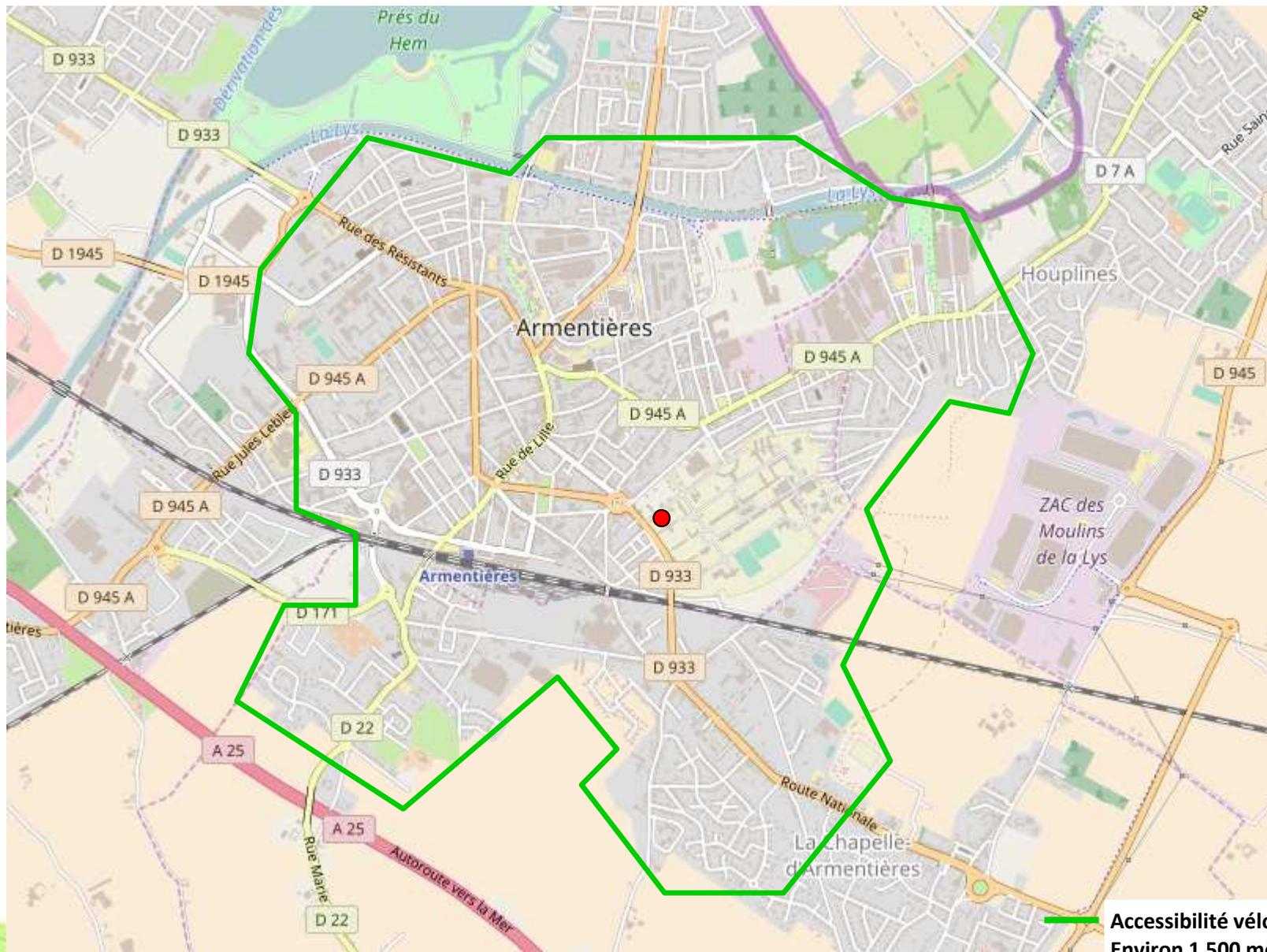
### - **Déplacements « Voitures » :**

Le réseau routier existant rendent l'accès au magasin LIDL aisé et sécurisé depuis l'ensemble des quartiers de la zone de chalandise. Nous estimons que le site sera fréquenté par 80 % de clients utilisant l'automobile.

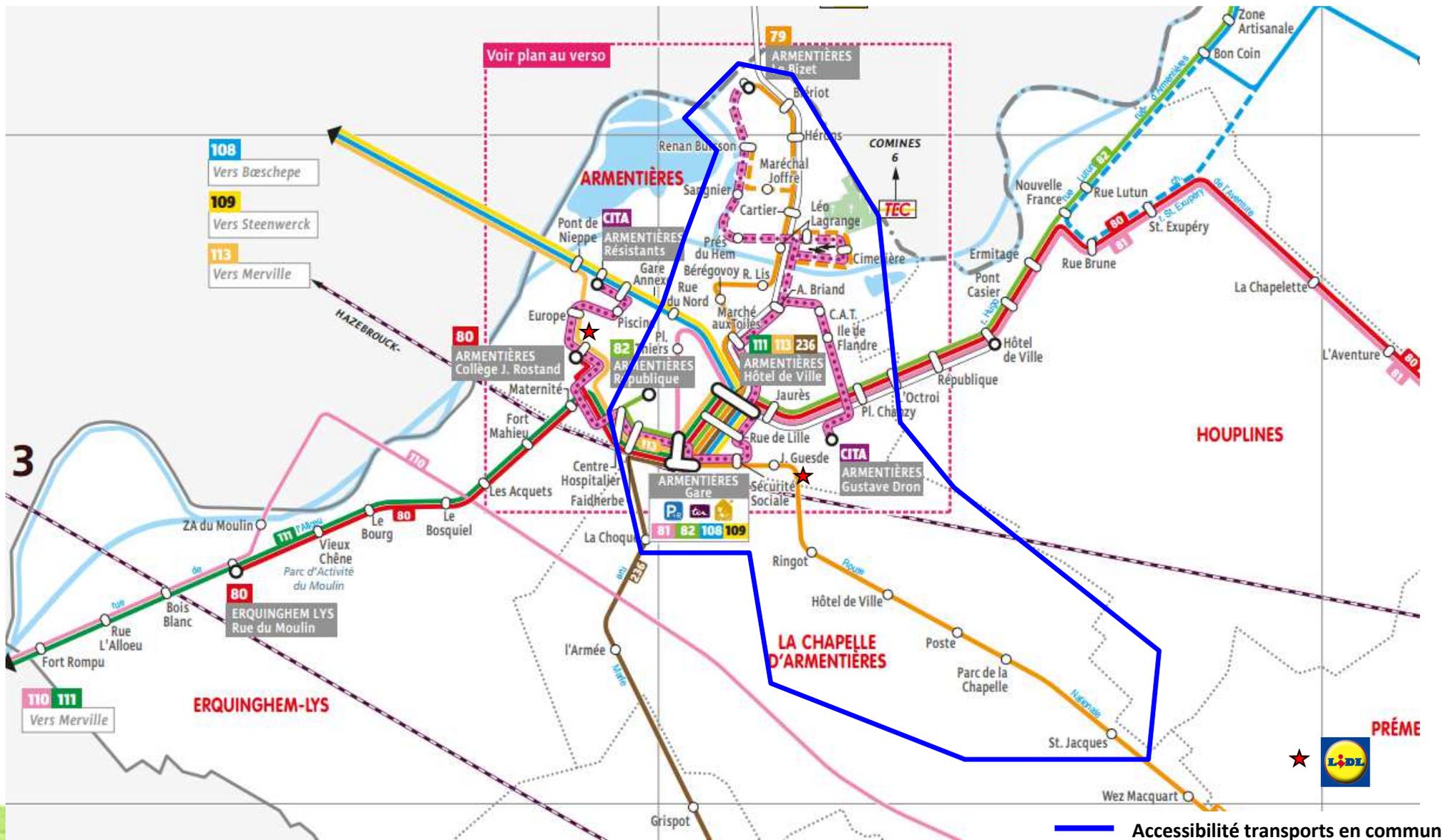
Les cartes présentées pages suivantes présentent les zones théoriques de fréquentation par les différents modes de déplacements.



**ZONES THEORIQUES « MODES DOUX »**



**ZONE THEORIQUE « TRANSPORTS EN COMMUN »**



**Accessibilité transports en commun**

## VI / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET

Un tourne à gauche est nécessaire pour une accessibilité facilitée et sécurisée depuis la rue Albert de Mun (**aménagement permettant de ralentir les flux de la rue Albert de Mun**).

**La MEL et la ville ont été moteurs dans le choix de l'équipement pour le Tourne à Gauche. Cet aménagement a été pensé par eux et tenait compte de deux projets : celui de LIDL et celui juste en face de la construction de logements en résidence.**

La MEL a donc évidemment émis un avis favorable à cette réalisation qui sera prise en charge financièrement par la collectivité.

## VII / LES MESURES PRISES POUR LE DEVENIR DU SITE EXISTANT

LIDL n'est pas propriétaire du bâtiment et du foncier du magasin existant.

Dans un but de faciliter la recommercialisation du site, LIDL accompagne le propriétaire dans sa recherche d'un repreneur.

Dans ce cadre, la société LIDL s'est mise en contact avec l'ESAT d'Armentières qui a émis un intérêt pour la reprise du site.

**PARTIE 5**

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**





*En route vers la transition énergétique !*

# I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL



LIDL s'engage depuis plusieurs années dans un développement et un fonctionnement durables. Cet engagement se traduit par deux projets de grande envergure entrepris en 2015 : le projet Carbone et la création d'une politique énergétique nationale.

## 1) Démarche Carbone

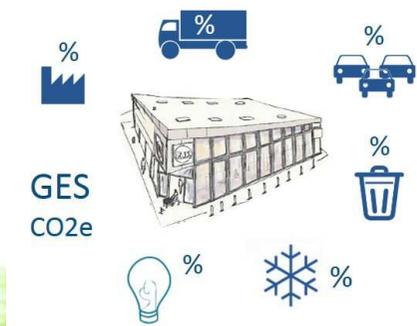
En 2015, LIDL France a entrepris la réalisation d'un second bilan de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Au-delà du simple respect des lois environnementales Grenelle I et II, la **démarche Carbone** de LIDL se veut proactive et porteuse de sens.

Une étude d'envergure nationale a été réalisée en 2015 sur les émissions de GES **sur l'ensemble des sites de la société** (plus de 1500 magasins et 25 entrepôts). Un **périmètre de calcul élargi**, qui dépasse les exigences réglementaires.

A partir de ces données, LIDL tient à jour un **plan d'actions**, basé sur la méthodologie Bilan Carbone (outil de référence créé par l'ADEME). L'objectif étant la **réduction des émissions** pour les activités les plus émettrices, la mise en place **d'indicateurs carbone** et un **suivi régulier**.

Ce projet pérenne et fédérateur, qui cherche à :

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de LIDL aux enjeux climatiques,
- Offrir aux clients et partenaires de LIDL une visibilité sur son empreinte carbone,
- Fournir aux territoires une estimation des quantités de GES émises par leur magasin LIDL...



## 2) Une politique énergétique nationale

Par ailleurs, LIDL France a élaboré et suit une politique énergétique complète pour l'ensemble des sites de sa chaîne logistique : entrepôts, magasins et Siège.

Cela s'est concrétisée en janvier 2016 par l'obtention de la **certification ISO 50001**, norme qui vise l'amélioration de la performance énergétique des organisations. Elle donne les lignes directrices pour développer une gestion méthodique de l'énergie afin de privilégier la performance énergétique.

**Cette certification obtenue sur tous ses magasins** l'a été grâce à un système de management de l'énergie basé sur 5 axes :

- Efficacité énergétique institutionnalisée,
- Saisie et évaluation des consommations,
- Saisie et évaluation des mesures d'optimisation,
- Information et Implication les collaborateurs,
- Respect des dispositions législatives et réglementaires.

Dans le cadre de cette politique, **la totalité des salariés sont formés et sensibilisés aux enjeux** afférents, en accord avec leurs attributions. En 2017, LIDL fera certifier ses entrepôts et son Siège social.



### 3) Des projets d'entrepôts et de magasins certifiés BREEAM

L'éco-responsabilité est omniprésente dans la conception des nouveaux magasins et entrepôts de l'enseigne. Ces projets intègrent en effet un certain nombre de dispositifs durables visant à réduire l'impact du bâtiment et de son activité sur l'environnement. Pour normaliser son action, LIDL s'est inscrit dans une démarche de **certification BREEAM pour ses chantiers d'entrepôts**.

Certification internationale pour les constructions durables (200 000 bâtiments dans le monde contre 1000 pour la certification française HQE), le BREEAM est décerné aux **projets qui attestent du respect d'un cahier des charges en matière environnementale et sociale**.

2 évaluations sont effectuées par un bureau d'études indépendant, à la conception et à la réalisation du bâtiment, sur 9 thèmes de contrôle (santé et bien-être, énergie, déchets, pollution...). Les résultats satisfaisants octroient au projet une certification : « pass », « good » ou « very good ».

Entre 2016 et 2019, ce sont **9 nouveaux entrepôts qui devraient être construits sur le territoire français, et soumis à l'évaluation BREEAM**.

Par ailleurs, cette démarche BREEAM a également été étendue sur quelques chantiers de magasins, dont le premier a été certifié « Very Good » à son ouverture en mai 2016 à ARES (33). Pour obtenir cette certification, des actions spécifiques ont été mises en œuvre comme la mise en place d'une boîte aux lettres à disposition des riverains, l'affichage du planning indiquant les grandes phases du chantier, un tri sélectif renforcé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 % ou encore un suivi accru des bordereaux de matériaux...



**ARES**  
Magasin certifié  
« Very good »



**BIENVENUE**  
**DANS VOTRE NOUVEAU MAGASIN LIDL,**  
**EN COURS DE CERTIFICATION BREEAM**

Une fois de plus LIDL confirme son engagement sur la route du développement durable. Cette certification traduit notre volonté de réduire l'impact de nos constructions sur l'environnement dans 9 domaines

Chaque domaine regroupe un ensemble de critères de performance à atteindre

La certification BREEAM passe par les niveaux "pass", "good".

**LIDL VA PLUS LOIN**  
**PUISQUE NOTRE OBJECTIF EST D'ÊTRE VERY GOOD**

CELA SE TRADUIT PAR L'ANTICIPATION DES BESOINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU MAGASIN DÈS LA CONCEPTION

- VERY GOOD**: Suivi des échanges avec les voisins, exemple : mise en place d'une boîte aux lettres.
- GOOD**: Communication sur l'avancement du chantier, exemple : affichage d'un planning indiquant les grandes phases du chantier.
- PASS**: Un tri sélectif poussé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 %.

Respect de l'environnement, dès la sélection des matériaux

## II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Pour la construction du projet d'Armentières, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à la sur-isolation du bâtiment, cela permet de **réduire au maximum les consommations d'énergie** et donc de réduire l'empreinte carbone.

### 1) Une isolation renforcée qui limite la consommation énergétique

La conception du projet est pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la réglementation thermique (RT) 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour :

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 436 kWh/m<sup>2</sup>/an.
- le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin LIDL, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de :

**42,8% d'économie  
sur la consommation d'énergie primaire**



**5,8% d'économie  
sur les besoins bioclimatiques du bâtiment**

Au-delà du mode de chauffage utilisé, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments. En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas. Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

### - Isolation des longrines par l'extérieur

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principes des magasins LIDL proposent une **conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.**



*Un isolant intégré à la longrine de sous-bassement*



*Une isolation permettant de supprimer les ponts thermiques*

### - Isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. **La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%.**

Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, au lieu de l'utilisation traditionnelle de mortier. Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et chaque linteau sont isolés.

**Le béton cellulaire : matériau isolant & recyclable**



*Une charpente bois avec une façade en béton cellulaire*

### **- Isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur**

Le système de couverture prévu pour le projet d'Armentières est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide.

Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.



### **- Mur rideau en double vitrage isolant certifié**

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment seront entièrement vitrés.

Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés.

Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées à 34,6 par rapport à un double vitrage thermique.

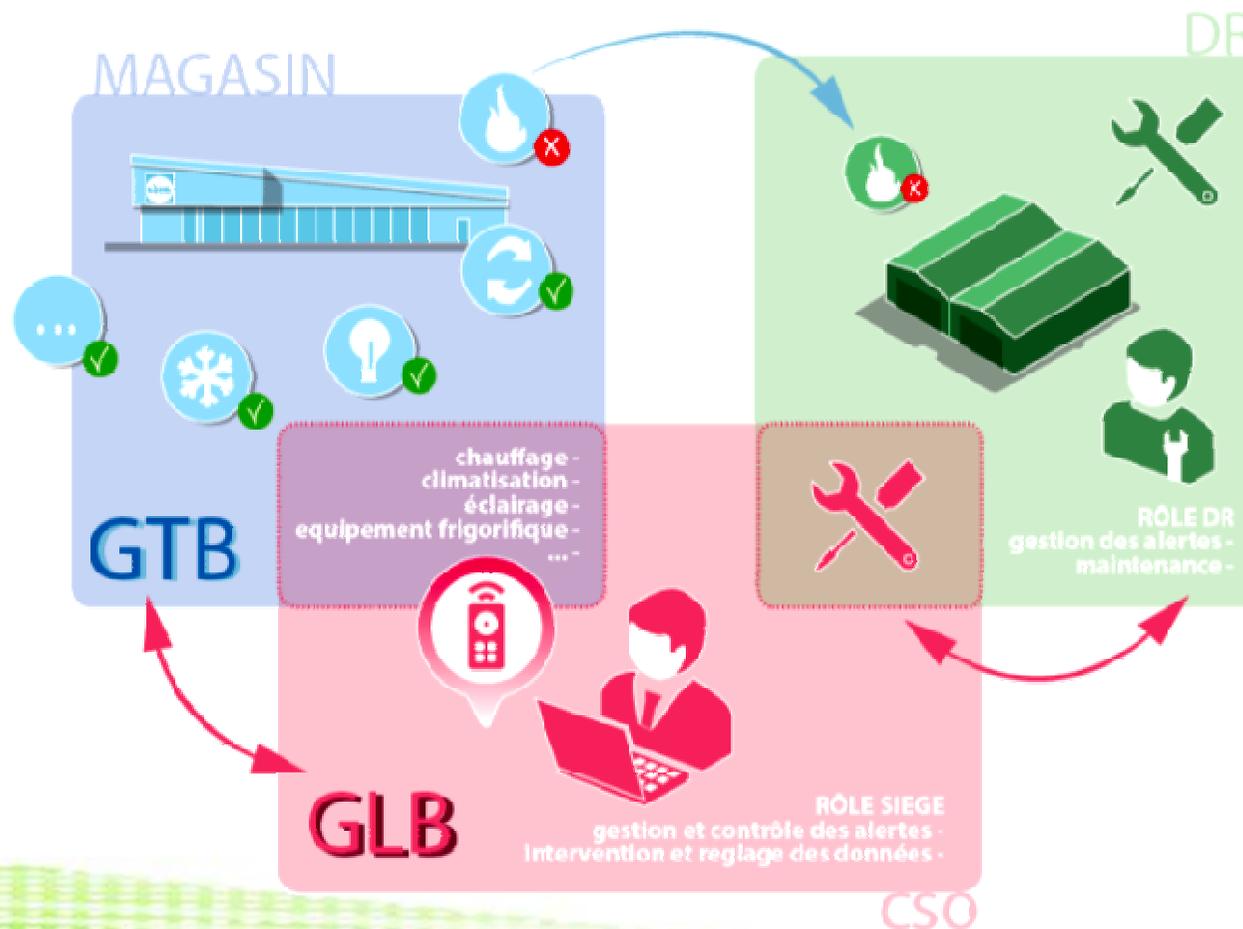
Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.

## 2) Un système de gestion de bâtiment (GTB) pour optimiser la consommation d'énergie

Le magasin d'Armentières sera équipé d'un système de gestion appelé Gestion Technique du Bâtiment (GTB). C'est un système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment.

La GTB est utilisée pour la lecture et l'analyse des consommations d'eau et d'électricité. Il permet le paramétrage à distance de la régulation autonome des bâtiments LIDL. ce qui a 2 avantages principaux :

- Pour l'environnement : une limite des surconsommations et des fuites éventuelles,
- Pour les salariés en magasin : un vrai confort apporté par la régulation automatique des températures des locaux et de l'éclairage, la mise en activité des brises-soleil...



### 3) Une politique d'éclairage économe en énergie

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe dans ses magasins un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ».

Dans la surface de vente, ce dispositif mêlant spots et tubes permet une **réduction de la consommations d'énergie** (économie annuelle de 1200€ en moyenne par magasin par rapport aux tubes néon).



**Extinction des enseignes :  
13 000 kWh / an / magasin d'économie**

*Un magasin éclairé jusqu'à sa fermeture au public  
totalement éteint après le départ du personnel*

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité : 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin et les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

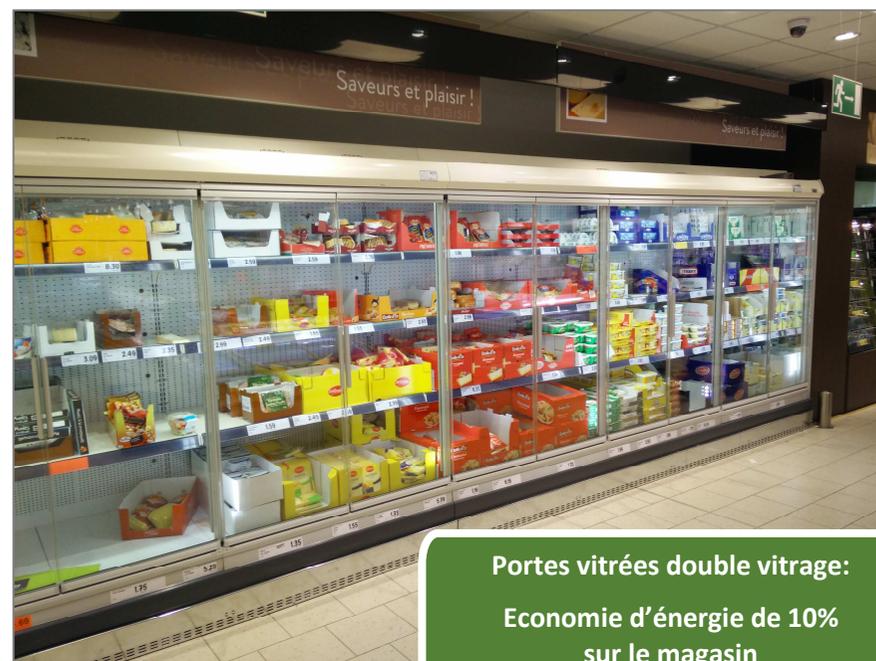
Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.

### 4) Des installations frigorifiques performantes

Les installations frigorifiques de dernière génération permettent d'économiser environ 50% d'énergie par rapport à des installations classiques.

Elles présentent plusieurs avantages :

- Les ventilateurs utilisés pour faire circuler l'air dans les meubles frais seront des ventilateurs « basse consommation » peu énergivores (environ 50% par rapport aux ventilateurs traditionnels).
- Les meubles sont équipés de portes vitrées à double vitrage : Un choix qui permet une économie d'énergie de 10% sur la consommation totale du magasin, en plus d'une amélioration de la fraîcheur des produits (gain d'1 °C à cœur) et d'un confort client plus grand dans les allées.



**Portes vitrées double vitrage:  
Economie d'énergie de 10%  
sur le magasin**

### - Régulation de la production frigorifique :

La régulation générale de l'installation adapte son régime de fonctionnement aux températures extérieures et intérieures du magasin.

La demande énergétique est toujours au plus proche des conditions du moment. Sans ce dispositif, la consommation serait alignée sur le régime de fonctionnement le plus défavorable (été).

Le compresseur peut faire varier sa fréquence et donc sa vitesse de fonctionnement. Il adapte donc sa puissance en fonction de la demande en froid.



### - Bacs surgelés et bi-température

Les bacs surgelés, à bi-température, sont tous équipés de couvercles vitrés qui empêchent l'air chaud du magasin d'entrer dans les bacs.

Leur éclairage se fait uniquement au niveau du fronton. Tous les meubles sont munis de **luminaires LED équipés de ballasts électroniques** permettant une économie d'énergie significative.



## LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU FROID

DU PRODUCTEUR AU CLIENT



## PORTES VITRÉES

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
10 % PAR RAPPORT  
À LA CONSOMMATION  
TOTALE DU MAGASIN

7.500.000 € D'ÉCONOMIE  
SUR LA FACTURE EDF/AN

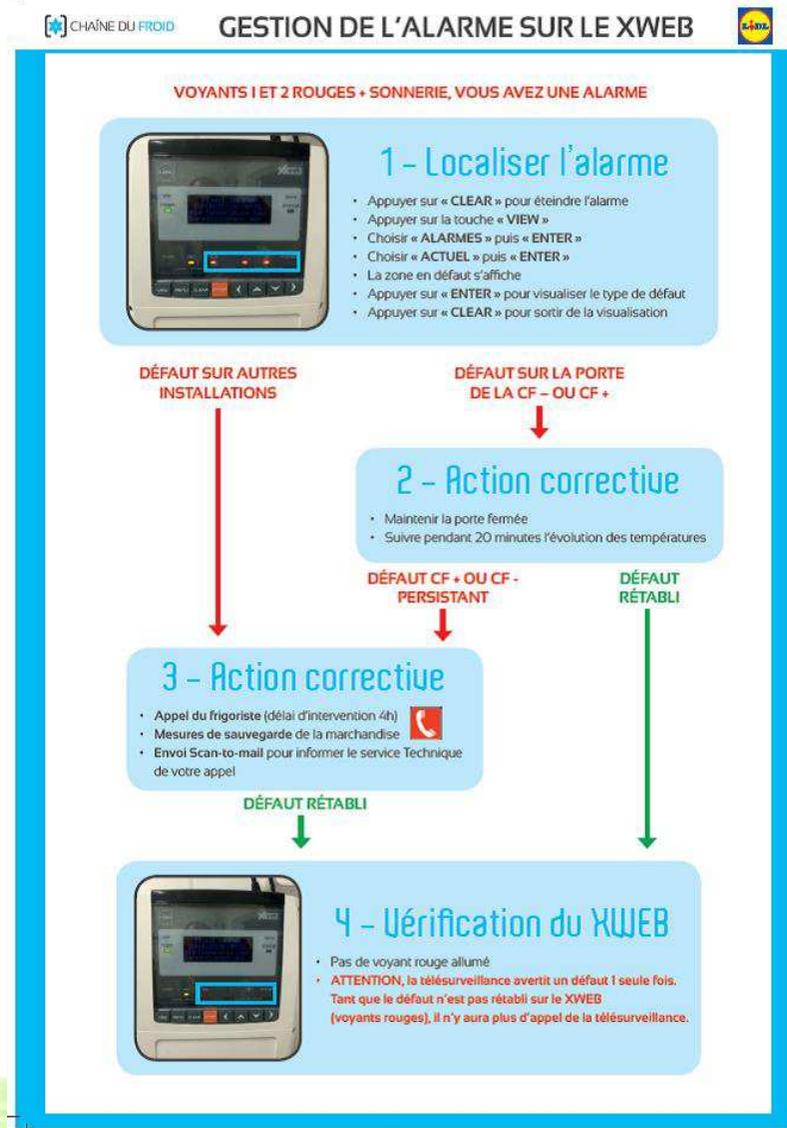


## 5) Un engagement Chaîne du Froid

De l'entrepôt au chariot du client, LIDL veille à garantir un respect scrupuleux de la chaîne du froid. Un véritable process a été engagé sur tout le cycle LIDL du produit, de l'entrepôt au magasin, avec pas moins de 10 contrôles pour les objectifs suivants :

- une sécurité totale sur la conservation et le transport des produits,
- la limitation des surconsommations énergétiques des installations frigorifiques.

Tout le personnel est formé régulièrement sur ces procédures qui représentent un engagement et un investissement nationaux.



### III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

#### 1) Une toiture photovoltaïque

LIDL s'investit dans l'éco-responsabilité de ses projets, et n'a pas attendu l'entrée en vigueur de la loi Biodiversité pour s'engager. Pour rappel, la loi soumet la depuis cette année la construction de nouveaux bâtiments commerciaux à la condition qu'ils intègrent sur leur toiture un procédé de production d'énergie renouvelable, ou un dispositif végétalisé.

LIDL a pris le parti dès 2016 d'installer un équipement photovoltaïque sur ses constructions neuves comprises dans des zones d'ensoleillement suffisantes, et l'élargit à l'ensemble du territoire national depuis le 1er janvier 2017 conformément à la réglementation.

Pour être efficace un panneau photovoltaïque doit bénéficier d'un gisement solaire (GHI), c'est-à-dire d'une irradiation globale reçue sur un plan horizontal, estimé à au moins 1200 kWh/m<sup>2</sup>/jour.

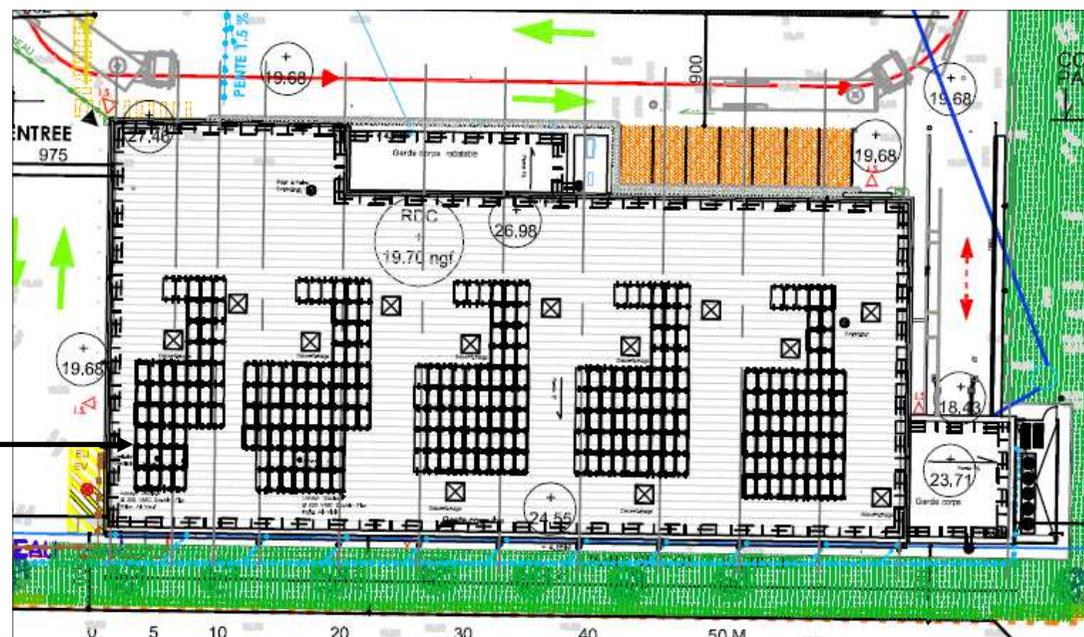
Région	GHI	
Ile de France	1030 kWh/m <sup>2</sup> /j	Photovoltaïque peu compétitif
Hauts de France	1100 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Bretagne	1100 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Centre Val de Loire	1100 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Grand-Est	1105 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Normandie	1120 kWh/m <sup>2</sup> /j	Photovoltaïque moyennement compétitif
Bourgogne Franche-Comté	1130 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Pays de Loire	1225 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Auvergne Rhône Alpes	1265 kWh/m <sup>2</sup> /j	Photovoltaïque compétitif
Aquitaine Limousin Poitou	1295 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Grand Sud	1400 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Provence Alpes Cote d'Azur	1525 kWh/m <sup>2</sup> /j	
Corse	1575 kWh/m <sup>2</sup> /j	



A Armentières, LIDL développera sur le projet une partie de toiture photovoltaïque.

Grâce à l'ensoleillement, mais aussi par l'orientation idéale du foncier, l'installation de cet équipement s'inscrit dans une démarche globale de promotion des énergies renouvelables.

Panneaux  
photovoltaïques



## IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION

### 1) Charpente bois

Pour le projet d'Armentières, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologique : naturel, son bilan carbone est positif (le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation), et sa valorisation facile en fin de vie est facile.

En effet, en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.



*Charpente bois avec mise en œuvre d'un isolant respectueux de l'environnement*

### 2) Bardage en Alucobond

Une partie des façades du projet sera recouverte d'un bardage en panneaux composites appelé Alucobond. C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en terme de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

C'est un matériau moderne, esthétique et isolant. L'Alucobond est **entièrement recyclable**, ce qui signifie que le noyau comme les tôles aluminium peuvent être refondus et utilisés pour la production d'un nouveau matériau.



*Bardage métallique alucobond recyclable à 100%*

### 3) Carrelage

Dans le magasin, les planchers seront recouverts d'un carrelage en grès cérame. C'est un produit durable, utilisant peu de solvants dans sa fabrication. Ce matériau est valorisable à 81% et plus durable que la résine.



### 4) Peinture

Bien avant l'arrivée de la nouvelle directive européenne (2004/42/CE) qui impose le respect de nouveaux seuils sur les composés organiques volatiles (COV) dans les peintures, LIDL favorise l'utilisation dès que possible, de peintures en phase aqueuse (sans solvant) dans ses nouvelles constructions.



### 5) Chauffage et climatisation

L'installation de chauffage et climatisation du futur magasin inclut la mise en œuvre d'un ensemble de pompe à chaleur équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Les locaux sociaux sont traités par une pompe à chaleur indépendante par air réversible (chaud et froid simultanés) à débit de réfrigérant variable (D.R.V).

Le coefficient de performance de ces pompes à chaleur, de 3.25, est supérieur à celui des roof tops habituellement utilisés dans ce genre de construction. En effet, l'installation permet d'avoir, en moyenne, pour 1 kW d'énergie électrique consommée, d'obtenir 3 à 4 kW de chauffage ou de climatisation.

3 à 4 kW de chauffage produits avec  
1 seul kW d'énergie consommée.



Compresseurs pour la production de chauffage/climatisation

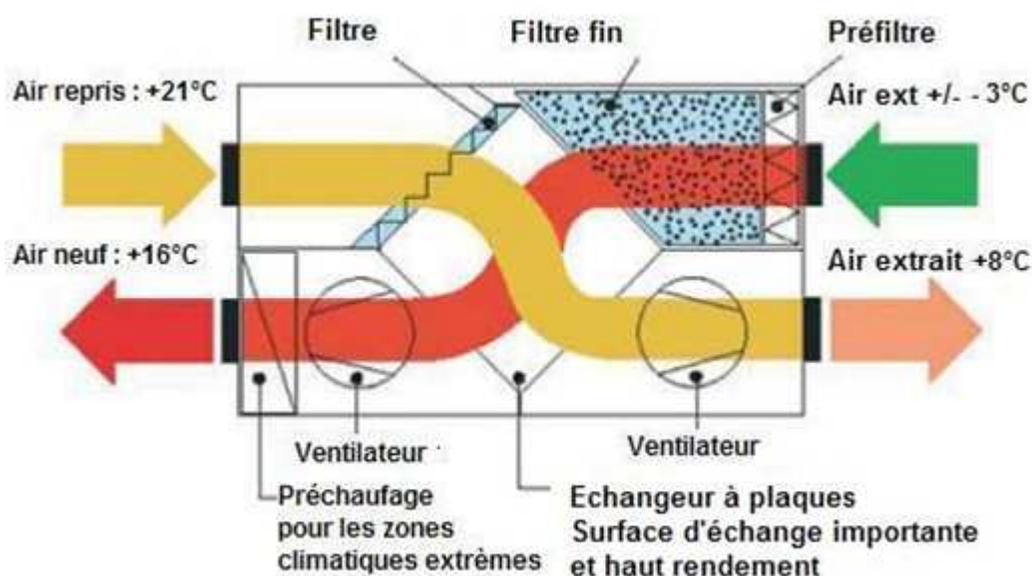
## 6) Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation seront assurés par une centrale de traitement d'air CTA double flux avec récupération d'énergie. L'air chaud extrait dans le bâtiment va transmettre une partie de ses calories à l'air neuf qui sera introduit dans le bâtiment via la CTA double flux à récupération d'énergie, avec un rendement de 78,5 %.

Cette CTA permet :

- d'augmenter le confort aux occupants du bâtiment avec un renouvellement d'air hygiénique permanent (diminution du Co2 et de l'humidité dans les locaux),
- et de réduire les consommations d'énergie **de plus de 10 %**.

Le débit d'air de la CTA est asservi à une sonde Co2 située dans la surface de vente, la CTA régule par elle-même l'air à introduire dans le bâtiment en fonction de l'occupation.



La CTA  
= 10% de réduction de la consommation  
d'énergie du magasin.

Schéma et photo d'une Centrale à Traitement d'Air double flux

## V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

### 1) Limitation des espaces de parking conformément à la loi ALUR

Soucieux de lutter contre l'imperméabilisation des sols malgré les besoins liés à son activité, LIDL procède aujourd'hui à une **réorganisation des espaces extérieurs de ses établissements**. En effet, l'emprise au sol des surfaces affectées aux aires de stationnement représente moins des 3/4 de la surface au sol du bâtiment, comme indiqué dans la loi ALUR. Y sont aménagées des places destinées au covoiturage et à la recharge de véhicules électriques :

☞ 120 places - 7 places covoiturages - 2 places électriques\* = 111 places

Il est indiqué qu'une place de parking vaut pour une place imperméable 25m<sup>2</sup> (surface de stationnement + surface de manœuvre) et qu'une place perméable en pavés joints enherbés ou en evergreen vaut la moitié d'une place imperméable soit 12,5m<sup>2</sup>. La législation ne précisant pas la façon dont nous devons calculer les surfaces de stationnement vis à vis de la Loi Alur, il s'agit là du mode de calcul de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), plus haute autorité française en matière d'aménagement commercial :

☞ 105 places perméables (pavés drainants)\*\*, soit  $131 \times 12,5 \text{ m}^2 = 1\,312,5 \text{ m}^2$

☞ 6 places en enrobés (places PMR et Famille), soit  $6 \times 25 \text{ m}^2 = 150 \text{ m}^2$

Soit dans le cadre de la réglementation un total de 1 462,5 m<sup>2</sup> développé pour les aires de stationnement du projet.

Avec une surface plancher de 1 962,5 m<sup>2</sup>, soit pour 75% = 1 471,8 m<sup>2</sup>, le projet respectera parfaitement la loi ALUR.

\* Les places covoiturage/autopartage et les places électrique compte pour 0 m<sup>2</sup> dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

\*\* Les places perméables ne compte que pour 50% dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

### 2) Un parc de stationnement perméable pour limiter l'artificialisation des sols

Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking.

Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un **parc de stationnement composé de places en evergreen cerclés de pavés drainants**, ce qui permettra l'infiltration.

De plus, la voirie sera dotée d'un **séparateur à hydrocarbures**. Cette installation permet de dépolluer les eaux qui sont ensuite dirigées vers un bassin d'infiltration, stockées pour l'arrosage des espaces verts ou rejetées dans le réseau public.



Photos de places perméables et schéma de récupérateur à hydrocarbures

### 3) Autres mesures pour limiter l'imperméabilisation

Afin de renforcer les mesures pour limiter l'imperméabilisation, le site bénéficiera de nombreux aménagements paysagers :

- Le projet libère 4 650 m<sup>2</sup> d'espaces verts sur une emprise de 12 090 m<sup>2</sup> soit plus de 38% du foncier utilisé. A noter que le site est déjà largement imperméabilisé.



## VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE

### 1) Gestion des eaux (pluviales/usées)

#### - Récupération des eaux pluviales

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales sont récupérées par le réseau d'eaux pluviales. La gestion de ces dernières se fera par la mise en place d'un bassin de rétention enterré participant à la gestion partielle des eaux pluviales. Le rejet respectera le débit maximal autorisé (limiteur de débit 4l/s/ha). Il faut noter de plus que des places perméables seront créés participant à l'infiltration des eaux pluviales.

#### - Traitement des eaux pluviales de chaussées

Il sera installé, comme sur chaque magasin, un séparateur à hydrocarbures qui permettra de piéger, par différence de densité, les hydrocarbures présents dans les eaux pluviales du parking (huiles, carburants). Cette installation permet d'éviter la pollution des eaux pluviales du réseau public.

Une société spécialisée est missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés.

Nous avons très peu de besoins en eau. En effet, notre seul besoin est le lavage des mains, soit quelques litres par jours. Nous avons donc décidé de mettre en place un appareillage adapté pour cette utilisation, soit un petit chauffe eau individuel électrique.

Les lave-mains présents dans les toilettes sont équipés de détecteurs infrarouge, ce qui permet de réelles économies d'eau.

En ce qui concerne la consommation d'eau (dont eau chaude), elle se divise en consommation d'eau destinée aux installations sanitaires et cuisine ainsi qu'au nettoyage du magasin (auto laveuse), soit environ 50 m<sup>3</sup>/an pour un magasin comme celui présenté.



Construction d'un bassin de rétention enterré

#### Choix du bassin de rétention enterré :

Très faible perméabilité des sols jusqu'à 4m de profondeur.

Le bureau d'étude GINGER a donc préconisé un ouvrage de rétention car l'infiltration est difficilement envisageable



## 2) Traitement des déchets

### - La réduction des déchets, une politique d'entreprise

Pour promouvoir l'éco-citoyenneté, LIDL a mis en place sa campagne « Mettez-vous au Vert ».

Pour valoriser le tri des déchets et le rendre plus efficace, la société a dans l'ensemble de ses lieux d'activité sensibilisé ses salariés à la pratique du tri, et redéployé des zones dédiées.

Dans les bureaux, en magasin et en entrepôt sont aménagés de véritables zones de tri (peintures aux murs et sols, signalétique).

Dans chaque entrepôt, un référent « Green Cycle » local se chargera de la mise en œuvre de ce process.

Le tri et la valorisation des déchets forment un cycle fermé, dont les salariés LIDL sont le premier maillon car c'est leur tri qui permet le recyclage des déchets engendrée par l'activité de l'enseigne.



« Mettez-vous au vert », le tri : en magasin, en entrepôt, dans les bureaux



## - Valorisation des déchets

LIDL France génère 200 000 tonnes de déchets chaque année, dont 130 000 tonnes de cartons.

**70% de ces déchets sont actuellement recyclés, et l'objectif est atteindre plus de 90%.** Cette politique « zéro déchet » s'inscrit dans la démarche « Mettez-vous au Vert » qui favorise le tri pour réduire les déchets mélangés (DIB) et maximiser la récupération des déchets valorisables. Sur le premier semestre 2015 par exemple, les résultats ont été une baisse de 1300 tonnes des DIB et une valorisation de 2400 tonnes de carton supplémentaires (triées et séparées des DIB).

En magasin et tout au long de la chaîne logistique, le personnel veille à effectuer un tri minutieux des emballages. Les emballages utilisés en magasin sont constitués de matériaux les plus responsables possibles : **carton ondulé à forte résistance 100% recyclé, caquettes bois 100% recyclé, films plastiques, 100% recyclés et palettes bois respectant les normes internationales NIMP15 (traitement écologique du bois) et EPAL (garantie d'interchangeabilité entre les fournisseurs et les transporteurs).**



Des emballages et cartons entièrement recyclés

Tous les types d'emballages sont scrupuleusement triés, pour permettre une valorisation optimale de chaque. Les équipements et signalétiques en magasin rendent aux salariés LIDL la tâche de tri très aisée.



+ de 130 000 tonnes de carton recyclés par an

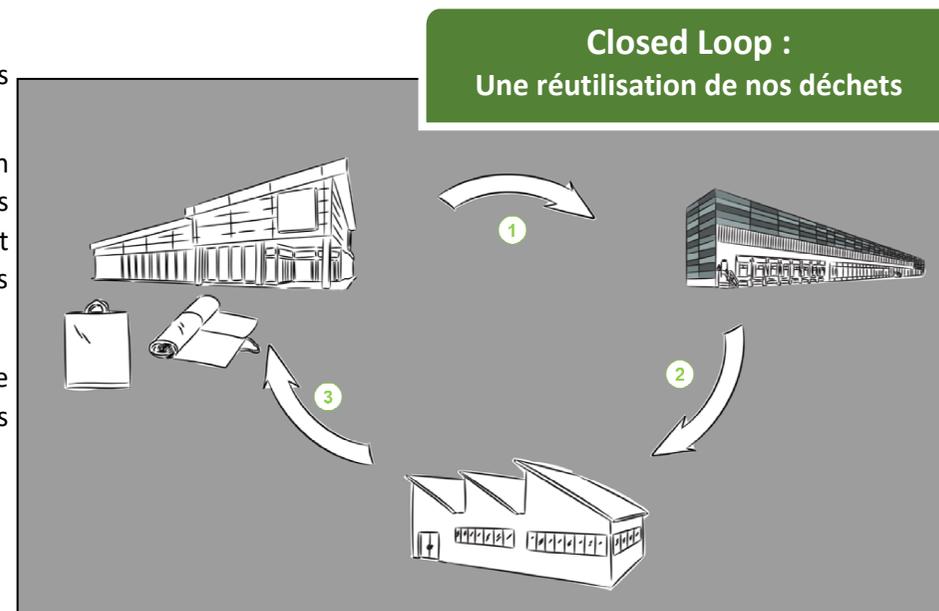


Ce tri poussé des matériaux permet une valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. C'est le processus de « Closed Loop », qui nous permet de proposer à nos clients des bancs issus de nos déchets plastiques recyclés, et d'approvisionner nos magasins en cartons, palettes et sacs poubelles bénéficiant d'une seconde vie.

Suite aux tris effectués en magasins, les emballages à valoriser suivent différents process :

- Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire situé en Union Européenne. Les films plastiques produisent des sacs poubelles, alors que les plastiques rigides peuvent servir à créer des palettes ou du mobilier. Les sas d'entrée de nos nouveaux magasins sont ainsi équipés de **bancs constitués à 100% de plastique recyclé**.
- Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation français. Ils permettent de produire de nouveaux cartons.
- Les fers sont eux collectés pour recyclage et utilisation externe.

Cartons	→	Nouveaux cartons
Films plastiques (transparentes et colorés)	→	Sacs poubelles
Plastiques rigides	→	Sacs poubelles Nouvelles palettes plastiques Mobilier
Bois	→	Recyclage et réutilisation par le prestataire
Fer	→	Recyclage et réutilisation par le prestataire
Déchets fermentescibles - Fruits/légumes - Pains/viennoiseries	→	Valorisation par le prestataire : - Méthanisation - Compostage



**Du mobilier créé à partir  
de nos déchets**



## - Les déchets fermentescibles : du « zéro gaspillage » en attendant le « zéro déchet »

Point de vente alimentaire de proximité, le magasin génère une part certaine de déchets fermentescibles, dont 40% du volume proviendra des fruits et légumes.

L'enseigne travaille activement à réduire le volume de ces déchets par 2 processus.

### 1 - Le « zéro gaspillage » :

Pour éviter de jeter des aliments encore consommables sans risque pour le client (yaourts dépaquetés, fruits et légumes amochés, produits à la date limite de consommation qui s'approche...), LIDL propose en magasin des bacs dans lesquels le client peut retrouver ces produits vendus à prix très bas.

### 2 – L'objectif « zéro déchet » :

Pour que l'intégralité des déchets en magasin soit valorisée, LIDL accentue le tri en l'ouvrant aux produits alimentaires : bio déchets (fruits/légumes et pains/viennoiseries). L'enseigne a mis en place sur certaines Directions Régionales un processus de valorisation, ces déchets collectés étant distribués à des partenaires pour produire :

- des aliments pour animaux,
- de l'énergie (par méthanisation).

Concluant, ce process sera généralisé pour tendre vers un idéal de « zéro déchet ».

Il faut noter que LIDL développe dans la mesure du possible des partenariats avec des associations de dons alimentaires (Restos du Cœur...), afin de réduire le gaspillage alimentaire et encourager le développement durable.



Tri et valorisation  
des bio déchets et « déchets pain »



### - Un point de collecte pour les déchets clients

La politique « Mettez-vous au Vert » de gestion des déchets est aussi tournée en faveur des clients LIDL. Les magasins proposent dans leurs sas d'entrée des bacs de récupération des déchets plastiques, cartons et papiers, ainsi que des piles et ampoules. Ce dispositif facilite les vellétés écoresponsables des consommateurs. Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins.

LIDL récupère également les DEEE de ses clients (déchets d'équipements électriques et électroniques) : Pour tout produit électrique ou électronique acheté, les clients peuvent ramener en magasin un produit usagé de même nature. Les objets en fin de vie collectés en magasin sont ensuite envoyés en entrepôts pour être finalement traités par un prestataire habilité.

*Bacs de récupération dans les sas de nos nouveaux magasins*



*Des bacs mobiles installés pour le même service dans nos anciens magasins*



### - Lien avec les Eco-organismes

Par l'intermédiaire des Eco-organismes, LIDL contribue au financement des filières de valorisation de produits en fin de vie spécifiques suivants :

- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (ECOLOGIC)
- Piles et accumulateurs (SCRELEC)
- Prospectus, tracts, catalogues, papier bureautique (ECOFOLIO)
- Ampoules (RECYLUM)
- Chaussures, vêtements, linge de maison (ECOTEXTILE)



### - Des sacs réutilisables faits à partir de matériaux recyclables

LIDL s'inscrit activement dans la lutte contre les nuisances générées par les sacs plastiques sur notre environnement.

Ainsi, l'enseigne ne distribue pas de sachets plastiques gratuits en caisse, mais propose des sacs de meilleure facture, incitant les clients à les réutiliser.

Ces sacs à anses souples ont la particularité d'être constitués à 80% à partir de matériaux recyclés. Eviter d'utiliser des nouvelles matières pour leur fabrication permet de lutter pleinement en faveur de la préservation des ressources.



## - La gestion des déchets sur le chantier

Durant le chantier, une politique de gestion et valorisation des déchets de construction sera mise en place.

Le tri concernera les différents types de déchets suivants :

- Les déchets inertes tels que la pierre, le béton ciment, les parpaings, la terre, les cailloux, les gravats... seront stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future après traitement.

- Les déchets non dangereux tels que les métaux, papiers, cartons, plastiques et PVC rigides, bois non traités de classes A et B, polystyrènes, plâtres, emballages... seront stockés dans des installations appropriées.

- Les déchets dangereux contenant des substances toxiques, tels que les huiles, peintures, bois traités vernis ou peints (classe C), ampoules ou néons.... seront stockés dans des installations appropriées. Le reconditionnement et le réemploi de ces-dits déchets concerneront les matières plastiques et métalliques.

Ces différents types de déchets seront acheminés dans les sites d'accueil les plus proches et les plus adaptés.

En amont du chantier, un état des lieux et un diagnostic mettront en évidence les actions à mener comme le montage d'un budget, la mise en œuvre de procédures ou encore la mise en œuvre de procédures ou la mise en place d'une campagne de sensibilisation. Des réunions de préparation seront organisées avec les différents intervenants. Un responsable déchets sera en charge de sensibiliser et de contrôler les réflexes et les bons gestes.

Pendant le chantier, le tri se fera grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles par tous les corps d'états. Une signalétique visible et claire informera l'utilisateur.



### 3) Livraisons

L'objectif de LIDL est de toujours rendre ses livraisons plus rapides et moins polluantes. L'enseigne incite les transporteurs mais aussi son personnel et notamment ses propres chauffeurs à réduire leurs émissions de CO2 en agissant sur les quatre axes définis par une Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises :

L'organisation des flux de transport : Mise en place d'outils de gestion de la flotte, optimisation des itinéraires et limitation des trajets à vide.

Le véhicule : modernisation de la flotte, bridage moteur pour réduire la vitesse maximale des véhicules, utilisation de lubrifiants synthétiques...

Le carburant : amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant, utilisation de carburants alternatifs au gazole...

Le conducteur : limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, du surrégime, formation des conducteurs à l'éco-conduite.

L'enseigne privilégie toujours les transporteurs locaux dans le choix de ses partenaires logistiques. Ainsi, la Direction Régionale de La Chapelle d'Armentières qui exploitera le magasin travaille entre autre avec les entreprises suivantes : Blondel Transports (Beauraing), Transports Dumont (Lens), Transport Jardel Nord (Lesquin), Transport Turpin (Prémesques), Agences AAC-Globe Express (Lesquin)...

#### - Des moyens de transports toujours plus propres

Des camions Classés EURO : Nos prestataires sont équipés de véhicules aux normes technologiques Euro. Les normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Les classifications vont de Euro1 à Euro6 (Euro1 étant le plus polluant). Aujourd'hui, **92 % de nos transporteurs et 100% des camions LIDL sont Euro 5.**

Des camions Bi-températures : Ces camions disposent de deux compartiments séparés par une paroi afin de transporter dans le même temps des produits nécessitant une température de 6°C (fruits et légumes) et des produits demandant une température plus basse (produits frais). Ils offrent ainsi des **rendements de chargement optimisés** et permettent surtout de **limiter l'empreinte écologique.**



**Camion bi-température :**  
**Réduction du nombre de déplacements**



Camions et Equipements Certifié PEIK : Pour réduire les nuisances sonores, LIDL développe dans son parc véhicules des camions certifiés PIEK . C'est une certification qui permet d'éviter la pollution sonore des villes. Avec 20% de son parc constitué de camions PIEK, LIDL livre certains de ses magasins de nuit et ainsi, réduit les émissions de gaz polluants en évitant les embouteillages la journée.

En parallèle, l'enseigne cherche à exploiter d'autres types de carburants à savoir les gaz naturels pour les véhicules (GNV) qui permettront de réduire de 96% les émissions de particules. Les premières livraisons en camions gaz sont actuellement en test.

### - La gestion des flux de transport de marchandises et des déchets

Ces dernières années, LIDL a fortement limité les émissions liées aux livraisons grâce à de nombreux travaux d'optimisation ayant pour objectifs la baisse du nombre de trajets, et la réduction de la distance moyenne.

Le maillage de plus en plus serré du territoire national en bases d'approvisionnement limite les kilomètres parcourus. La moyenne nationale de distance entre un point de vente et sa plateforme de livraison est de 71.68 km. Le magasin d'Armentières sera lui à 5 km de sa plateforme située à La Chapelle d'Armentières. Pour réduire au maximum les déplacements liés aux livraisons, LIDL redécoupe régulièrement les territoires des différentes Directions Régionales pour s'adapter à l'évolution géographique de son parc magasins. Ce redécoupage a permis, **en moins de cinq ans, une réduction de plus de 15 % des kilomètres effectués en moyenne par tournée.**

Les **plans de livraison sont également revus chaque jour** par les services Logistique pour une optimisation maximale.

L'entreprise investit dans des porteurs de haute capacité (26 tonnes) qui permettent de gagner en sécurité et en charge utile par rapport à un porteur classique, de transporter plus de palettes et donc d'améliorer **le taux de remplissage, qui atteint aujourd'hui plus de 96%**. Cela diminue le nombre de camions sur la route, évite les livraisons multiples d'un même magasin ou d'avoir deux camions en attente de livraison.

Les déchets triés en magasin sont également renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente. Ainsi, un camion ne roule jamais à vide, le nombre de déplacements est réduit au minimum.

**Taux de remplissage des camions de 96%**



## VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES

### 1) Les nuisances visuelles

#### **- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet**

Le projet de création de l'enseigne commerciale a pour objectif de s'implanter en bordure de la rue Albert de Mun, en entrée de ville Sud d'Armentières (depuis La Chapelle d'Armentières).

Actuellement le site d'implantation est occupé par un bâtiment important et de grande hauteur, propriété de l'EPSM, et accompagné de nombreuses plantations. L'objectif est de conserver et de mettre en valeur le maximum d'arbres de haute tige existants dans le périmètre de notre site et aux abords du site.

De nombreux arbres adultes notamment sur la frange Est de l'opération créent un écran végétal dense, permettant de réduire l'impact du bâtiment dans son environnement proche, et créant un fond de scène verdoyant qualitatif pour les usagers du site.

En façade Nord-Est, trois alignements d'arbres palissés créent un filtre végétal très dense, une séparation physique avec les ensembles bâtis situés au-delà.

L'ensemble des arbres palissés constituant ces alignements seront conservés et mis en valeur dans notre projet d'aménagement.



Afin de limiter les nuisances visuelles, l'architecture du projet proposera des matériaux en phase avec son environnement :

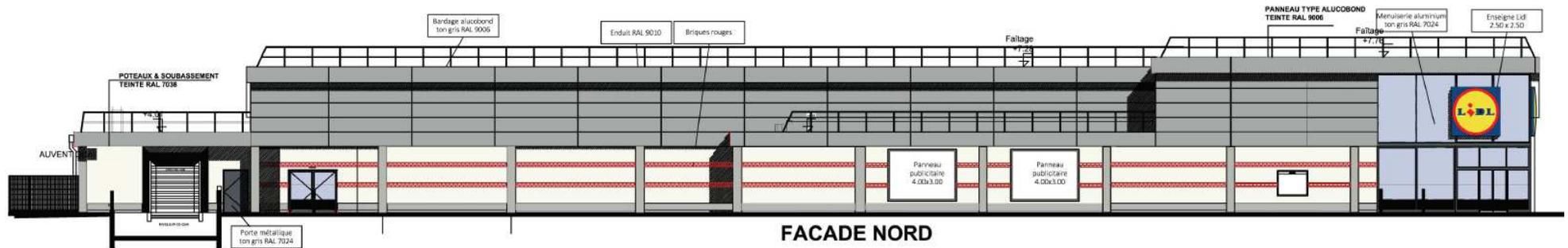
- Un enduit RAL 9010 avec insertion de briques rouges en soubassement (qui permet de rappeler les matériaux utilisés dans l'architecture des bâtiments environnants).
- De l'alucobond qui viendra en partie haute des façades.

A ce titre le projet d'implantation du magasin Lidl s'associe à une démarche de requalification urbaine (Cf. page suivante).

- **Des matériaux durables pour un bâtiment résistant dans le temps**

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en **éco matériaux**.

Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).



## 2) Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.

L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.

En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restant s'allument lors de l'ouverture du magasin au public.

L'éclairage de la surface de vente est équipé de système DALI qui permet une modification de l'intensité de l'éclairage en fonction de la lumière naturelle.

A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.



*Enseigne et magasin s'éteignent progressivement le soir.*

## 3) Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté.

Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

## 4) Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.
- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur.

## VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

### 1) Les zones de protection de la faune et de la flore

**Natura 2000** : Les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

- La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

- La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

**Le site n'est pas concerné par une zone Natura 2000.**

**Arrêté de protection de biotope** : Ces arrêtés préservent des biotopes pour la survie d'espèces protégées. Le terme biotope doit être entendu au sens large de milieu indispensable à l'existence des espèces de la faune et de la flore.

Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée (source : <http://www.ecologie.gouv.fr/Arretes-prefectoraux-de-protection.html>).

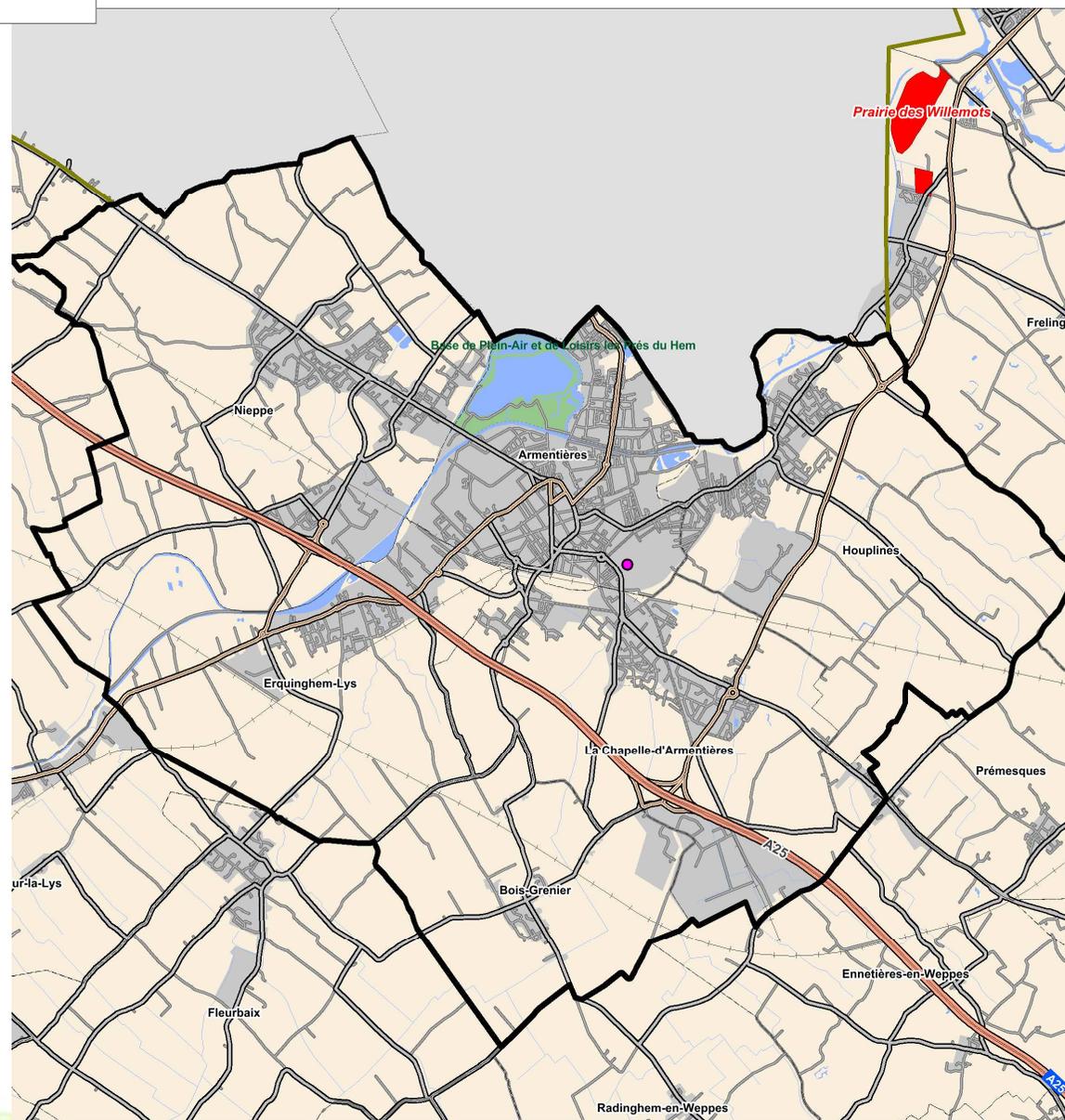
Les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Ces biotopes peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

Des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites telles l'écobuage (défrichement avec brûlis de la végétation, en vue d'une mise en culture temporaire), le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction des talus et des haies ou l'épandage de produits antiparasitaires.

**Le site du magasin n'est pas concerné par un arrêté de protection de biotope.**

**CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ET  
DE PROTECTION DE BIOTOPE**

● **PROJET**



## 2) La valorisation de la faune et de la flore locale

Bien que le projet ne soit pas directement situé dans une zone de protection de la faune et de la flore, LIDL souhaite tout de même faire le maximum pour préserver et favoriser le biotope local. **Il faut noter qu'un travail important a été effectué entre le service des espaces verts de la ville d'Armentières et LIDL pour le choix des essences dans le volet paysager.**

### - Des essences végétale locales

Nous prenons grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour nos espaces verts**. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique nous semble judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies de nos projets, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.



● *Ostrya carpinifolia* (Charme houblon)



● *Tilia cordata* (Tilleul à petites feuilles)

### 3) Un engagement de protection de la faune et de la flore à travers les produits

Au-delà de l'échelon local, LIDL veille à mener une politique produits responsable, en s'engageant notamment dans des produits qui veillent à respecter la faune et la flore.

#### - Moins d'huile de palme pour lutter contre la déforestation

La production d'huile de palme a un effet néfaste sur l'environnement, car elle contribue à la déforestation de mangroves, milieux naturels riches en espèces animales. LIDL donc a choisi de remplacer l'huile de palme par une huile de tournesol de qualité dans la gamme de chips « Crusti Croc » et dans de nombreux autres produits de biscuiterie salée. En plus de valeurs nutritionnelles plus bénéfiques (**65% d'acides gras saturés en moins**), cette alternative à l'huile de palme a un coût écologique beaucoup plus favorable.



#### - Une pêche responsable pour préserver les espèces marines

L'écosystème marin est très fortement impacté par l'activité humaine, notamment par la surpêche qui épuise les ressources marines et menace de nombreuses espèces animales.

En faveur de la préservation de l'écosystème marin et des réserves de poissons, LIDL soutient les principes de la pêche durable et propose en ce sens un large choix de produits certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC). Le MSC est un label qui milite en faveur d'une pêche consciente de l'environnement et d'une exploitation raisonnée des ressources marines. Ainsi, ce sont 910 tonnes de produits issus de la pêche certifiée MSC qui sont distribués chaque année dans les rayons surgelés des magasins.

En parallèle, le label du Earth Island Institute, qui certifie les boîtes de thons LIDL depuis plus de 10 ans, garantit l'engagement pris pour la protection des dauphins dans le cadre de la pêche au thon.

#### - Moins de pesticides

70% des fournisseurs de fruits et légumes de LIDL respectent actuellement la norme européenne GLOBAL GAP, qui recense des objectifs en termes de sécurité alimentaire et de durabilité des productions, dont une utilisation moindre de pesticides. Pour les plus petits fournisseurs, qui ne peuvent assumer l'investissement représenté par l'adaptation de leurs exploitations, **LIDL s'est engagé à les accompagner pour que, d'ici 2017, 100 % des producteurs partenaires de l'enseigne soient certifiés GLOBAL GAP**. Des produits récoltés avec moins de pesticides, cela impacte moins la faune des milieux agricoles.

## IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE OU DANS UN PROJET URBAIN

### 1) Contexte paysager du site d'implantation

- **La Ville d'Armentières :**

Armentières est une commune française de plus de 25 362 habitants (recensement de 2014), située dans le département du Nord en région Hauts-de-France, arrondissement de Lille, intégrée à la Métropole Européenne de Lille. D'une superficie de 6,28km<sup>2</sup>, la densité de population est de 4 039 habitants / km<sup>2</sup>.

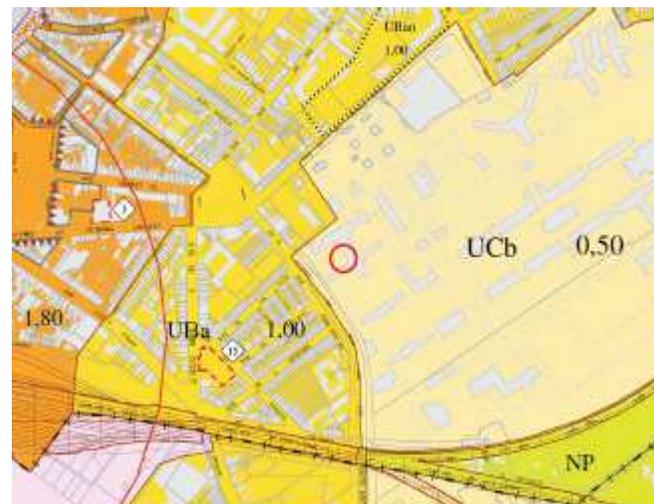
Armentières se situe en bordure des weppes, en Flandre romane, au nord-ouest de la communauté urbaine de Lille, à une quinzaine de kilomètres de la capitale des Flandres. Son quartier septentrional du Bizet est limitrophe de la Belgique. La ville était originellement construite au milieu d'un vaste marais inondé par la Lys, dont quelques zones humides subsistent aujourd'hui, notamment les Prés du Hem. La Vallée de la Lys constitue un important corridor biologique, soutenu par la communauté urbaine de Lille et le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais au titre de la trame verte. L'un des bras de la rivière, qui traversait le centre-ville d'Armentières, a été détourné au milieu du XXe siècle.

- **Notre site d'implantation :**

Notre site d'implantation sur une partie du site de l'EPSM est situé en limite Sud-Est de la ville. Il est répertorié en zone UCb dans le PLU en vigueur (Zone urbaine mixte de densité moyenne à dominante d'habitat, assurant la transition entre les quartiers centraux et les quartiers de faible densité).



Photographie aérienne du site d'implantation

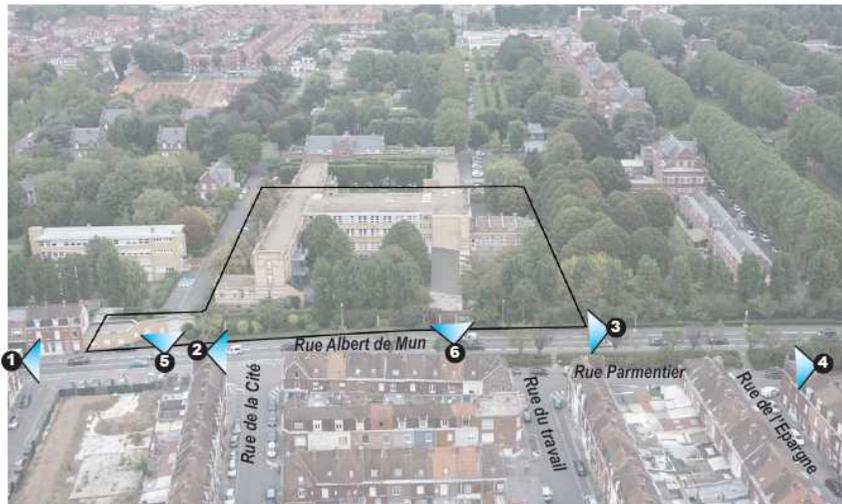


Extrait de la cartographie du Plan Local d'Urbanisme d'Armentières

## L'ENVIRONNEMENT DU SITE :

La rue Albert de Mun est une voie assez large, revêtue d'un enrobé noir et bordé de deux bandes cyclables matérialisées au sol. Elle ne comporte pas d'équipements favorisant le ralentissement des véhicules (plateau surélevé, coussin berlinois, mise en place de chicanes ou d'îlot central). Un trottoir confortable est présent de chaque côté de la voirie. Trottoir en enrobé noir également.

Des bandes paysagères sont plantées de part et d'autre de la chaussée. Une haie basse taillée de troène commun cadre la vue. Des plantations d'arbres de hauteur sont présentes dans la haie taillée. Principalement des cerisiers (différents types de Prunus - Prunus pissardi - Prunus cerasifera). Des plantations d'arbustes locaux sont ensuite réalisées au devant du mur d'enceinte de l'EPSM, et afin de couvrir le talus marquant la différence de niveau entre les rues Albert de Mun et rue Parmentier.



Vue depuis la rue Albert de Mun



Vue depuis la rue Albert de Mun



Vue depuis la rue Albert de Mun (arrivée vers Armentières)



Vue depuis la rue Parmentier (parallèle en contrebas de la rue Albert de Mun)



Vue sur le portail existant donnant sur la rue Albert de Mun.



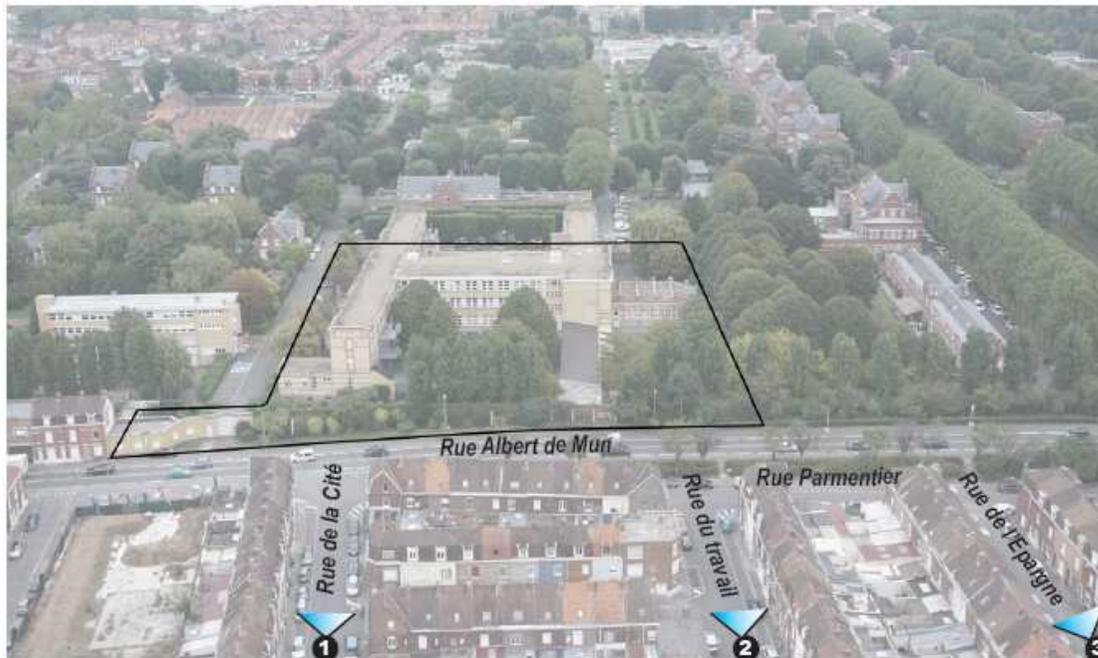
Vue sur le mur maçonné en limite de site de l'EPSM.

Il est primordial de prendre en compte dans la cadre de notre projet d'aménagement, l'impact qu'aura celui-ci sur son environnement proche.

Les usagers les plus impactés par notre projet sont les riverains situés face à la rue Albert de Mun et notre localisation de projet, principalement les habitations situées entre la rue de la cité et la rue du travail. Certaines voies ont aussi comme point de fuite une vue directe sur notre opération.

La photo 1 rue de la cité débouche visuellement sur la future entrée du parking LIDL. Un filtre végétal sera donc à étudier pour préserver cette vue.

La photo 2 rue du Travail débouche visuellement sur le mur d'enceinte et les plantations existantes en limite de l'établissement EPSM.



1  
Vue depuis la rue de la Cité



2  
Vue depuis la rue du Travail



3  
Vue depuis la rue de l'Épargne

## LES ARBRES DE HAUTES TIGES EXISTANTS :

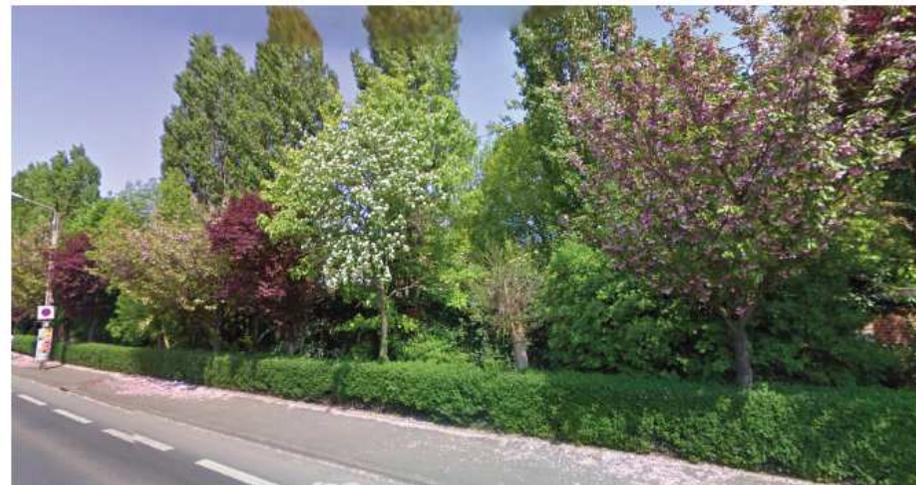
Quelques arbres au premier plan visibles depuis la rue Albert de Mun sont conservés. Les arbres existants sur la façade Sud-Est sont conservés. Les trois alignements d'arbres palissés sur la façade Nord-Est sont également conservés.

Les abattages d'arbres sont limités au minimum. Il s'agit des arbres à l'intérieur de la parcelle, situé en deuxième rideau d'arbre, qui sont incompatible avec le positionnement de l'enseigne, des voies de desserte et des stationnements prévus.

Les abattages réalisés en façade Nord-Ouest seront compensés par de nouvelles plantations.



Les arbres d'alignement rue Albert de Mun



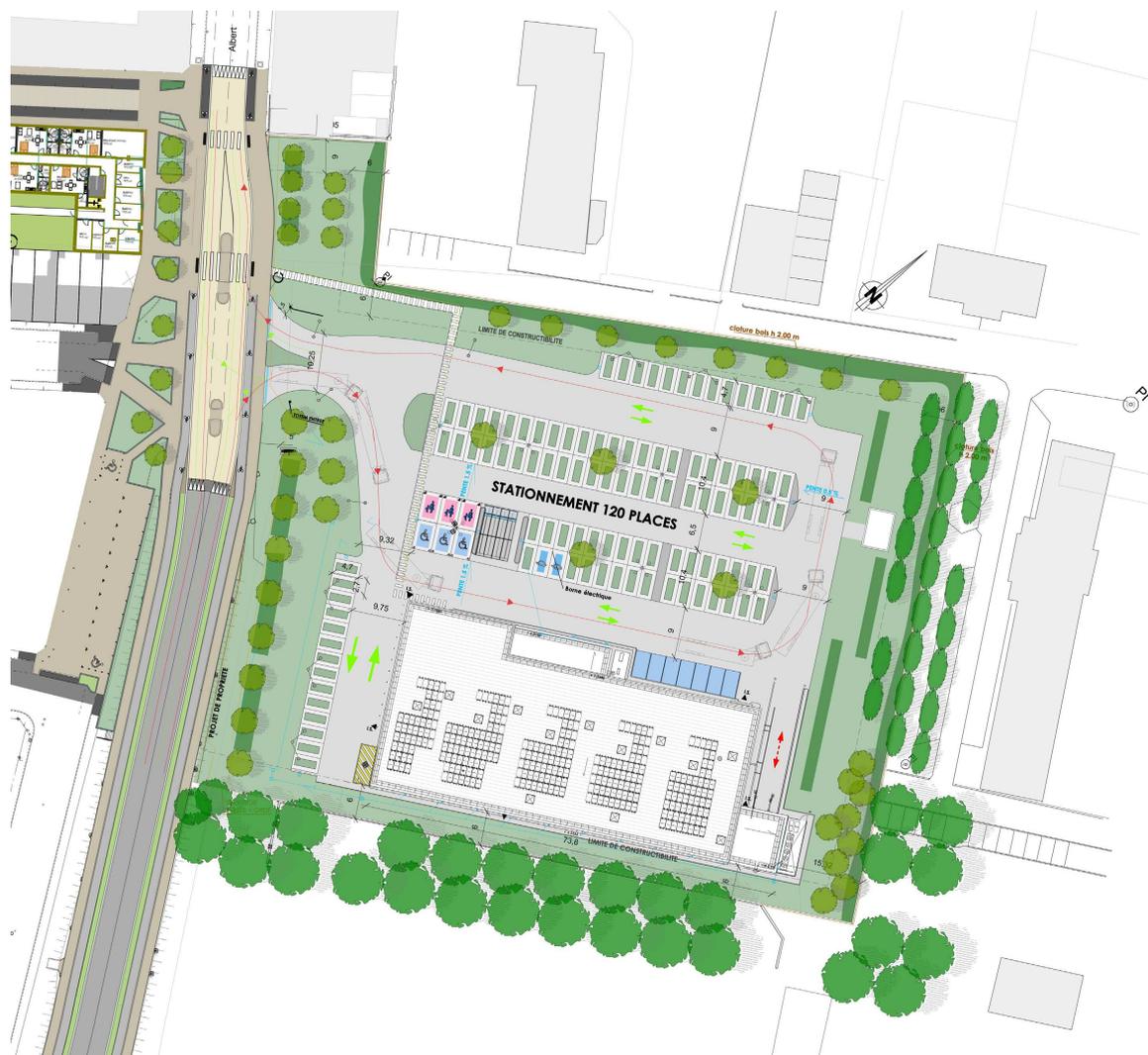
L'alignement existant est composé de différentes plantations de cerisiers ornementaux (*Prunus cerasifera*, *Prunus* x 'Accolade', *Prunus avium*, *Prunus serrulata*).

Les massifs arbustifs



Le massif arbustif au pied du mur maçonné est composé d'essences arbustives ornementales très communes (*Forsythia x intermedia*, *Ribes sanguineum*, *Aucuba x japonica*, *Ligustrum x sinense*, *Viburnum rhytidophyllum*, *Spiraea x vanhouttei*, etc...)

## OBJECTIFS CIBLES DES ESPACES VERTS



### S'inscrire dans un contexte arboré de qualité

L'objectif est de conserver et de mettre en valeur le maximum d'arbres de haute-tiges existants dans le périmètre de notre site et aux abords du site.

De nombreux arbres adultes notamment sur la frange Est de l'opération créent un écran végétal dense, permettant de réduire l'impact du bâtiment dans son environnement proche, et créant un fond de scène verdoyant qualitatif pour les usagers du site.

En façade Nord-Est, trois alignements d'arbres palissés créent un filtre végétal très dense, une séparation physique avec les ensembles bâtis situés au-delà.

L'ensemble des arbres palissés constituant ces alignements seront conservés et mis en valeur dans notre projet d'aménagement.

### Des plantations d'arbres complémentaires

Notre implantation nécessite inévitablement l'abattage de certains arbres situés à l'intérieur de la parcelle. De nouvelles plantations d'arbres de haute-tige, judicieusement positionnés pour compléter un alignement existant ou créer une mise en scène à l'entrée du parking, viendront compenser les arbres abattus.

### Un traitement qualitatif le long de la rue Albert de Mun

Les arbres existants longeant la rue Albert de Mun seront abattus. D'autres arbres seront plantés de part et d'autre de la chaussée, en lien avec le projet de zone de rencontre.

Notre projet d'aménagement prévoit la suppression des massifs arbustifs ainsi qu'une suppression partielle du mur d'enceinte maçonné.

Il est prévu la création d'un massif de plantations en limite parcellaire, au pied des arbres de haute-tige, afin de créer un filtre végétal de qualité, avec une hauteur maximale d'1,50m, laissant une certaine transparence vers l'intérieur de la parcelle.

Ce massif de plantations associera des arbustes, des graminées et des vivaces, permettant d'apporter des variations de couleurs de feuillage et de floraisons au fil des saisons.

### Le massif arbustif périphérique

En façade Nord et Est, afin de dissimuler la vue vers le parking, un massif arbustif de hauteur 1,50m en moyenne sera implanté en limite parcellaire. Ce massif sera composé majoritairement d'essences persistantes jouant le rôle d'écran végétal tout au long de l'année.

### Un entretien limité des espaces verts

Hormis les massifs de plantations réalisés en limite parcellaire de l'opération, l'ensemble des surfaces d'espaces verts sont engazonnées, et d'un seul tenant. Il n'y a pas d'espaces résiduels de quelques mètres carrés, problématiques dans une logique d'entretien du site.

La densité de l'opération et le caractère très urbanisé du site ne nous permettent pas la mise en place de techniques alternatives de type noues paysagères ou bassin d'infiltration. Le stockage des eaux pluviales sera réalisé par la mise en place d'ouvrages enterrés (caissons enterrés, stockage de type chaussée réservoir).

## PLAN DE MASSE DES EXTERIEURS

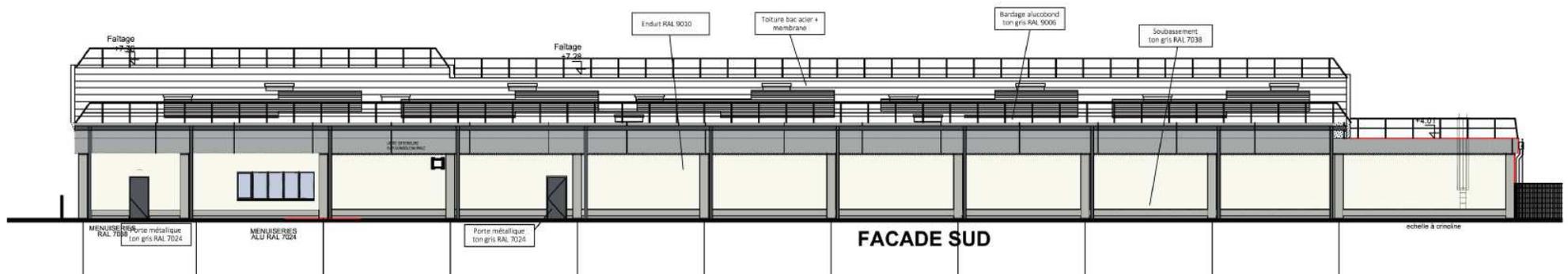
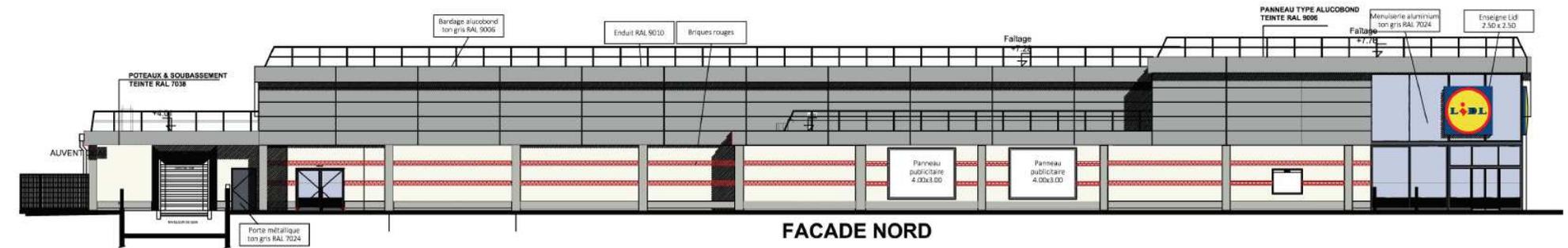




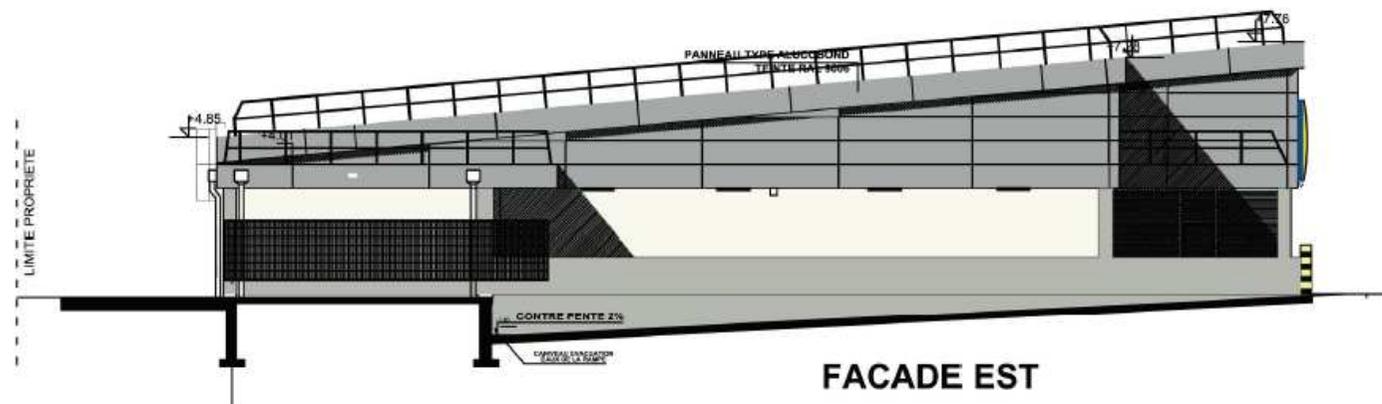
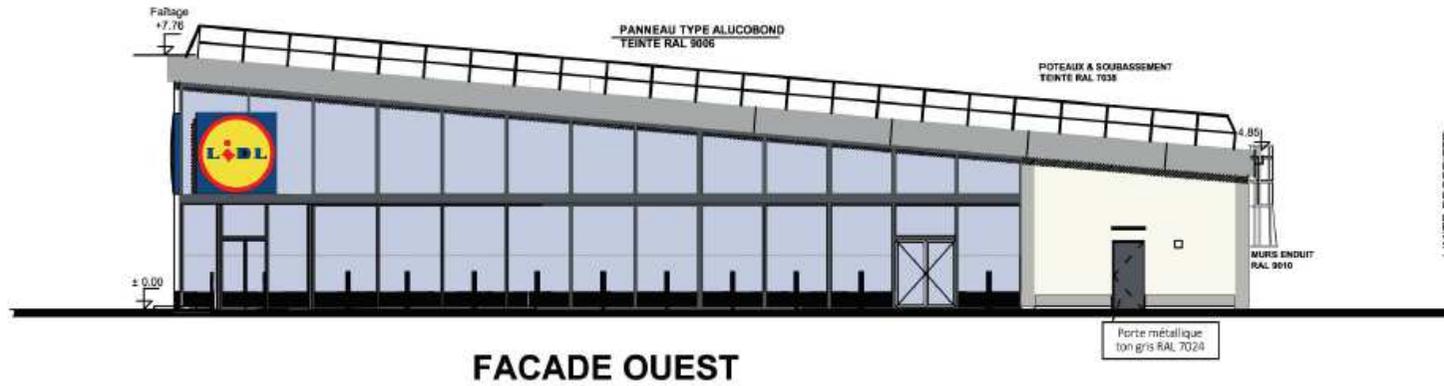
PHOTOS DU SITE ACTUEL



## TRAITEMENT DES FAÇADES DU PROJET : PROFIL DE LA FAÇADE



TRAITEMENT DES FAÇADES DU PROJET : PROFIL DE LA FAÇADE



## 2) Présentation du volet paysager

### PALETTE VÉGÉTALE (LES PLANTATIONS DES ARBRES À HAUTES TIGES)



Les plantations arborées seront de deux types :

- Alignement de Charme houblon le long de la rue Albert de Mun et marquant l'entrée du parking de l'enseigne.
- Plantations mixte et aléatoires de différentes essences d'arbres de moyen développement pour créer une ambiance boisée sur le parking.



● Tilia cordata (Tilleul à petites feuilles)



Prunus avium 'Plena' (Merisier stérile)



Acer campestre 'Elsrijk' (Erable champêtre)



● Ostrya carpinifolia (Charme houblon)



Gleditsia triacanthos 'Inermis' (Févier inermis)



Amelanchier lamarckii (Amélanancier)



Alnus cordata (Aulne à feuilles en coeur)

## PALETTE VÉGÉTALE (LE MASSIF ARBUSTIF EN PÉRIPHÉRIE DU SITE)



Abelia x grandiflora (Abelia)



Choisya ternata (Oranger du Mexique)



Deutzia gracilis (Deutzia)



Eleagnus x ebbingei (Chalef)



Ligustrum vulgare (Troëne)



Osmanthus heterophyllus (Osmanthe)

### Le massif arbustif sera composé des variétés suivantes :

- Abélia, Oranger du Mexique, Chalef, Troëne, Osmanthe et Laurier persistants.
- Deutzia, Spirée et Viome caducs.



Prunus laurocerasus 'Otto Luyken' (Laurier)



Spiraea thunbergii (Spirée)



Viburnum plicatum 'Watanabe' (Viome)

## PALETTE VÉGÉTALE (LES PLANTATIONS ORNEMENTALES)



Abelia x grandiflora



Deutzia gracilis



Gaura lindheimeri

Arbustes - vivaces



Hydrangea paniculata 'Kyushu'



Rosier blanc - Kordes 'Diamant'



Salix purpurea 'Nana'

Paillage minéral



Paillette d'ardoise



Pouzzolane noire



Graviers

Graminées ornementales



Pennisetum alopecuroides  
Herbe aux écouvillons



Molinia caerulea 'Variegata'  
Molinie



Stipa tenuifolia  
Cheveux d'ange

## Vue aérienne actuelle



# Axonométrie



# Axonométrie



## Perspective



## Perspective



**PARTIE 6**

**EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE**



# I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

## 1) Evaluation des risques naturels, technologiques ou miniers

De manière générale, la commune d'Armentières peut être concernée par les risques suivants :

- Engins de guerre
- Séisme (zone de sismicité faible - niveau 2)
- Inondation (PPRI de la Lys aval - Prescrit le 13/07/2000 - **Projet = non impacté**)
- Remontée de nappes - **Projet = sensibilité très faible pour la remontée de nappes**
- Transports de marchandises dangereuses
- Mouvement de terrain - **Projet = Non impacté**
- Retrait et gonflement des argiles : **Aléa moyen**

Il existe 14 installations industrielles dans un rayon de 500 mètres du projet. Aucune en SEVESO.

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire). Dans le cadre du projet présenté, il n'y a pas de mesures particulières à prendre sur le site concerné.

Le site d'étude n'est pas concerné par la base de donnée BASOL. A noter que 4 sites BASOL se situent dans un rayon de 2000 m autour de la zone d'étude.



Figure 11 : Localisation des sites BASOL

Le site d'étude présent au sein de l'Etablissement de Public de Santé Mentale est répertorié comme site BASIAS (Cf résultats cartographiés de l'étude du cabinet GINGER pages suivantes). De plus, de nombreux sites BASIAS sont constatés à proximité de la zone d'étude et davantage sur la partie Ouest. 24 sites BASIAS sont présents dans un rayon de 500 m autour de site à l'étude.



Figure 12: Localisation des sites industriels BASIAS recensés à proximité de la zone d'étude

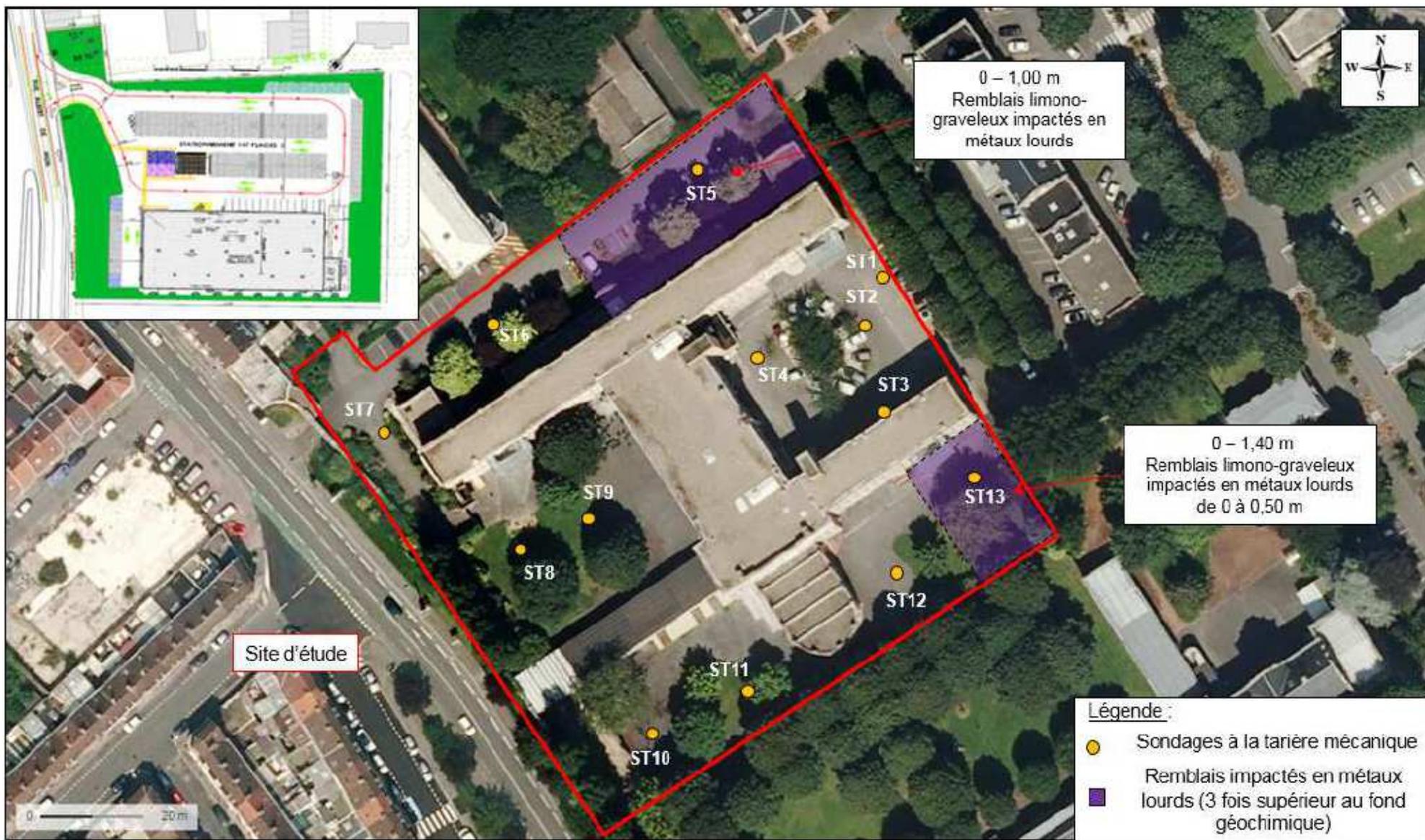


Figure 16: Cartographie des résultats

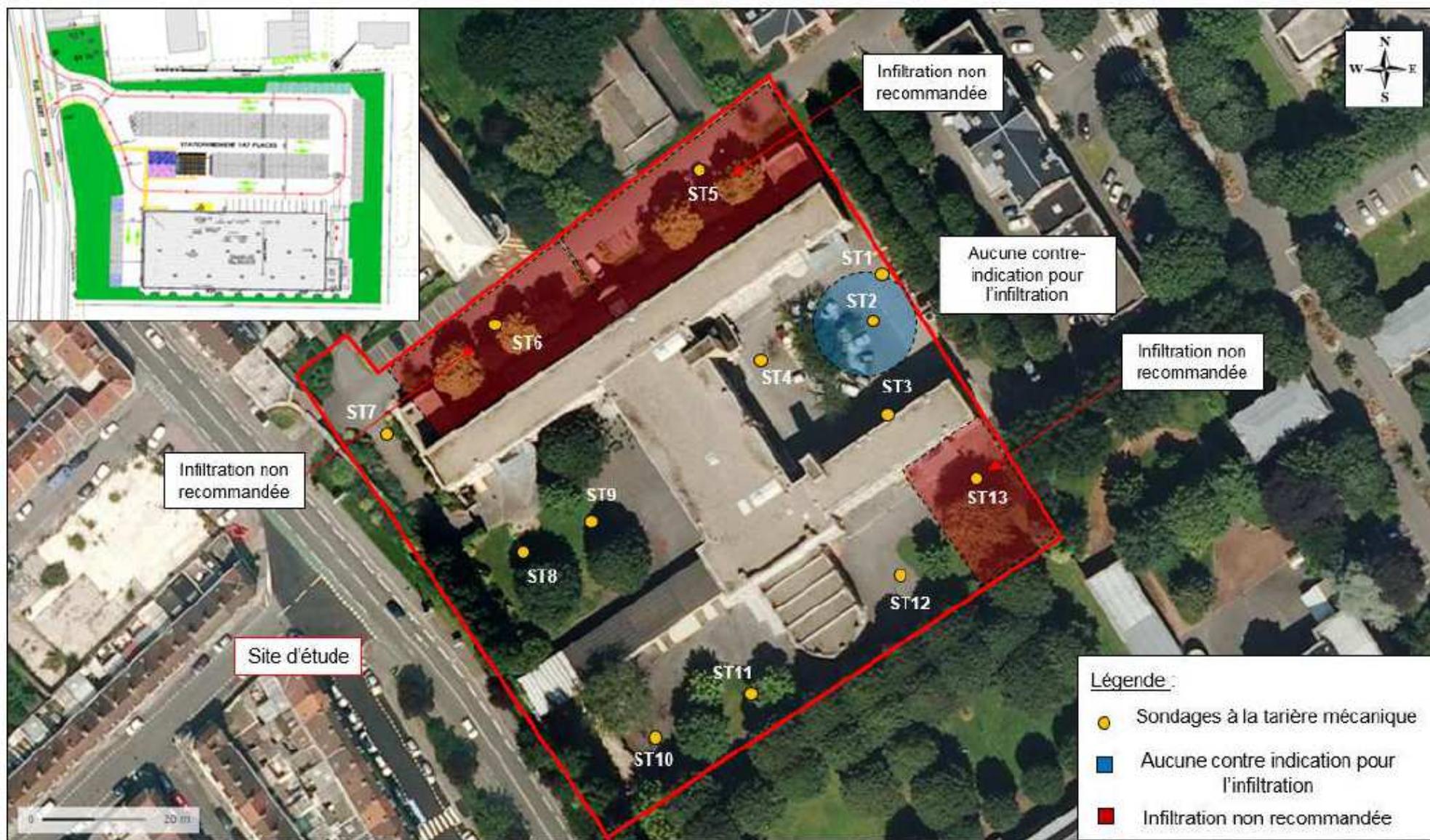
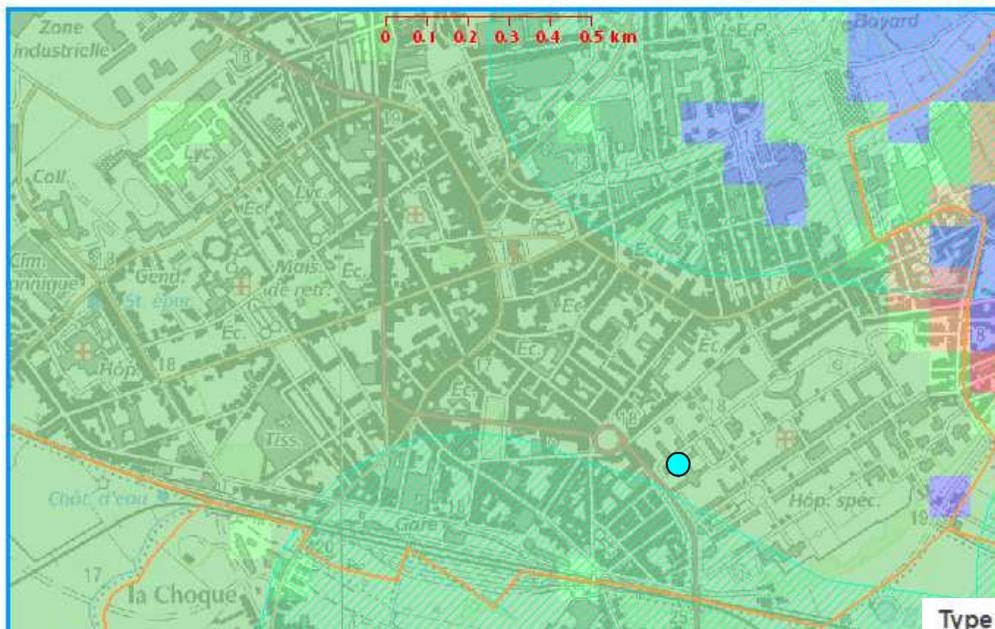


Figure 17: Localisation des zones non recommandées pour l'infiltration en termes de pollution

D'après la base de données des Installations Classées du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, aucun site n'est situé sur la zone d'étude en tant qu'ICPE.



Figure 13: Localisation des sites ICPE à proximité du site d'étude



PROJET ●

### Légende socle

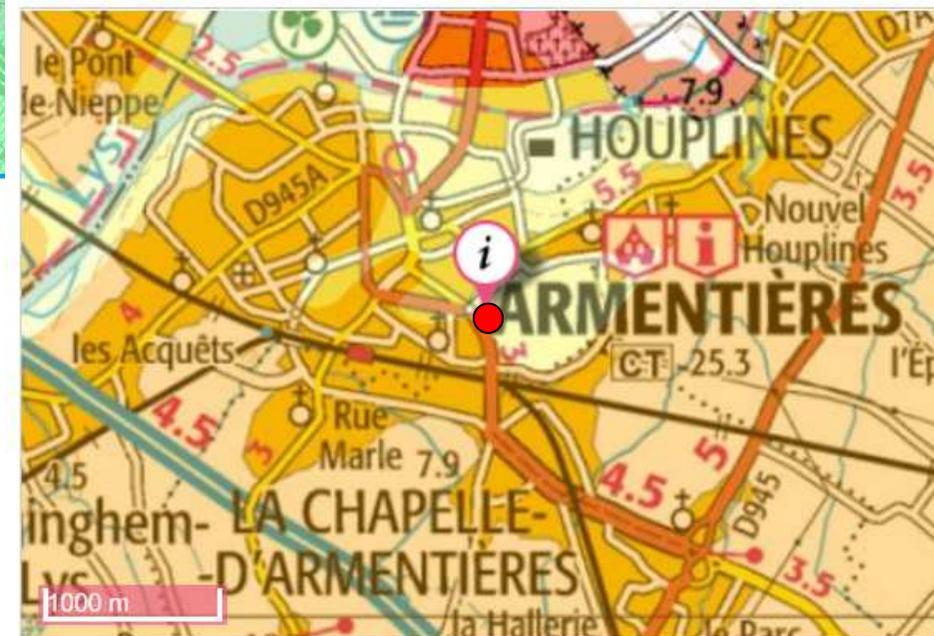
- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

### Légende sédiment

- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Non réalisé



Type d'exposition de la localisation : Aléa moyen



PROJET ●

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)





**BUREAU  
VERITAS**

## ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

*(délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application de l'article A.431-10 du code de l'urbanisme et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)*

### **Prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques**

Je soussigné, Didier BERA

agissant au nom de la société Bureau Veritas, contrôleur technique au sens de l'article L. 111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision ministérielle du 02 décembre 2013.

Atteste que le maître d'ouvrage de l'opération de construction suivante :

**Construction d'un magasin LIDL  
Rue Albert de Mun – Rue du général Leclerc  
59280 ARMENTIERES**

**située en zone de sismicité 2 (faible) selon l'arrêté du 22/10/2010**

a confié à la société de contrôle Bureau Veritas, bureau de LILLE une mission de contrôle technique relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme, par convention, en date du 13/12/2016.

Le contrôleur technique atteste qu'il a fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques par le rapport en date du 21 décembre 2016.

sur la base des documents du projet fournis en phase de dépôt du permis de construire, dont la liste est annexée à la présente attestation.

Date : 21 décembre 2016

Signature :



Préfecture du Nord

### Commune de Armentieres

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**  
n° \_\_\_\_\_ du 21/04/11 mis à jour le \_\_\_\_\_

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**  
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n \_\_\_\_\_ oui  non

Prescrit (PPRI de la Lys aval)	date	aléa
	13/07/2000	Inondation

Les documents de référence sont :  
PPRI de la Lys prescrit \_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**  
La commune est située dans le périmètre d'un PPR t \_\_\_\_\_ oui  non

	date	effet

Les documents de référence sont :  
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet   
\_\_\_\_\_ Consultable sur Internet

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**  
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2  Très faible Zone 1

**5. Cartographie**  
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
Extrait de l'aléa du PPRI de la Lys prescrit le 13/07/2000 (crue centennale type PPR)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**  
La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Le préfet de département

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

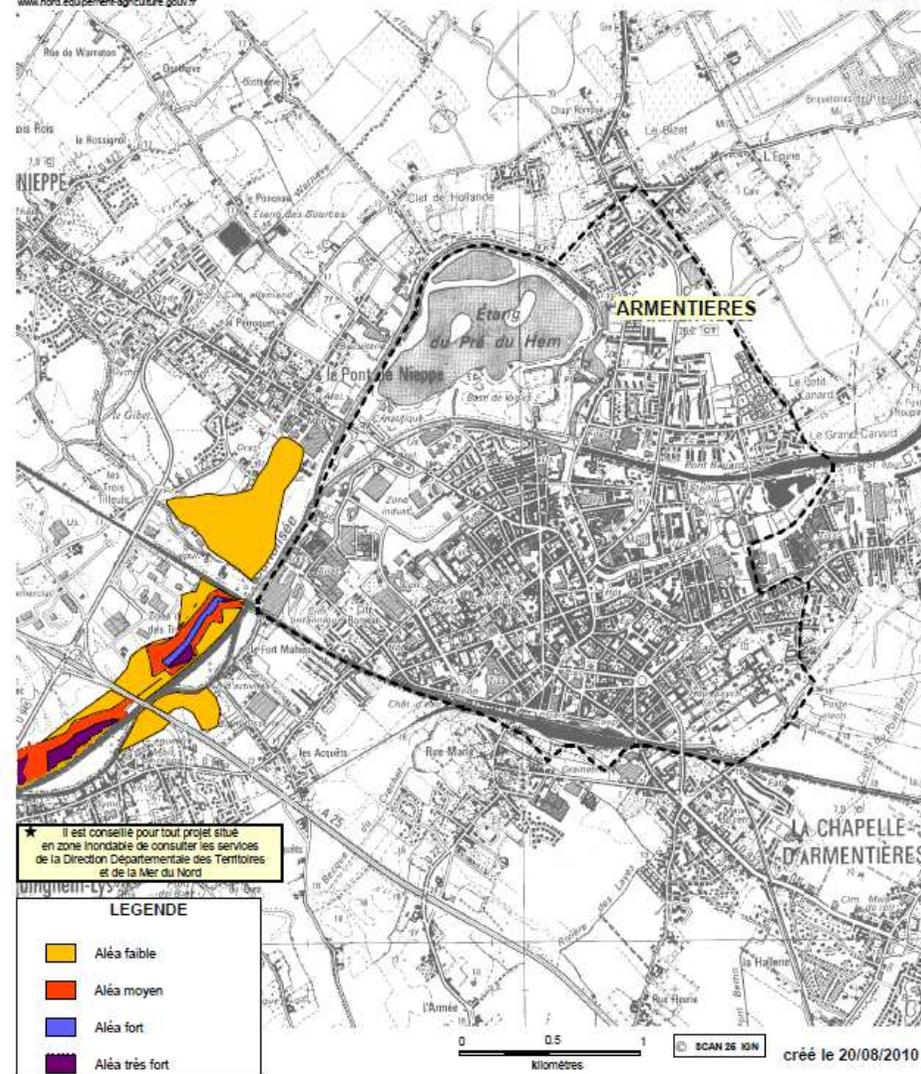


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU NORD  
Unité Prévention Connaissance  
Informatique sur les Risques  
44, rue de Tournai  
BP 289  
59039 LILLE CEDEX  
www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

### EXTRAIT de l'aléa de la Lys (crue centennale type PPR) Commune d'ARMENTIERES



Ech:1/25000



## V / EVALUATIONS DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE CHANTIER

Le chantier du magasin sera protégé et placé sous surveillance. Une sensibilisation aux risques de malveillance sera prodiguée au personnel qualifié intervenant sur le site. La volonté d'excellence que LIDL développe se retranscrit à tous les niveaux.

Cela se traduit par un chantier :

- **Protégé** : car cloisonné par des barrières et placé sous alarme, avec au besoin la présence d'un vigile lors des phases les plus sensibles (plomberie, électricité). Une limitation et un contrôle des accès au chantier seront également mis en place, afin de prévenir les accidents liés à des intrusions et de limiter les dégradations. De même, les livraisons importantes seront l'objet d'une déclaration aux services des forces de l'ordre. Hors période d'activité, les outils et matériels de valeur seront retirés tandis que le matériel utilisé la journée sera stocké le soir dans des conteneurs cadenassés, hors de la vue des passants. Les engins seront également positionnés de manière à rendre plus difficile leur enlèvement, et bénéficieront d'un marquage physique ainsi que d'un relevé des numéros de série et signes particuliers afin de faciliter leur recherche.
- **Court** : grâce à la maîtrise du concept immobilier et au recours à un architecte et des entreprises locaux. Seront évités les approvisionnements trop à l'avance, notamment les veilles de week-end.
- **Limitant au maximum les nuisances** : avec une implantation étudiée et un flux de camions réduit à son strict minimum, notamment grâce au réemploi des terres sur site (déblai/remblai).



**PARTIE 7**

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE**



# I / L'EMPLOI

## 1) Les emplois développés dans le projet

### **- Le projet, un investissement économique et humain sur Armentières**

Le projet de magasin prévoit la création de 12 emplois en supplément des 13 emplois existants sur le magasin actuel. Accessibles à tous, ces emplois seront proposés en contrats à durée indéterminée.

Le développement des magasins LIDL engendre également la création d'emplois indirects chez les prestataires locaux auprès desquels l'enseigne est consommatrice de services, à savoir les transporteurs, les entreprises de sécurité, d'entretien des espaces verts, de réparations et multi-services...

### **- Nos chantiers, des emplois et de l'activité pour les entreprises de construction locales**

LIDL, pour la construction de ces magasins, travaille en étroite collaboration avec de grands groupes comme VINCI mais également avec des entreprises locales .



## 2) Les accords avec les services locaux de l'Etat chargés de l'emploi

### - LIDL recruteur majeur en France

LIDL est aujourd'hui le **6<sup>ème</sup> recruteur de France, avec pas moins de 2500 embauches en 2016**. Pour cela, l'enseigne s'investit pour le recrutement sur un maximum de biais possibles.

Le site Internet dispose d'un volet « Carrières » où sont recensées toutes les offres d'emplois. Une personne en recherche peut y visualiser les structures magasin, les différents métiers et y lire des témoignages de salariés. Elle peut candidater directement dans les magasins qui sont proches de son lieu d'habitation.

LIDL a une politique « Candidat » qui l'engage à ce que chaque candidature sur le site ait une réponse dans les 3 semaines suivant son dépôt.

LIDL est également présent sur les réseaux sociaux LinkedIn et Viadeo.



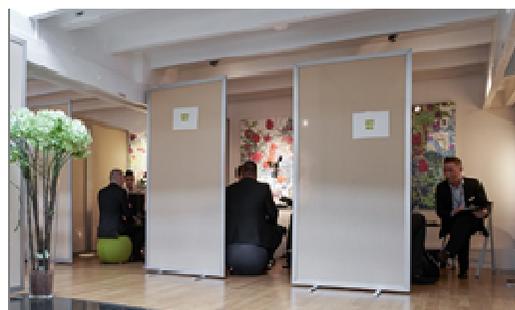
Bienvenue sur la page carrières Lidl France !  
Lidl, distributeur d'avenir !



### - LIDL s'investit pour l'emploi

LIDL participe chaque année à **plus de 200 manifestations d'emploi dans toute la France**, autant d'occasions qui permettent aux personnes en recherche d'emploi de rencontrer localement les RH de l'enseigne ainsi que des opérationnels présentant leur métier.

En plus de participer à des salons comme exposant, l'entreprise bouscule les codes du recrutement habituels et organise ses propres événements Emploi, sous formes d'ateliers ludiques et speed dating.



13 OCTOBRE 2015  
DE 17H À 21H30  
À PARIS  
JOB DATING  
SUR PÉNICHE  
SUIVI D'UN DÎNER  
LIDL RECRUTE  
DES RESPONSABLES  
DES VENTES SECTEUR  
30  
CANDIDATS  
SÉLECTIONNÉS  
Vous êtes diplômé(e) (BAC+5  
type ESC commerce/gestion/management)  
Vous êtes débiteur(e) ou avez une  
première expérience professionnelle



Le 13 juin prochain, Lidl convie **160 candidats au poste de manager de magasin**, répartis en 2 sessions de jobdating dans un lieu trendy parisien pour surpasser le cadre des entretiens d'embauches traditionnels. Théâtre d'entreprise et atelier culinaire seront également au programme de ce rdv branché.

**- Une mise en relation en amont avec les services de Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi.**

Dans le cadre de projet d'ouverture de nouveau point de vente, LIDL s'efforce de prendre contact le plus en amont possible avec les administrations locales de l'Etat compétentes en matière d'emploi, ainsi qu'avec les collectivités, notamment lorsqu'elles ont mis en place des Maisons de l'Emploi ou d'autres structures similaires.

Pour le projet d'Armentières, la Direction Régionale qui sera en charge de l'exploitation du magasin se rapprochera de l'agence Pole Emploi d'Armentières ainsi que de la Mairie et de l'intercommunalité pour publier la liste des postes qui seront ouverts. Ceci dès que le projet sera confirmé dans sa phase opérationnelle et que la prévision d'ouverture du magasin sera validée



**- Des engagements pour l'emploi auprès des territoires.**

En plus de ces partenariats avec les structures locales pour l'emploi du futur magasin, LIDL s'engage également avec les territoires pour offrir de l'emploi à tous et notamment aux personnes en difficulté sociale.

**L'enseigne signe localement des chartes et conventions avec les préfectures ou collectivités, pour s'engager sur l'emploi d'insertion.**

En plus de s'investir quantitativement pour l'emploi, LIDL souhaite se positionner comme acteur de l'équité des habitants du territoire, en s'intégrant aux démarches et objectifs des collectivités.



### 3) LIDL, une politique RH responsable qui valorise les compétences de chacun

#### - L'emploi pour tous.

De par son activité, l'enseigne propose un grand nombre de postes très divers dans toute la France continentale : en magasin, en Direction Régionale, ou dans les services opérationnels et administratifs centraux. Un emploi y est donc accessible par l'ensemble des personnes, même celles ne disposant d'aucune qualification.

LIDL propose 4 types de postes en magasin :

- ⇒ Employé libre-service « CELS »,
- ⇒ Chef caisse,
- ⇒ Adjoint Manager,
- ⇒ Responsable et Directeur de Magasin.

Pour garantir l'équité des candidats lors des recrutements, ce sont des sessions collectives avec tests et mises en situation qui sont organisées. Ce procédé, dit d'« Assesment center », permet au service recrutement de présenter la société plus en détail, ainsi que les postes et missions, et à chaque candidat d'exprimer son potentiel, indépendamment de son simple CV.

LIDL France, c'est :

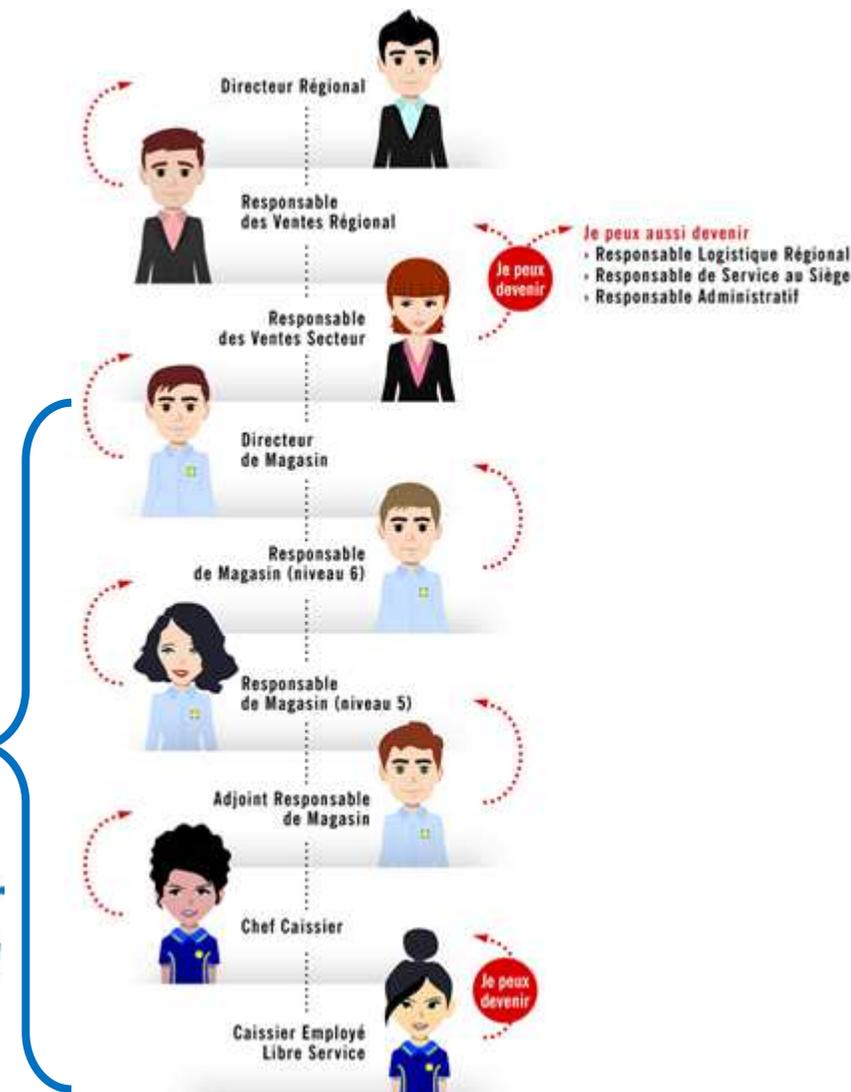
95% de CDI.

109 nationalités.

60% de femmes.

Objectif 100%

Postes en magasin



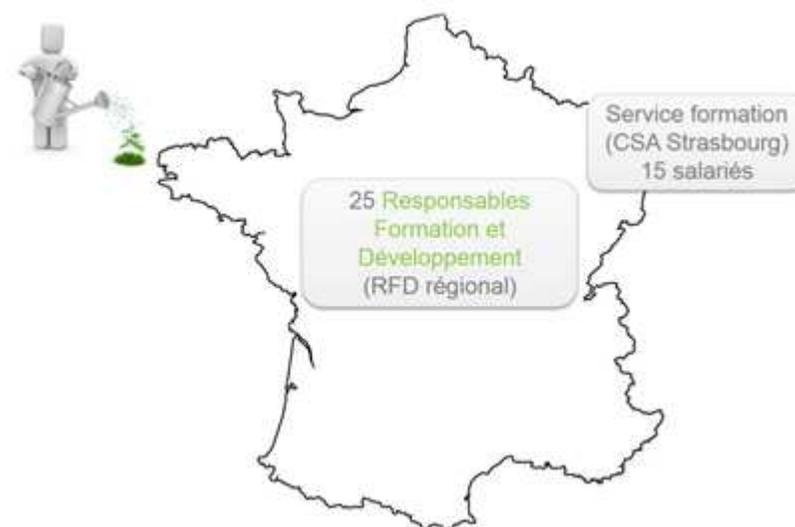
## - Un accompagnement continu des salariés

Chaque nouvel embauché reçoit à la signature de son contrat un « pack intégration » et un parcours de formation, qui varie de 2 semaines pour un poste de CELS à 4 mois pour un poste de Responsable de Magasin. Ces parcours sont très complets et permettent à chaque nouvel embauché d'apprendre ses missions et les procédures nécessaires.

Le premier jour est consacré à une Journée d'Accueil, destinée à l'intégration du nouvel entrant. A cette occasion lui sont présentés la société, l'organisation de la DR, les interlocuteurs RH, les produits ... et son parcours de formation. Ses vêtements de travail et ses équipements de sécurité lui sont remis et il est notamment sensibilisé aux postures optimales de travail, à la sécurité en magasin et au braquage.

Après la prise de poste, le salarié bénéficie tout au long de son parcours professionnel de formation continue. A tout moment, ce sont **33 % des effectifs de la société qui sont en formation**. Elle est dispensée à 90% par des formateurs internes, opérationnels au quotidien, formés et habilités. Le salarié est formé régulièrement tout au long de sa carrière, à chaque évolution de process ou de produits et dans le cadre de son évolution interne.

Dans chacune des Directions Régionales, un Responsable Formation & Développement (RFD) est en charge du suivi des formations et de l'évolution des salariés : un interlocuteur de proximité, directement accessible, pour répondre aux questions et accompagner le personnel.



Documents remis à l'embauche : livret de bienvenue, procédures, livret de formation

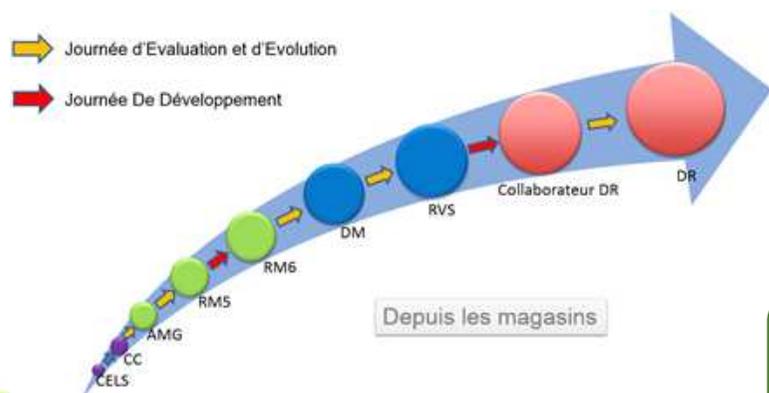


## - Une évolution interne facilitée

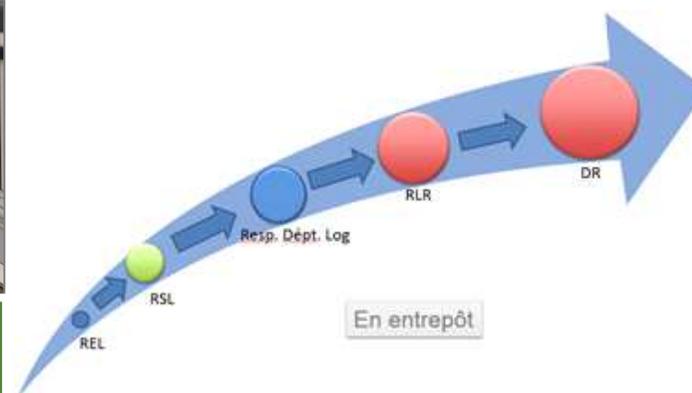
LIDL a prévu des parcours d'évolution interne pour tous les métiers (magasin et entrepôt). Chaque salarié peut postuler à un poste supérieur en remplissant un dossier de candidature interne. Si son dossier est validé par son manager, il est invité à passer une Journée d'Evaluation et d'Evolution (JEE).

Cette JEE se déroule devant un Jury composé d'opérationnels et de RH. Elle est structurée de différents exercices (mises en situations et analyses de documents), qui permettent au jury de confirmer la capacité du salarié à évoluer et les axes de développement nécessaires. Si le salarié est validé, il intègre un parcours d'évolution interne structuré qui lui permet d'être formé tant sur la partie technique que managériale.

Concernant les postes opérationnels et administratifs au Siège et dans les Directions Régionales, la structure de la société permet de proposer de nombreuses passerelles transversales entre les différents services : vente, immobilier, logistique...



1794 salariés ont bénéficié d'une évolution en 2015



## - Des conditions favorables

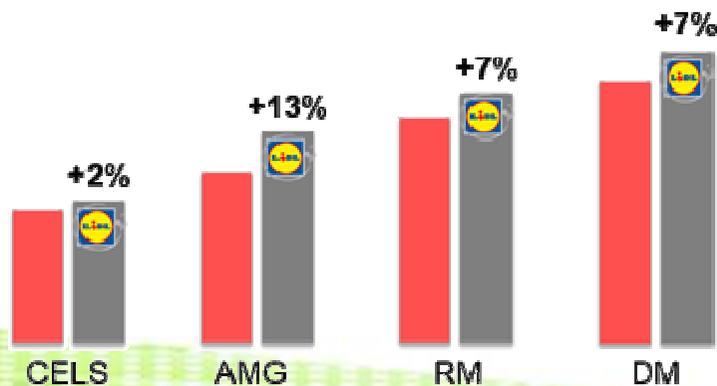
Consciente que ses ressources humaines constituent sa première force, LIDL s'efforce de valoriser au mieux les conditions de travail. En termes de rémunération fixe, l'enseigne propose une grille avantageuse avec les dispositions suivantes :

- ☞ un **salaires minimum** pour le poste de CELS **supérieur au SMIC de 16 %**,
- ☞ un 13<sup>ème</sup> mois accessible dès 6 mois d'ancienneté,
- ☞ des primes d'ancienneté annuelles à partir de la troisième année d'ancienneté et des primes de fidélité spéciales après 10 et 25 ans,
- ☞ des primes de fidélité spéciales à 10 et 25 ans d'ancienneté,
- ☞ depuis 2015 une prime de participation aux résultats (intéressement),
- ☞ une carte de fidélité avec remise de 7% sur les achats.

LIDL s'efforce également d'améliorer le confort de travail de ses salariés en magasin et en entrepôt. Ainsi, elle redéfinit régulièrement son concept de locaux sociaux afin de l'optimiser toujours plus et le rendre plus confortable.

La société a créé en 2012 un service HSQE national (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement), qui a pour objectifs la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ces thématiques sont suivies régulièrement dans chaque Région, avec la tenue tous les 3 mois des réunions ordinaires CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Etude AON HEWITT



## - La lutte pour la parité et contre les discriminations

Enjeu indissociable de ses valeurs, l'enseigne met un point d'honneur à soutenir la parité dans ses équipes, et dans les évolutions professionnelles. Ainsi, **74% des Adjoints Managers et 54% des Responsables de magasins sont des femmes**. Par ailleurs la grille de rémunération garantit un salaire des hommes et femmes strictement identique à poste et ancienneté équivalents.

Cette promotion de la parité a été reconnue notamment par le Trophée des Femmes de la Distribution, qui a été remporté en 2014 par la Responsable d'un magasin parisien (catégorie « Coup de coeur »).



La responsable du magasin de Paris Strasbourg lors de la remise du Trophée (à droite sur la photo), et avec son équipe magasin.

**Un salaire minimum supérieur au SMIC de 16%**  
**Et des salaires supérieurs à ceux de la concurrence**  
**sur tous les postes magasin.**

## II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES



### 1) LIDL, un engagement de solidarité

LIDL contribue au soutien d'associations qui luttent chaque jour en faveur des personnes en difficulté, comme le Secours Populaire, Emmaüs ou la Croix Rouge. Son engagement de solidarité, qui fait partie des valeurs indissociables de l'entreprise dont le concept a toujours été d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à un maximum de produits à moindres frais, se traduit par des actions régulières en magasin.

#### - Un soutien à ELA

L'enseigne est également partenaire de l'association ELA, qui soutient les enfants atteints de leucodystrophie, une maladie génétique invalidante et particulièrement destructrice. Créée en 1992, l'association mène son combat sur plusieurs plans : l'aide et le soutien aux familles concernées, le développement de la recherche grâce à sa propre Fondation, et une sensibilisation de l'opinion publique.



#### - LIDL, partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires

Pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin, LIDL est également partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires. Plusieurs fois par an, elle associe ses salariés et ses clients lors de collectes en magasins où toute liberté est laissée aux bénévoles des associations.

Pour accompagner la bonne action des clients, LIDL applique lors de ces jours une réduction de 15% sur les produits alimentaires de première nécessité (action unique dans la grande distribution).

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, LIDL a lancé en 2016 la cagette de fruits abîmés ou défraîchis, à 1€. La moitié des gains générés par cette opération ont été reversés aux Restos du Cœur (300 000 € en 2016).



## 2) Une entreprise partenaire de nos étudiants

LIDL développe depuis 2013 sa politique de relations et partenariats écoles. L'enseigne est **partenaire officiel de 3 des plus gros événements étudiants d'Europe : le 4L Trophy, Altigliss et la Course Croisière de l'Edhec**. Outre le moyen de rencontrer les étudiants et de se retrouver autour des valeurs du sport, c'est aussi l'occasion pour l'entreprise de s'associer avec des associations caritatives telles que « Les enfants du désert ».

LIDL a également des partenariats avec les écoles de premier et deuxième niveau : HEC, Edhec, Essec, ESCP, Skema, Neoma, Kedge, ParisTech... Cela signifie l'embauche d'étudiants en alternance et la participation ou organisation d'événements professionnalisant de tous types : rencontres métiers, visites techniques, coachinf RH, business unch & afterschool...

LIDL est aussi le **parrain d'une promotion d'apprentis de l'ESC Dijon (2015/2019)**. L'entreprise s'est engagée à accompagner pendant toute la durée de leur apprentissage une promotion d'étudiants. Cela consistera, en plus des forums emplois, en la participation régulière de l'un de nos dirigeants en tant que parrain à des cours ou séminaire.



### 3) Supporter officiel du handball français

En 2012, lorsque Lidl a réuni ses salariés et annoncé son changement de positionnement et sa nouvelle stratégie de sortie du hard-discount, l'enseigne avait fait appel à Claude Onesta, entraîneur de l'équipe de France de Handball. Un symbole fort pour l'enseigne qui, trois ans plus tard, s'associe avec la Ligue Nationale de Handball et en devient le **fournisseur officiel**.

En soutenant la LNH, Lidl fait un pas de plus en devenant «supporter» du Made in France. Le handball est en effet le sport collectif où la France excelle, avec pas moins de 7 titres mondiaux et olympiques depuis 2000, et 3 titres européens. Soutenir le handball français, c'est soutenir l'excellence française, comme LIDL le fait pour ses produits.

En 2016, LIDL accroît son implication dans le handball français en devenant partenaire de la Fédération Française de Handball et sponsor officiel de la Ligue Nationale. Cet engagement se traduit par le premier naming du championnat de handball professionnel. Ainsi le championnat de première division devient la LIDL Starligue dès la saison 2016-2017.



#### 4) LIDL, Partenaire du territoire

Acteur impliqué des territoires où elle est implantée, LIDL développe partenariats et actions sous plusieurs formes pour des bénéficiaires divers.

Dans la continuité de son engagement dans le handball, l'enseigne promeut aussi le sport au niveau amateur. Dans le cadre des ouvertures de nouveaux magasins, elle lance des opérations à destination d'un club de la commune ou à proximité. Lors des 4 premiers jours, LIDL verse 50 centimes par transaction de plus de 15€ dans une cagnotte qui sera reversée sous forme de chèque au club. Un kit handball, comprenant une paire de buts gonflables, des chasubles et des ballons, est également donné au club une semaine avant la remise du chèque, qui se fait lors d'un goûter organisé sur le nouveau magasin. Cette initiative permet d'apporter un petit plus aux associations sportives locales, qui transmettent au quotidien les valeurs du sport collectif aux enfants.



Dans le cadre du projet, le rachat du foncier à l'EPSM va permettre de financer de nouveau projet, entre autre dans la réhabilitation de l'existant et la réorganisation des espaces de soins. De plus, l'EPSM et LIDL ont la volonté de s'associer dans une démarche d'aide au retour à l'emploi.



Communiqué récapitulatif d'une collecte en magasin et sponsoring d'un tournoi sportif amateur..

